

L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF : ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION OCCITANIE



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 30 septembre 2020

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

**Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
le 30 septembre 2020**

**L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF : ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION OCCITANIE**

Rapporteur : **Thomas SUN**

**Conseil Économique Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**

SOMMAIRE

EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

AVIS
L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF :
ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA COHÉSION DES
TERRITOIRES ET DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION OCCITANIE

EXPLICATIONS DE VOTE

**EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le Préfet de la région Occitanie,
Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,
Madame la Rectrice de la région académique Occitanie,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à cette nouvelle séance plénière de notre assemblée qui se tient au format dématérialisé, au vu des mesures sanitaires liées au Covid-19.

Les 5 projets d'avis à l'ordre du jour qui vous seront présentés sont soumis à un vote électronique à distance :

- « L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de société » ; la rapporteure est Béatriz MALLEVILLE.

- "L'écosystème associatif : acteur du développement économique, de la cohésion des territoires et de l'attractivité de la région Occitanie » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations économiques – Économie sociale et solidaire » ; le rapporteur est Thomas SUN.

- « Les ruralités : des solutions d'avenir pour l'Occitanie - Comment la mosaïque de nos territoires ruraux participe à l'équilibre et au dynamisme régional » ; projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Espace et développement rural – Agri-Agro – Forêt – Bois – Alimentation » ; la rapporteure est Adeline CANAC.

- « Comment soutenir les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur en Occitanie ? » - projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation » ; le rapporteur est Ludovic ARBERET.

- « Crise COVID-19 – Priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire » - projet d'avis élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations économiques – Économie sociale et solidaire » ; les co-rapporteurs sont Félicie DOMENE et Bruno DUMAS.

(...)

J'ai une pensée émue pour trois de nos collègues disparus Brigitte PRADIN, Annie BERAIL et Jacques LEPARS.

Brigitte PRADIN est décédée le 6 juin 2020. J'ai représenté le CESER à ses obsèques le 10 juin pour témoigner de notre amitié et de notre estime. Nous la regrettons. Elle représentait la COMUE de Toulouse (Communauté d'universités et d'établissements) au CESER. Elle a été directrice de l'Institut National Universitaire Champollion pendant 6 ans. Membre de la commission 4 « Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert – Innovation », elle avait été désignée co-rapporteure de l'avis sur les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur qui va vous être présenté. Elle s'est investie dans ce travail dont elle connaissait bien les enjeux. Le rapporteur Ludovic ARBERET lui rendra hommage tout à l'heure.

Annie BERAIL est décédée d'une crise cardiaque dans la nuit du 6 au 7 septembre 2020. Elle

représentait l'UNSA au CESER, membre des commissions 5 et 8, souvent rapporteure d'avis sur le projet de Budget primitif. Camarade et amie de Claude DUPUY qui a pris la parole au nom du CESER à Labarthe-sur-Lèze à l'invitation du maire dont elle était 1^{ère} adjointe depuis 2 mois.

Jacques LEPARS était un Montpelliérain, ayant fait sa carrière au CNRS. Il a été membre de la section prospective sous la mandature de transition 2016-2017. Il a été rapporteur des scénarios prospective de l'avis du 24 mai 2016 établi à la demande des présidents des ex-régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, intitulé « Quelle prospective, quels défis, quel enjeu pour la nouvelle région à l'horizon 2030? ». Je salue son engagement au service de l'assemblée consultative. Je remercie Marc CHEVALLIER qui a représenté le CESER à ses obsèques le 10 juillet à Montpellier.

Un mot également pour Louis PECH, ancien Président de la CCI de Toulouse, industriel très connu à Toulouse et dans l'ex Midi-Pyrénées qui est décédé, enterré dans ses Corbières natales à Ferrals-les-Corbières. Il fut membre du CESER où il plaidait déjà le rapprochement avec l'Aude et le Languedoc-Roussillon. C'était le fondateur de la société Actia, leader dans le domaine des capteurs (ferroviaire, automobile, aérien) et un militant de la diversification industrielle pour Toulouse avec une vision pour l'avenir. C'était aussi un grand humaniste. Nous pensons à lui et à sa famille.

Cette assemblée plénière leur est dédiée.

Malgré la crise sanitaire, le CESER poursuit son activité, toujours au service des citoyens et de l'élaboration des politiques publiques

Une session plénière inédite au vu du contexte sanitaire, comme dit au début de mon intervention. La pandémie Covid-19 a eu, et continue d'avoir, des conséquences dramatiques dans les vies personnelles des citoyens mais aussi sur notre économie française, 6^{ème} économie mondiale.

La mesure de confinement décidée par le Chef de l'État, et entrée en vigueur le 17 mars dernier, a eu pour effet de mettre l'économie à l'arrêt ou de réduire significativement l'activité des entreprises mais aussi des administrations. Certains salariés travaillant dans les secteurs dits indispensables à la vie de la Nation ont dû continuer à aller travailler sur site, d'autres ont expérimenté pour la première fois le télétravail au long cours.

(...)

Par ailleurs, l'État et la Région nous ont associés à la Cellule régionale de continuité économique qu'ils ont mise en place, composée des différents partenaires économiques (entreprises, chambres consulaires, Pôle Emploi, la Direccte...). J'ai donc représenté le CESER au sein de cette instance de dialogue ; il y avait aussi nombre d'organisations membres du CESER qui y ont participé. Cette cellule, semaine après semaine, s'est efforcée d'adapter au mieux les dispositifs de soutien aux personnes et aux entreprises en fonction des décisions du Gouvernement, des actions complémentaires État/Région et de la dynamique des acteurs économiques de la région. Il fallait veiller à la bonne mobilisation des outils mis en place par l'État pour soutenir la trésorerie des entreprises et préserver le tissu productif. Le CESER a pu faire valoir ses positions sur la gestion de la crise et réclamer la mise en œuvre d'actions que ce soit, en matière de gestion des matériels médicaux (masques,...), pour les étudiants confinés, ... Nous saluons l'action des fonctionnaires d'État, des Collectivités et de celles et ceux qui ont permis de tenir pendant le confinement. Nous devons reconnaître l'efficacité dans la mise en œuvre des décisions de l'État dès le début de la crise en direction des entreprises et des salariés pour l'instruction tant pour les prêts garantis par l'État (PGE) que dans la prise en charge des rémunérations pour les salariés en arrêt d'activité.

Saluons pour leur action et engagement les femmes et les hommes des services de santé publics et privés, des services sanitaires et sociaux, les fonctionnaires des finances, les policiers, les gendarmes,

les pompiers, les salariés de la distribution, des transports mais aussi les enseignants des écoles primaires aux universités et tous les personnels des écoles, collèges, lycées et universités... sans oublier les agents des collectivités pour mettre en œuvre le soutien matériel aux personnes âgées, aux plus démunis avec les ONG.

Le lien social et économique doit être préservé dans la phase suivante notamment en direction des femmes et des jeunes.

(...)

L'économie régionale et la crise sanitaire : du ralentissement économique au rebond

Le passage d'une économie en pleine progression en 2019 à un arrêt brutal

C'est une crise sanitaire majeure que connaît notre pays et avec de graves incidences économiques et sociales. Le Ministre de l'économie déclarait au début de la crise qu'il s'agissait d'un choc économique sans précédent depuis 1945. La pandémie a plongé l'économie mondiale dans une récession record. Pour la zone euro, le PIB s'est contracté de 12,1 % au printemps ; 13,8 % pour la France, le pire trimestre depuis l'après-guerre selon l'INSEE.

Notre région bien qu'épargnée d'un point de vue sanitaire par l'épidémie Covid-19 durant la première vague débutée en mars, a néanmoins connu une baisse inquiétante de son activité économique. La mesure du confinement a mis brutalement l'économie à l'arrêt. Les grands secteurs de l'économie régionale que sont l'aéronautique, le tourisme, l'hôtellerie et la restauration ont été touchés de plein fouet et sévèrement. Les autres secteurs tels l'agriculture, l'agroalimentaire, l'économie bleue et maritime, la viticulture, le BTP, l'artisanat ont été aussi fragilisés... même si l'agroalimentaire, 1^{er} employeur de la région avec 164 000 emplois, a su cependant tirer son épingle du jeu et à aider à un maintien d'un certain niveau de l'économie en région. Les domaines du sport et de la culture, les associations sont impactés lourdement.

La croissance économique de notre région était en pleine progression ces dernières années. Elle a été en 2019 particulièrement très positive (+4,2 % contre 2,4 % en 2018), laissant entrevoir un avenir sous les meilleurs auspices. Tous les indicateurs étaient au vert. C'est ce qu'indique une étude de l'INSEE publiée le 18 juin 2020. L'année 2019, c'était un emploi salarié en hausse, une baisse du chômage pour la première fois depuis 10 ans (taux à 9,6 % de la population active), + 20 % de créations d'emplois, un secteur du tourisme en progression, et la filière aéronautique poursuivant son développement. La pandémie SARS-COV2 a provoqué de façon brutale et inédite une contraction de l'activité en Occitanie.

La période de confinement de mars à mai a engendré un recul de la production et de la consommation et des échanges internationaux. Au premier trimestre 2020, l'emploi a diminué de 1,8 % en Occitanie, soit 37 000 emplois en moins par rapport au trimestre précédent. Les pertes d'emplois les plus importantes ont été enregistrées dans les départements des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, de l'Aude et de l'Hérault. L'emploi intérimaire a enregistré un recul historique (- 43,5 %).

En Occitanie comme au niveau national la baisse de l'activité économique début mai est estimée à 33 % par rapport à une situation normale selon l'étude de l'INSEE. Les entreprises ont connu de réelles difficultés de trésorerie au 1^{er} semestre, notamment les TPE et PME ; une situation qui pourrait continuer au 2^{ème} semestre.

Une reprise rapide de l'activité économique

Ce qui est inédit et doit être souligné, c'est la mise en œuvre de politiques publiques tout azimut pour permettre aux entreprises de surmonter la crise et aux ménages de conserver leurs revenus.

Le déconfinement survenu le 11 mai a permis la reprise de l'activité économique. Dès juin, on a observé une consommation des ménages à la hausse, dépassant le niveau du mois de février

(rattrapage d'achats non faits pendant le confinement). Mais le niveau de consommation d'avant crise ne pouvait revenir à la normale à cette période en raison de la baisse persistante des services (-12,5 %). La Banque de France estime qu'à la fin du mois de juin, l'économie française a tourné à seulement 12 % en dessous de ses capacités, contre -32 % au début du confinement en mars ; en Occitanie, l'activité était en baisse de 13 %.

La note de conjoncture de l'INSEE de septembre témoigne de ce rebond net d'une partie de l'activité économique : l'économie française aurait fonctionné en août à 95 % de son niveau d'avant-crise.

L'activité reprend, cependant la France n'est pas sortie d'affaire pour autant. Les pertes d'emploi devraient se poursuivre dans les mois qui viennent. En 2020, le PIB français reculerait d'environ 9 %. En fin d'année, l'activité reviendrait à environ 96 % de son niveau d'avant-crise si stabilité des dispositions sanitaires. Le taux de l'emploi salarié serait donc stable mais le taux de chômage augmenterait nettement, il pourrait atteindre 9,5 % de la population active en fin d'année (niveau supérieur à fin 2019). Pour rappel, plus de 700 000 emplois salariés ont été perdus au 1^{er} semestre 2020.

Ce qui m'amène à faire un focus sur les deux poids lourds de l'économie régionale qui sont extrêmement fragilisés : l'aéronautique et le tourisme.

Toulouse est capitale européenne de l'aéronautique et du spatial, et elle est la seule région française à avoir une balance commerciale excédentaire grâce à l'industrie aéronautique. Pour l'aérien et la filière aéronautique, la crise est historique, sans commune mesure avec celle ayant suivi les attentats du 11 septembre. La croissance du trafic aérien est quasi continue depuis trente ans, et la crise provoque sa chute inédite. Après un record en 2019 de 4,7 milliards de passagers pour le trafic aérien mondial, la demande baisse de 53 % en mars 2020, comparée à mars 2019.

Cette situation a inévitablement des incidences sur les constructeurs et leurs sous-traitants, et par conséquent sur l'emploi. Airbus a réduit sa cadence de production de 30 %. Airbus, pour rappel, c'est 110 000 emplois en région (dont 86 000 pour la sous-traitance). 20 000 emplois selon la Présidente de Région pourraient être supprimés. Selon le Pôle Aerospace valley, la baisse des cadences chez Airbus fait revenir la filière au niveau de production de 2015.

Aujourd'hui, le retour à la normale pour le trafic aérien mondial est espéré pour 2024. Le plan de relance de 15 Mds € d'aides pour l'aéronautique mis en place par l'État a pour objectif de permettre à la filière de se relever.

Les plans sociaux sont annoncés et se succèdent. Au nom du CESER, je travaille avec les organisations syndicales de la métallurgie, l'UIMM, pour que soient recherchées toutes les possibilités prévues à la fois par les plans sectoriels (aéronautique), et les plans de relance.

Airbus...Latécoère...Figeac Aéro...C'est vrai pour Airbus, cela doit être vrai pour Latécoère avec l'annonce d'un plan de suppression de 475 postes dans les usines du Sud-Ouest, cela doit aussi être le cas pour Figeac Aéro (321 suppressions de poste sur 900) soit 1/3 des effectifs.

Le CESER demande que les négociations pour bénéficier de l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD) s'ouvrent dans l'urgence pour pouvoir bénéficier de ce dispositif (financement de 60 % de l'activité pour le chômage partiel), ainsi que la mise en œuvre d'un plan de formation des salariés pour garder les compétences dans les entreprises et préserver l'emploi dans les territoires.

L'objectif doit être partagé pour garder notre potentiel industriel et éviter les prédateurs ou les fonds de pension pour racheter nos pépites.

Nous restons attentifs pour les activités de Latécoère, plus de 100 ans d'histoire industrielle mais aujourd'hui hélas entre les mains d'un fonds d'investissement américain qui a procédé en 4 ans à 2 PSE !!!

Le secteur touristique a subi la crise au début du printemps. Plus de 80 % des professionnels du secteur ont dû fermer, soit en Occitanie, 9 restaurants sur 10 et plus de 7 hôtels sur 10. Pour ces artisans, comme pour les campings, chambres d'hôtes, installations touristiques, les pertes sont

considérables. Avec les vacances d'été, la fréquentation touristique a été encourageante, on peut même dire qu'elle a été bonne (vacanciers français essentiellement mais une forte baisse de touristes étrangers). C'est le bilan dressé par le Comité régional du tourisme Occitanie (CRT) début septembre. La campagne et la montagne ont été plébiscitées, mais le littoral et le tourisme urbain (métropole toulousaine par exemple) n'ont pas attiré (une baisse respectivement de -14 % et -25 %). Le CRT rappelle que la période estivale correspond à 35 % de l'activité annuelle du tourisme. Vu le poids du tourisme dans l'économie régionale, il faut encore agir, notamment en vue des vacances de fin d'année, pour favoriser une reprise continue et durable. Cette relative bonne saison estivale, tenant compte de la fréquentation, reste à confirmer en comparaison des chiffres liés à la consommation qui seront dévoilés en fin d'année.

Le bilan de ces deux secteurs phares rend le contexte économique régional mouvant.

L'INSEE indique que « l'économie française, après le rebond, comme ailleurs dans le monde aborde la rentrée comme un moteur qui serait à la fois bridé et dopé ».

Des aides publiques exceptionnelles et massives

Les collectivités territoriales et l'État ont contribué et continuent de contribuer financièrement à la reprise de l'activité. Ils ont été et seront encore complémentaires.

Ainsi, dans un premier temps, des mesures d'urgence ont été prises. Il fallait préserver l'emploi et soutenir les entreprises fragilisées par la crise. Ainsi, la Région Occitanie a adopté un plan d'urgence de plus de 370 M€ avec des mesures articulées autour de la protection de la population et des soignants, des aides aux entreprises (Fonds de solidarité Occitanie : prêt Rebond Occitanie et Pass Rebond Occitanie), aux associations, aux personnes fragiles, et qui soutiennent de manière spécifique des filières vitales d'Occitanie comme le tourisme, le commerce, l'artisanat (Fonds L'OCCAL), l'agriculture (mise en place d'une plateforme « Solidarité – Occitanie – Alimentation) et la viticulture, sans oublier la recherche. L'État, quant à lui a mis en place un plan d'urgence de soutien de 470 Mds € - la réponse française est l'une des plus puissantes des pays développés, rappelle le Chef de l'État - avec des mesures d'urgence destinées aux entreprises et salariés impactés par la crise sanitaire COVID-19 (délai de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales, remise d'impôts directs, report de paiement de factures, fonds de solidarité, prêt garanti par l'État (PGE), dispositif de chômage partiel...).

Les conditions de la relance

L'activité économique reprend, certes toujours dans un climat d'incertitude. Mais il faut continuer à soutenir les entreprises et les salariés pour redresser durablement l'économie française et créer de nouveaux emplois. Mais pour cela, il faut tirer les enseignements de la crise et réfléchir à l'après-crise Covid. Mais on ne peut reconstruire sur un champ de mine !

Les problématiques déjà existantes mises en lumière

Cette pandémie a mis en exergue dans notre pays et notre région bien des problématiques déjà existantes.

Avec le confinement, certains métiers ont été mis en lumière : soignants, caissières, agents d'entretien...ce sont les travailleurs dits en première ligne. L'attention a été portée particulièrement sur les personnels de santé se battant, souvent au prix de leur vie et celle de leurs proches, contre le coronavirus ; ceux-là mêmes qui avant la crise alertaient sur la situation de l'hôpital public, victime d'appauvrissement et méritant plus d'intérêt, dans un contexte d'augmentation croissante de l'activité. Stop aux fermetures d'établissements et de lits, revalorisation des salaires, augmentation des moyens humains et financiers ...

La crise a confirmé les faiblesses du système. Accompagner, soutenir le service public hospitalier devient désormais une évidence et une priorité. D'une manière plus générale, le confinement a permis de relever le caractère indispensable des services publics trop souvent abandonnés.

Des métiers ont été redécouverts avec leur utilité sociale essentielle : personnels soignants comme évoqué, mais aussi agriculteurs, enseignants... La crise a également révélé le rôle majeur des acteurs du monde associatif qui ont en effet apporté leur concours, continuant de porter les valeurs de solidarité, d'entraide et d'intérêt général et de les diffuser.

Tout le monde a pleinement pris conscience du rôle fondamental des entreprises ayant seules la capacité de produire des biens et des services pour satisfaire les besoins dits essentiels de la population, dans une période de pénurie ou de risque de pénurie (masques, alimentation, médicaments, etc.). Force a été de constater que la production de médicaments et de matériel médical est délocalisée vers les pays étrangers (Chine, Inde...), paralysant notre système de soins. L'interventionnisme de l'État est souhaité au niveau des grandes entreprises ainsi que la relocalisation d'activités. Quand l'État donne des aides aux entreprises, il doit exiger des contreparties pour protéger les filières car ce sont des emplois et des savoir-faire qui sont en jeu, et susceptibles de partir ailleurs.

Cette crise a également renforcé l'idée que les entreprises productrices de biens et services sont aussi les principaux responsables des fléaux majeurs que sont la dégradation de l'environnement et la montée des inégalités. Le ralentissement de l'activité démontre le lien entre activités économiques et dégradation de l'environnement : on a noté une baisse de la pollution de l'air, de l'eau... Le confinement a aussi permis de prendre toute la mesure des inégalités sociales et territoriales existantes. Des inégalités ont été observées entre catégories qualifiées et catégories peu ou pas qualifiées face à l'exposition au virus, ces dernières étant très largement exposées au risque de contamination. Les plus vulnérables sont les premières victimes de cette crise : travailleurs précaires, femmes, foyers à faibles revenus, sans domicile, migrants... Des inégalités aussi dans l'accès aux outils numériques, et au haut-débit ont été relevées (jeunesse et enseignement à distance, salariés et télétravail...).

La crise sanitaire doit par conséquent contribuer à accélérer le changement souhaité, les mutations économiques et sociétales engagées en France (politiques de réindustrialisation de notre pays (Territoires d'industrie...); les propositions de la Convention citoyenne sur le climat; Plan France très haut débit ...). Une crise est toujours un accélérateur de mutation et ce contexte inédit doit nous amener à construire des sociétés soutenables. Notre système doit évoluer par un investissement dans les services publics, une relocalisation d'une partie de la production, des financements pour la transition écologique où il y a un fort potentiel de créations d'emplois (rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires, reconversion industrielle, santé, recherche, éducation, transports publics, infrastructures résilientes et bas carbone...).

« L'État doit apporter durablement une réponse à la crise sanitaire du Covid-19 en soutenant la transition bas-carbone juste pour renforcer notre résilience aux risques sanitaires et climatiques. La France compte réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030, par rapport à 1990, et prévoit d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, mais elle n'est pas sur la bonne voie. Les aides budgétaires et incitations fiscales aux collectivités et entreprises doivent donc être clairement subordonnées à l'adoption explicite de plans d'investissement et de perspectives compatibles avec la trajectoire bas-carbone », plaide le Haut Conseil pour le Climat.

Une relance écologique, souveraine et solidaire

Comme le Président de la République l'a déclaré, il faut maintenant pour la relance, reconstruire une économie forte, écologique, souveraine et solidaire.

Les politiques monétaires et budgétaires vont soutenir massivement l'activité économique. Il y a plusieurs plans de relance prévus tels le plan de relance européen, le plan de relance de l'État français France Relance, le Plan de relance pour l'emploi et le Plan de transformation et de développement

régional de la Région Occitanie (Green New Deal régional). Ces plans sont établis ou à établir en tenant compte des leçons tirées de la crise sanitaire où des problématiques déjà existantes ont été mises en lumière, et sur la nécessité de reconstruire le pays différemment. Il y a un avant Covid et un après Covid.

Aussi, les soutiens exceptionnels de l'Europe et de l'État ont intégré que la relance de l'économie doit passer par l'écologie. C'est une relance verte orientée vers des objectifs environnementaux et de neutralité qui est décidée. Il faut accélérer la conversion écologique de notre économie et de notre tissu productif.

Le Plan européen de 750 Mds € va ainsi financer des programmes nationaux dans l'ensemble des États membres, sous forme de subventions (390 Mds €) et de prêts (360 Mds €). La Commission européenne souhaite que 37 % des dépenses soient allouées aux objectifs environnementaux européens dont la neutralité carbone à horizon 2050.

La France a reçu 40 Mds € de l'Union européenne pour alimenter son plan de relance. Ce plan dénommé "France Relance" et présenté le 3 septembre par le Premier ministre Jean Castex, a pour objectif de bâtir la France de 2030. C'est un plan d'investissement pour tous les Français. Il sera doté de 100 Mds € et prévoit de financer 70 mesures réparties en 3 piliers : transition écologique pour une économie plus verte et plus durable ; compétitivité pour donner aux entreprises les conditions les plus favorables pour développer leurs activités et ainsi préserver l'emploi des salariés, et l'innovation ; cohésion sociale et territoriale pour garantir la solidarité entre les générations, entre les territoires, et entre tous les Français. Il doit bénéficier aux travailleurs, à ceux qui sont en recherche d'emplois, aux TPE, PME, à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). La relance est la clé de notre souveraineté économique et de notre indépendance technologique. Ce plan, ce sont entre autres des mesures pour favoriser la compétitivité des entreprises et les relocalisations (baisse des impôts de production,...), le maintien des compétences dans les entreprises quelles que soient les difficultés rencontrées, pour accompagner les jeunes éloignés de l'emploi par des dispositifs spécifiques, de nouvelles formations pour les jeunes dans les secteurs d'avenir, des programmes d'insertion par l'activité économique ou associative.

Cette crise aura été un révélateur brutal et cruel de notre dépendance industrielle dans de nombreux secteurs vitaux. Au lendemain de cette épreuve, produire davantage en France sera l'un des leviers de notre renouveau économique, sans oublier que nous nous devons de rester dans la perspective européenne pour contribuer, depuis l'Occitanie, à une Europe qui compte :

- produire davantage demandera tout d'abord une forte volonté politique et financière pour adapter les coûts de production à notre niveau d'exigence sociale ;
- produire davantage nécessitera aussi de retrouver une forme de planification géographique et humaine permettant d'adapter nos outils de formation à cette nouvelle ambition et de redonner du sens à nos territoires d'industrie ;
- produire davantage sera l'occasion de privilégier l'innovation technologique et la sobriété environnementale pour imaginer l'usine du XXIème siècle.

Notre pays et notre région ont des atouts, des compétences et des savoir-faire pour ne plus dépendre des autres pour les biens essentiels.

C'est que notre rapport sur la crise démontrera.

Rapport du CESER : Crise COVID-19 – Priorités pour une économie régionale transformée, diversifiée, durable et solidaire

Comment réarmer le pays pour faire face à la crise économique, sociale et environnementale qui découle de la crise sanitaire ? C'est la question que s'est posée le CESER. Le Bureau de juin a manifesté le souhait que le CESER Occitanie représentant la société civile organisée (plus de 80 organisations

membres) émette un avis circonstancié sur la crise, jouant ainsi pleinement son rôle de 2^{ème} assemblée régionale, ancrée dans son territoire et relayant les aspirations et ambitions des citoyens de l'Occitanie.

La pandémie provoque une crise sanitaire, économique et sociale très dure qui n'épargne pas notre région Occitanie, comme cela a été rappelé, tous les secteurs sont touchés (filiales aéronautique, viticole, du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie mais aussi les filiales culturelle et sportive comme le sont les associations et le secteur de l'économie sociale et solidaire, l'économie bleue du littoral ...). Les conséquences sur l'emploi seront terribles. La révélation de la fragilité de notre monde nous appelle dès à présent à repenser notre futur et à construire les soutiens publics à venir. La Commission « Activités et mutations économiques – Économie sociale et solidaire » a été désignée pour élaborer cet avis de synthèse, les autres commissions ayant apporté leur contribution en fonction de leur domaine de compétence. Nous faisons des propositions pour préserver nos grands secteurs économiques, et réfléchir aux secteurs d'activité indispensables pour répondre aux besoins de la société et aux transformations nécessaires.

Le rapport s'inscrit dans une volonté régionale de soutien à l'économie très diversifiée tant par ses secteurs d'activités que par la taille de ses entreprises. Notre région a une richesse et une complémentarité d'activités et de productions qui lui permettent d'avoir un rôle important dans les équilibres sociaux et économiques du régional à l'international. Nous proposons des axes opérationnels et pragmatiques car avant de construire la relance, il faut accompagner et consolider la reprise : tous les acteurs économiques ne sont pas égaux devant cette reprise. Notre souhait est d'être présents aux côtés de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et de l'État pour réinventer notre territoire, repenser nos modèles économiques et organisationnels afin de s'engager vers une économie plus forte, diversifiée et durable.

Le défi de relocalisation des activités dans un contexte de reconversion écologique imposera la remise en route de nouvelles filiales, de production, de réparation, de recyclage. Elle devrait constituer une opportunité massive d'emplois. Nous avons des filiales industrielles moteurs de l'économie ; d'autres sont à développer ou à réactiver (filiale bois, filiale textile...). Pour preuve, le CESER soutient un projet de fabrication de masques à partir de fibre issue de la pâte à papier. Dans le secteur clé de l'aéronautique, Airbus a annoncé le 21 septembre la fabrication d'un avion à hydrogène décarboné pour 2035, de quoi réduire de 90 % la contribution de l'aviation à l'effet de serre. Cela répond aux lignes directrices fixées par le plan de relance aéronautique. En outre, tout l'écosystème de l'aéronautique devra s'adapter pour réussir ce pari.

Ce défi de la transition écologique et sociale est une belle opportunité pour entraîner les classes populaires.

La relance intègre la contractualisation État-Région

Le futur Contrat de Plan État-Région (CPE2R) 2021-2027 intégrera l'aspect relance, ce sera un CPE2R. Il s'articulera autour du Plan de relance, de l'accord de méthode État-Régions signé le 30/07/2020 et du Green New deal régional. L'accord-cadre qui est la trame du CPER prévoit 4 grands engagements de l'État et des Régions à savoir la poursuite de la mobilisation au service de la relance des secteurs économiques éprouvés, l'établissement de priorités stratégiques à inscrire dans le CPER pour construire le monde d'après, une approche territorialisée et différenciée de la relance, une mobilisation accrue de moyens pour construire la relance.

Nos territoires ont un rôle à jouer pour relancer et construire l'économie, comme l'a indiqué le Premier ministre à l'occasion de la présentation du Plan France Relance.

Nous allons participer à l'élaboration du CPE2R sur les thèmes éligibles à la programmation par une 1^{ère} contribution à adopter d'ici la fin de l'année, puis en juin prochain nous émettrons un avis global sur les politiques retenues et les financements négociés.

Ruralités, Ecosystème associatif, Innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur, Orientation : les propositions du CESER pour les prochaines politiques publiques

Les 4 autres projets d'avis qui vous seront présentés font des propositions qui doivent pouvoir contribuer à l'élaboration des prochaines politiques publiques, pour investir dans des projets de territoires contribuant à ce renouveau économique et sociétale souhaité. La rédaction de ces rapports a débuté bien avant la crise ; néanmoins celle-ci a été prise en compte dans la réflexion, même si une actualisation s'avère parfois nécessaire.

Les ruralités

Le rapport réalisé par le Commission Agri-Agro remet au cœur de l'actualité le rôle des ruralités, qui sont une chance pour notre pays et notre région. La crise n'a-t-elle pas mis en avant cet attrait nouveau des Français pour la vie à la campagne, éloignés ainsi des désagréments de la vie en zone urbaine (pollution, transports,...). Mais quand est-il de la réalité de ces territoires ruraux ? Il y a des ruralités multiples qui ne connaissent pas les mêmes dynamiques ; les territoires ruraux vivent de profondes mutations avec des impacts différents selon leur structuration. Des disparités existent quant à l'accès aux services publics (santé...), aux services de proximité et aux activités essentielles, à la couverture numérique ... Or tout citoyen doit être égal face à l'accès à ces services essentiels quel que soit l'endroit où il habite.

Dans cet avis, l'accent est mis sur la vitalité de tous les territoires, plus spécifiquement les campagnes agricoles et industrielles et les campagnes vieilles à très faible densité qui représentent 21% de la population d'Occitanie, sur les opportunités de développement à saisir pour les territoires ruraux, au plan économique, social et environnemental ; développement qui doit être équitable et approprié, innovant et durable. Des propositions faites par le CESER telles que : conserver un maillage territorial de services pour combattre le sentiment d'abandon et prendre en compte les caractéristiques de chaque territoire, capter et redistribuer localement la valeur ajoutée produite par les territoires ruraux. Ce rapport nous livre une riche expertise avec des propositions qui doivent être valorisées par l'État et la Région, pour donner une nouvelle image des ruralités.

L'écosystème associatif

Quel est l'impact des associations sur l'attractivité et la dynamique économique de la région ?

Le secteur associatif est un secteur protéiforme. En Occitanie, les associations représentent environ 138 000 organisations, près de 20 000 employeurs 170 000 salariés et 600 000 bénévoles actifs, dans des domaines d'activités très divers.

La réflexion porte sur l'effet levier que représentent les associations sur l'activité économique, la cohésion et l'attractivité du territoire, leur rayonnement et leur importance en lien avec les entreprises du secteur privé lucratif ou relevant de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Quelques propositions : la reconnaissance effective de l'écosystème associatif comme acteur du développement économique régional, en instaurant un dialogue partenarial plus resserré avec lui dans la définition des politiques régionales, et en privilégiant les financements de plans d'actions sur 3 ans et les appels à projets à destination des associations ; le renforcement des compétences y compris pour les bénévoles, le maintien et la valorisation des emplois au sein des associations ; suite à la crise induite par la Covid-19, mettre en place des outils régionaux visant à renforcer les fonds propres associatifs.

Les innovations pédagogiques dans l'enseignement supérieur

La crise sanitaire aura également marqué le passage dans une nouvelle ère dans de nombreux domaines dont celui de l'enseignement supérieur.

Dans ce rapport, la réflexion est articulée sur ce que pourrait être la politique de soutien à l'enseignement supérieur en Occitanie à un horizon de moyen terme en tenant compte des spécificités de la région, notamment en termes de filières et d'emploi, de croissance démographique, de polarité...

L'Occitanie, c'est 249 000 étudiants, avec des effectifs en hausse croissante et une population générale qui augmente de manière constante chaque année, avec les besoins en formation initiale et continue que cela génère. Le champ d'études des innovations pédagogiques recouvre à la fois les modalités d'enseignement supérieur en présentiel, à distance ou hybride, mais également l'organisation des cursus et des parcours de formation des diplômés de l'enseignement supérieur. Cet avis porte donc sur les innovations pédagogiques à soutenir ou même à inventer qui permettront aux acteurs du système de l'enseignement supérieur de la région Occitanie de répondre aux enjeux pour les 15 prochaines années.

Les propositions vont principalement en direction des politiques publiques que la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'État peuvent mener dans le cadre de leurs compétences en matière d'enseignement supérieur. À titre d'exemple, le CESER encourage principalement l'État et la Région, notamment dans le cadre du futur contrat de plan État-Région 2021-2027 à poursuivre le financement des infrastructures d'enseignement pour faire évoluer l'immobilier et les équipements qui permettent d'aller vers des pédagogies actives et adaptées à l'hétérogénéité des publics. Il recommande que la Région poursuive sa politique d'aides à l'innovation pédagogique dans le cadre du prochain SRESRI en y inscrivant également un prix Régional de l'innovation pédagogique dans l'enseignement supérieur. Le CESER recommande également à la Région Occitanie de mettre en œuvre un outil incitatif favorisant la mise en réseau des acteurs à l'échelle régionale sur la thématique de la pédagogie dans le supérieur.

L'orientation

Pour reconstruire le pays, la formation des jeunes et moins jeunes est indispensable, notamment pour répondre aux attentes des entreprises en besoins de main d'œuvre, dans un monde incertain où de nombreux métiers se transforment, disparaissent ou se créent.

Le rapport du CESER rappelle le rôle de l'orientation, succession d'étapes au cours desquelles l'individu, quel que soit son âge, gère son parcours en faisant des choix éducatifs, professionnels et personnels. L'orientation est par conséquent une voie d'émancipation sociale tout au long de la vie, notamment pour les jeunes, particulièrement ceux en difficulté scolaire et sociale. Le CESER propose que les formations initiales et professionnelles préparent à choisir entre des scénarios, et à se projeter dans la vie. Il propose également à la Région à travers le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) d'animer une instance partenariale qui permette d'avoir l'avis et l'expertise de tous ceux qui ont un rôle à jouer au niveau de l'orientation afin de permettre l'innovation, le partage d'informations, la coordination d'actions.

Le CESER présentera ses propositions pour les 5 avis à la Région et au Préfet de région Occitanie.

Défendre la République, défendre l'État de droit, défendre la laïcité

Chères et Chers collègues, au-delà de nos différences, nous devons être des militants de la République et de ses valeurs. Ce qui nous permet de vivre ensemble c'est le respect de l'État de droit. S'en affranchir, c'est faire le choix de la violence et du non-respect des autres.

La défense de la République, c'est aussi la défense de la laïcité, contre le communautarisme, le racisme et l'antisémitisme. Est-il acceptable qu'une femme de 50 ans, DRH à Charlie Hebdo, 5 ans après les assassinats de 2015 à la rédaction du journal qui fit 11 morts, soit insultée et menacée de mort. La police a eu 10 minutes pour lui faire quitter son appartement et prendre quelques vêtements pour être logée ailleurs parce que menacée de mort.

Écoutez la fin de son interview le 14 septembre en plein procès des assassins de Charlie Hebdo. Marika BRET : « Je vis sous protection policière depuis bientôt 5 ans. Lundi 14 septembre, mes officiers de sécurité ont reçu des menaces précises et circonstanciées. J'ai eu dix minutes pour faire mes affaires et quitter mon domicile. Dix minutes pour abandonner une partie de son existence, c'est un peu court, et

c'est très violent. Je ne reviendrai pas chez moi. Je perds mon domicile à cause des déferlements de haine, cette haine qui commence toujours par la menace pour instiller la peur. On sait comment cela peut se terminer. »

5 ans après, nous pensons à Charlie, nous pensons à l'Hyper Cacher, à toutes les victimes, nous pensons aussi aux assassinats de Toulouse, aux soldats français assassinés à Toulouse et Montauban et aux enfants de la famille Sandler assassinés devant leur école, ils avaient 5 ans, 7 ans...c'était aussi nos enfants, nos frères.

Méfiez-vous les démocraties sont fragiles, la France est une République et une démocratie, ceux qui n'acceptent ni la liberté d'expression, ni la liberté de penser, de dire, d'écrire, de caricaturer veulent tuer notre mode de vie, nos libertés.

Merci de votre écoute et de votre engagement.

**L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF : ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE, DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DE L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION OCCITANIE**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 159

Pour : 139

Contre : 1

Abstentions : 19

Ne prend pas part au vote : 1

Rapporteur : **Thomas SUN**

Conseil Économique Social et Environnemental Régional

Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire » du CESER, présidée par Marielle GAUDOIS. Elles adressent leurs remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter leur réflexion :

Monsieur **Laurent BASTIDE**

Délégué Général des Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Occitanie

Monsieur **Jalil BENABDILLAH**

Président de l'Association Leader Occitanie

Monsieur **Régis BRESOLIN**

Directeur adjoint URSSAF Midi-Pyrénées - URSSAF Occitanie

Monsieur **Loïc CRESTO**

Responsable de la Plateforme Initiative Ariège

Monsieur **Vincent DE LAGARDE**

Directeur de l'Association Régionale des Entreprises Alimentaires d'Occitanie (AREA)

Madame **Virginia DOAN**

Directrice de la Technopole Castres Mazamet

Monsieur **Emmanuel DUBIÉ**

Directeur de BIC CRESCENDO Tarbes

Madame **Gaëlle EMANUELLI**

Déleguée Régionale du Réseau Initiative Occitanie

Monsieur **Erwann FAVRE**

Délégué Régional du Mouvement Associatif Occitanie

Madame **Brigitte GEOFFRIAULT**

Directrice de l'Économie et de l'Innovation de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée

Monsieur **Olivier HAMMEL**

Président de l'URIOPSS Occitanie

Madame **Amélie LECLERCQ**

Directrice Générale de Digital 113

Monsieur **Gérard MORANGE**

Président du Réseau Initiative Occitanie

Madame **Sabine PASSON**

Directrice Adjointe de Cerfrance Gascogne Occitane

Madame **Marie PIQUÉ**

Vice-Présidente en charge des Solidarités, des services publics, de la vie associative et du logement
de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée

Madame **Claudine PÉRIÉ**

Présidente du Mouvement Associatif Occitanie

Monsieur **Simon POPY**

Président France Nature Environnement Languedoc-Roussillon

Monsieur **Didier ROQUES**

Président d'I.R.I.O. (Inter-Réseaux Insertion par l'Activité Economique Occitanie)

Madame **Pauline RUY**

Directrice du GEIQ Industrie Gard Vallée et Delta du Rhône

Madame **Emilie TABERLY**

Administratrice du Mouvement Associatif Occitanie, Déléguée régionale de l'Union pour
l'Habitat des Jeunes

Madame **Christine VERGNES**

Direction déléguée des Dynamiques Territoriales, Attractivité et Solidarités
de la Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée

Cet Avis a été réalisé sous l'autorité de la Commission
« Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire »

Le Bureau

Présidente

Marielle GAUDOIS

Vice-Présidente

Sabine MASERATI

Secrétaire

Marie-Hélène BOUYGUES

Les membres

Dominique ANTONI	Claude MARTI
Patrick AYGOBERE	Sabine MASERATI
Pierre AYLAGAS	Paul-Louis MAURAT
Gilles BESSON	Alexis MELIDONIS
Martial BRENAC	Daniel MÉMAIN
Marie-Line BRUGIDOU	Sylvie MICHEL
Adeline CANAC	Laurent NGUYEN
Robert COTTE	Philippe PATITUCCI
Stéphane DEDIEU	Marie-Jo PEREIRA
Félicie DOMENE	Xavier PETRACHI
André DUCOURNAU	Guy PRESSEDA
Bruno DUMAS	Joël RAUSA
Chantal GAUTHIER	Josette RAYNAUD
Roser GINJAUME GRATACOS	Gérard RAMOND
Cécile HA MINH TU	Gérard SOUSSAN
Clare HART	Thomas SUN
Gaëlle KEDDIDECHE	Eliane TEYSSIÉ
Pierre LAFFON	Luc TOUCHET
Eric LALANDE	Claudine TOURAINÉ-LEMPEREUR
Marie-Agnès LARRIBAU	Christine VIGOUROUX

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	1
INTRODUCTION	3
I. L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF – PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	5
· Historique du statut de l'association en France.....	5
· Cadre juridique, social et fiscal	5
· Les chiffres en France.....	11
· Les différents domaines d'intervention et leur très grande diversité.....	12
II. L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF EN OCCITANIE.....	21
· L'écosystème associatif de la région Occitanie : les chiffres clefs en Occitanie	21
III. CONTRIBUTION À L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TERRITORIALE ET AU MAILLAGE DU TERRITOIRE POUR L'OCCITANIE.....	29
· Des exemples de maillage du territoire.....	29
IV. ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR L'OCCITANIE	33
· Impact économique	33
· Impact social et solidaire	35
· Impact environnemental	36
· Impact territorial.....	38
· Impact sur la collectivité, les bienfaits pour la Région	38
V. UNE ÉCONOMIE DU BIEN COMMUN, UN LEVIER POUR L'ÉCONOMIE RÉGIONALE.....	39
· Un intérêt collectif et non financier - l'affectation des résultats financiers de l'écosystème associatif.....	39
· L'écosystème associatif, un enjeu de société	40
· Acteur important au cœur de la crise sanitaire et amortisseur de la crise économique et sociale à venir	41
· Atouts et faiblesses de l'écosystème associatif.....	44
VI. L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF - PRÉCONISATIONS.....	51
1. Les bonnes pratiques entre la Région et les associations.....	51
2. Le renforcement des compétences dans le secteur associatif.....	51
3. Le financement des actions et la commande publique	52
CONCLUSION	55
ANNEXES.....	59
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	63

PRÉAMBULE

Le « fil conducteur » du travail de la Commission 3, pour cette mandature, est clairement positionné sur les filières économiques régionales. L'auto-saisine présentée ici n'y déroge pas. Elle a pour but de prendre en compte, de cerner et de valoriser l'impact du rôle des associations sur l'attractivité et la dynamique économique de la région.

Nous aborderons, après un état des lieux, les domaines d'intervention de ces associations, véritables entreprises, leur rayonnement et leur importance, sur lesquels nous devons veiller, pour qu'ils se renforcent en région Occitanie, se fixent et se développent.

Les réussites, les difficultés, les singularités et les tensions parfois, du monde associatif, partenaire de l'entreprise privée lucrative et du secteur public, seront largement et précisément abordées. L'évaluation de l'impact économique des associations, sur le territoire tiendra ici une place importante. En regard de la loi Pacte, nous serons également attentifs à leurs impacts humain, social et environnemental.

Les membres de la Commission ont, dès l'ouverture des travaux, souligné l'importance d'un cadrage afin que le « cœur de cible » de cette auto-saisine soit bien compris de tous. C'est ainsi que nous avons travaillé à poser le périmètre ci-après.

Objet de cette auto-saisine

Les associations représentent environ 138 000 organisations, près de 20 000 employeurs et également près de 170 000 salariés et 600 000 bénévoles actifs en Occitanie, dans des domaines d'activités très divers.

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée accompagne de nombreuses structures associatives, notamment au travers de sa politique en faveur de l'Économie sociale et solidaire.

Le CESER souhaite étudier l'écosystème associatif régional, contributeur d'une économie positive pour l'Occitanie, où la performance économique sociale et environnementale est un objectif qui rejoint celui du Conseil Régional pour le développement du territoire.

Cela nous amènera à identifier les pratiques innovantes, y compris les dimensions sociales et humaines, tant au niveau du modèle économique qu'en terme de service rendu, de ces associations qui doivent continuer à apporter un support indispensable à l'économie et au développement régional.

Périmètre et données de cadrage

Nous retiendrons les associations qui sont directement dans l'écosystème économique au même titre que l'entreprise privée lucrative, l'activité associative intervenant en « chaînon manquant », soit en amont de l'activité de l'entreprise, soit en aval. Citons à titre d'exemple, les offres de services associatifs locaux pour attirer entreprises et salariés et pérenniser leur ancrage.

Il s'agit de considérer l'activité des associations comme constituante du développement économique, de la cohésion des territoires et de l'attractivité des territoires. Des associations ont aussi une fonction support pour les entreprises « classiques », telle que les boutiques de gestion, les fablabs, les clubs d'entreprises. Ce rapport traite de l'offre fournie par ces associations.

La Commission a décidé, au vu de l'objet de cette auto-saisine, de ne pas retenir dans le périmètre des associations, celles à seul objet « solidaire » et à orientation très sociale.

L'ambition est de faire un parallèle qui distingue les actions, au final complémentaires, du secteur lucratif privé et du secteur associatif.

Nous aurons de nombreux exemples d'entreprises qui, grâce à l'action associative, ont relancé leur activité, maintenu de l'emploi et profité à tout un territoire.

Ces typologies d'actions mettent en évidence la part essentielle du bénévolat, qu'il conviendrait de valoriser. Les bénévoles illustrent un engagement personnel qui correspond à des valeurs humaines fortes, telles que bien faire et bien vivre ensemble.

Nous montrerons que l'association est souvent la réponse citoyenne apportée à des « trous dans la raquette » pour ce qui concerne des services qui devraient être rendus par la sphère publique : comme par exemple les fermetures en zones rurales de services de proximité.

La Commission rappelle qu'elle structure ses travaux dans l'axe des « Territoires d'industrie » d'une part et leur corollaire que sont les « Territoires d'innovation » d'autre part.

En effet, ces « Territoires d'innovation » pointent la part des associations (dont les clusters, pôles de compétitivité, fablabs), dans le partenariat entre les entreprises (secteur privé) et les collectivités locales ou territoriales.

Il est même précisé que ces partenaires seront bien autour de la table pour porter ces projets innovants. Aujourd'hui, la région Occitanie compte 4 « Territoires d'Innovation » représentatifs de son dynamisme, qui montrent aussi que dans ces territoires, éloignés des métropoles le plus souvent, il y a une vie économique, une vie humaine tout court. Ces 4 projets sont la vitrine derrière laquelle nous avons à prendre en compte le maillage serré d'un réseau associatif entrepreneurial. Ce néologisme doit nous aider à proposer à la Région un ciblage optimisé de ses soutiens et une attention particulière à un fonctionnement décloisonné de son économie, car nous assistons à l'émergence de nouveaux modèles de développement territorial.

Nous prendrons en compte les structures qu'elles soient aidées ou non par la Région et nous nous attacherons à observer et suivre l'évolution de l'emploi incluant le statut des salariés des associations, en complément des indispensables bénévoles.

Enfin, notre travail portera sur l'effet de levier, que représentent les associations, sur l'activité économique, la cohésion et l'attractivité du territoire, afin d'apprécier les bonnes pratiques, les écarts, les axes de travail à soumettre à la Région.

INTRODUCTION

« Le rassemblement des citoyens dans des organisations, mouvements, associations, syndicats est une condition nécessaire au fonctionnement de toute société civilisée bien structurée. » (Vaclav Havel).

Le secteur associatif est un secteur protéiforme. Il existe autant de modèles d'associations, d'objets associatifs qu'il y a d'associations. Les travaux menés par la Commission 3 nous l'ont bien démontré. Cela s'explique par le fait qu'une association naît de la volonté humaine de poursuivre un but commun. Cette volonté, qu'elle soit impulsée par les individus eux-mêmes ou par des institutions publiques pour soutenir leurs politiques économiques ne peut donc être uniforme et linéaire. Tantôt uniquement composées de bénévoles, tantôt composées de bénévoles et de salariés, elles ont néanmoins un objectif commun, une mission d'intérêt général de faire avancer la société, de la structurer, de pallier aux manques, de soutenir et d'apporter des accompagnements aux parties prenantes du développement économique. Au-delà de leur rôle économique, les associations ont une finalité d'intérêt général et une finalité sociale portée par leur projet associatif.

De par l'intitulé de la Commission 3 du CESER Occitanie/Pyrénées-Méditerranée « Activités et mutations économiques, Économie sociale et solidaire », nous nous sommes attachés, dans la présente réflexion, à étudier les associations qui, œuvrent au plus près de notre économie régionale et des entreprises qui la composent ; participent à son développement, à la cohésion territoriale et à l'attractivité de notre région.

Nous avons rencontré certaines de ces associations en relation directe avec le monde de l'entreprise. Elles peuvent, par le public visé, à savoir les entreprises, paraître très éloignées du monde associatif tel qu'on se l'imagine dans notre vie quotidienne, plus axé sur les citoyens, tels les clubs sportifs, les associations culturelles, les associations caritatives, ... Mais, elles ont pour point commun la mobilisation de ressources pour accompagner le développement des créateurs et des entreprises de notre territoire pour le bien commun de l'économie régionale. Elles sont, en tant que telles, comme toutes les associations, non délocalisables parce qu'ancrées sur un territoire, mais aussi, une grande richesse et une force pour la cohésion des territoires et l'attractivité de l'Occitanie. Nous avons également auditionné les grands partenaires régionaux portant la voix des associations au plus près des décideurs politiques. Ils nous ont dressé le portrait du paysage associatif en région, nous ont éclairé sur le soutien public aux associations et ont été également force de propositions. Nous avons enfin entendu les représentants de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, chargés de la vie associative et de l'économie et l'innovation, qui nous ont présenté la politique régionale en faveur de l'écosystème associatif.

Véritable acteur de cette dynamique régionale, cet écosystème associatif, aussi divers et complexe soit-il, doit être reconnu, soutenu et valorisé pour toutes ces actions concourant à la dynamique de notre région qui en font l'une des régions les plus attractives de France. Une région où il fait bon vivre, parce qu'elle offre un cadre propice au développement des entreprises et des individus.

I. L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

- **Historique du statut de l'association en France**

Le fait associatif est ancré dans l'ADN humain. On en retrouve des traces dans l'Égypte ancienne, ou encore en Grèce antique avec les « hétaires ». En Occident, le développement des villes et de l'artisanat urbain, ont fait naître le besoin de s'associer pour partager des connaissances et des savoir-faire. On citera les collèges sous la Rome antique reconnus par la loi et dotés d'une personnalité légale, puis les guildes, corporations, compagnonnages, jurandes, associations monastiques, de secours mutuels, confréries, ... au Moyen-Âge.

Tous ces regroupements, nés de la volonté d'individus, poursuivent un but commun qu'il soit économique, solidaire ou politique, avec des règles librement décidées au sein de chaque formation, régissant les actions et les relations entre les membres.

Ainsi sont déjà posés les principes de liberté d'association ! Principes qui connaîtront moult remous au fil des siècles avant d'être consacrés, en France, par la loi de 1901 initiée par le projet de loi de Pierre WALDECK-ROUSSEAU en 1899. Cette loi du 1^{er} juillet 1901 entérine en France le droit d'association et en donne une définition juridique.

D'autres textes viendront ensuite marquer l'histoire des associations : l'article 20 de la Déclaration universelle des droits de l'homme qui reconnaît la liberté d'association comme un droit, ou encore la reconnaissance en 1971 par le Conseil Constitutionnel du caractère de liberté publique. Dernier fait marquant, la loi du 31 juillet 2014 portant sur l'Économie sociale et solidaire (ESS) qui notamment, intègre toutes les associations dans l'ESS. Elle apporte pour la première fois dans la loi une définition légale de la subvention pour les associations, et étend leur capacité juridique.

- **Cadre juridique, social et fiscal**

Une définition de l'association par la loi du 1^{er} juillet 1901 et les apports de la loi du 31 juillet 2014 :

La loi du 1^{er} juillet 1901 définit juridiquement l'association. C'est une convention (contrat d'association) par laquelle, plusieurs individus décident librement (liberté d'association) de mettre en commun des connaissances ou des activités dans un but autre que le partage des bénéfices (but non lucratif). Les droits des contrats et les obligations des associations relèvent du droit privé. Une association n'obtient la capacité juridique uniquement si elle est rendue publique par une déclaration par ses fondateurs (déclaration en préfecture, publication des statuts constitutifs).

La loi de 1901 pose également le principe que plusieurs types d'associations coexistent :

- L'association de fait : l'article 2 de la loi de 1901 permet aux personnes de former librement une association sans autorisation, ni déclaration préalable. Ces associations ne jouissent pas de la personnalité morale, ni de la capacité juridique.
- L'association déclarée : les associations ayant rempli les obligations de déclaration mentionnées dans l'article 5 de la loi 1901 possèdent la personnalité morale, et la capacité juridique.
- L'association agréée : ce sont les associations détentrices d'un agrément donné par décision d'une autorité administrative. Cet agrément confère à ces associations une légitimité, qui est primordiale dans certains secteurs.
- L'association reconnue d'Utilité Publique : lorsque l'État reconnaît le caractère d'utilité publique à une association, cela permet à l'association de gagner en légitimité et en notoriété, mais également de recevoir des donations et des legs, alors que les autres types d'associations, ne peuvent recevoir que des dons manuels.

Suivant cette typologie, elle autorise les associations à posséder des biens sous certaines conditions (uniquement si nécessaires à l'accomplissement de l'objet statutaire, ou être le siège social de

l'association), de les administrer, et de percevoir des ressources financières au travers de cotisations, dons, legs et subventions notamment.

La loi du 31 juillet 2014, dite loi sur l'Économie sociale et solidaire (ESS), est venue compléter les dispositions de la loi de 1901.

Dorénavant, toutes les associations, sans avoir besoin de se déclarer comme telles, font partie de l'Économie sociale et solidaire. Elles en sont l'une des composantes, au même titre que les coopératives, les fondations et les mutuelles. Toutes ces organisations ont en commun :

- Une gouvernance démocratique,
- La poursuite d'un but autre que le partage des bénéfices qu'elles consacrent en majorité à leur activité qui doit avoir une lucrativité limitée et,
- De disposer de réserves impartageables entre les membres.

Elle reconnaît le caractère socio-économique des associations tout autant que leur rôle dans le maintien et le renforcement de la cohésion territoriale.

Elle comporte également des mesures visant à faciliter le développement d'activités commerciales par les associations et d'autres mesures sur la sécurisation des fusions entre associations.

En faisant entrer les associations dans le champ de l'ESS, la loi leur ouvre un accès aux financements dédiés à l'Économie sociale et solidaire, parmi lesquels, les fonds dédiés de la Banque publique d'investissements (BPIFrance), le fonds d'Innovation sociale co-financé par l'État et les Régions (FISO), ou encore les financements dédiés ESS délivrés par les banques commerciales ; ainsi qu'à certains outils financiers comme la garantie associative pour les associations exerçant des missions de services publics dans certains secteurs, et le prêt participatif social et solidaire. Elle élargit le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) à l'ensemble des associations. Elle engage également les collectivités publiques à renouer le dialogue avec les « têtes de réseau » représentant les associations de terrain ; ainsi qu'à co-construire avec elles leurs politiques publiques en faveur des associations de leurs territoires.

De plus, la loi de 2014 encourage le développement des modes de financements des associations par la création de fonds mixtes publics privés, la revalorisation des titres associatifs inclus dans la loi du 11 juillet 1985.

Mais surtout, la loi de 2014 légifère, dans ses articles 59 et 60, sur la définition de la subvention, là où la loi de 1901 adoptait une posture très floue, laissant à la jurisprudence le soin d'interprétation. Elle ouvre la possibilité aux associations d'intérêt général de recevoir des donations et des legs, ce qui jusque-là était réservé aux seules associations reconnues d'utilité publique.

« La subvention peut être de toute nature. Elle se justifie par l'intérêt général, au service de la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, du développement d'une activité ou du financement global de l'activité de l'organisme, initié, défini et mis en œuvre par des organismes de droit privé bénéficiaires. Les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial l'attribuent. »¹

Ce point est relevé comme étant une avancée majeure pour les associations par le Mouvement associatif.

« L'avancée majeure de la loi pour les associations se situe dans la définition des subventions qui jusqu'alors n'étaient définies que de manière jurisprudentielle. Sans en restreindre la portée, cette définition relégitime la subvention face à la généralisation des procédures d'appel d'offres pratiquées par l'État et les collectivités territoriales, qui fragilisent l'action des associations et leur capacité d'innovation.

¹ Source : Document CNRES « Loi relative à l'économie sociale et solidaire » – 31 juillet 2014

Elle s'inscrit dans la droite ligne du droit européen sur les aides d'État qui, contrairement aux interprétations qui ont pu en être faites, n'interdit pas les subventions.»²

Les associations « Employeurs » :

Comme le définissent ces 2 lois, les associations relèvent du droit privé et sont considérées comme des entreprises. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'elles emploient des salariés. En France, le nombre d'associations est estimé à environ 1 500 000. Près de 11 % ont recours à l'emploi salarié, soit 160 000 associations employeurs³

Il n'est donc pas fait de différence entre une association sans but lucratif et une entreprise commerciale. Dès lors que l'association emploie une personne, elle est soumise aux codes du travail et de la sécurité sociale. Selon le secteur d'exercice, les employés relèvent des conventions collectives de branches.

Cependant, plusieurs statuts cohabitent au sein des associations : les bénévoles, les volontaires et les salariés. Il devient donc nécessaire de distinguer précisément le rôle, les pouvoirs et les missions de chacun, pour ne pas créer d'interférences dans l'action associative, de crispations et de frustrations, ou encore et surtout, de ne pas voir l'engagement bénévole requalifié en travail dissimulé. Les statuts sont un outil important pour les associations, notamment pour permettre de clarifier les rôles et les attributions de chacun : dirigeants, salariés et bénévoles. En complément des statuts, certaines associations mettent en place des « Charte du bénévole » ou des règlements intérieurs.

Le propre même des associations est le bénévolat. On s'engage pour une cause, pour partager des savoir-faire et des connaissances, pour pallier des manques, ... Le bénévole donne son temps de façon librement consentie et gratuitement. Les bénévoles sont estimés à 12,5 millions, dont plus de 5 millions agissant chaque semaine.⁴ Pour le bénévole, il n'y a pas de lien de subordination, de rémunération. Il est libre de son investissement et il peut partir à tout moment sans contrainte. Il n'y a aucune indemnisation possible du bénévole, au-delà des indemnités kilométriques de frais de déplacements d'un bénévole, strictement encadrés.

Aucune association ne pourrait fonctionner sans l'engagement si précieux des bénévoles, qu'ils soient des bénévoles d'action ou de gouvernance.

Les dirigeants impulsent la stratégie et gouvernent les associations. Une association peut décider, sous certaines conditions et sans perdre son statut non lucratif, que l'exercice des fonctions dévolues à ses dirigeants justifie le versement d'une rémunération. Deux modes de rémunération sont possibles : soit le régime de ¾ du Smic maximum, soit le régime légal si la moyenne des ressources annuelles des trois derniers exercices de l'association dépasse 200 000 €. ⁵

Avec le temps et l'évolution de la société, les tâches dévolues aux bénévoles dirigeants, deviennent de plus en plus complexes, techniques et engagent leur responsabilité. Ils doivent coiffer plusieurs casquettes et ne sont pas forcément aguerris à chacune d'entre elles. Les dirigeants bénévoles peuvent avoir parfois des milliers de salariés à gérer. Des formations spécifiques sont organisées pour leur donner un certain nombre de clés, mais elles sont à ce jour encore peu nombreuses.

En raison des projets et de l'accomplissement des missions, de la réglementation en vigueur dans leur secteur d'activité, de la taille de l'organisation, les associations recourent à une main d'œuvre salariée spécifiquement formée et qualifiée. La professionnalisation grandissante du secteur associatif, notamment dans certains secteurs d'activités très réglementés, nécessite des compétences et diplômes spécifiques. Les personnes et notamment celles qui sont hautement qualifiées se dirigent alors vers le secteur associatif,

² Source : Document CNRES « Loi relative à l'économie sociale et solidaire – 31 juillet 2014 »

³ Source : La France associative en mouvement, 17ème édition – octobre 2019 – Recherches & Solidarités

⁴ Source : La France associative en mouvement, 17ème édition – octobre 2019 – Recherches & Solidarités.

⁵ Source : Administration française - <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F1927>

non pour les rémunérations qu'il propose, bien souvent inférieures au secteur privé lucratif, mais pour les valeurs qu'il porte et le sens qu'il donne à l'action.

En France, les salariés (cadres dirigeants ou non) travaillant pour la sphère associative sont estimés à 1 837 000. Ils représentent 9,4 % des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé, pour 40 Mrds€ de salaires distribués. Ils sont détenteurs de contrats de travail qui définissent leurs fonctions et liens de subordination et sont soumis au droit du travail et conventions collectives.⁶

Les jeunes volontaires effectuant une mission de service civique au sein des associations étaient au nombre de 140 000 en 2018.⁷ Bien qu'importants pour les associations, ils ne peuvent mener de mission excédant 24 mois. Ils ne sont pas liés aux associations par un contrat de travail, mais par une convention et perçoivent des indemnités encadrées par la loi.

L'immatriculation des associations :

Toute association déclarée est enregistrée, depuis 2010, au Répertoire national des associations (RNA). Un numéro d'identification RNA débutant par W et composé de 9 chiffres, est attribué automatiquement à chaque association lors de sa création en Préfecture ou lors d'une déclaration de modification de statuts.

Dans certains cas, les associations devront également obtenir un numéro de SIRET et de SIREN. C'est le cas pour les associations employeurs, celles recevant des subventions publiques ou encore assujetties aux impôts commerciaux.

En complément, l'INSEE attribue un code APE aux associations pour classifier l'activité principale de la structure. On retrouve la plupart des associations visées par le présent avis sous le code « fourre-tout » APE 94.99Z « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire », souvent par manque d'informations et de temps de la part des gestionnaires de ce répertoire Sirene (<https://www.sirene.fr>).

Ces imprécisions constituent un véritable handicap pour l'étude du champ associatif.

La fiscalité des associations :

Les associations dites loi 1901 sont à caractère non-lucratif et de ce fait sont exonérées du paiement des impôts dus par les sociétés commerciales (TVA, impôts sur les sociétés, contribution économique territoriale). Certaines développent des activités qui génèrent des recettes. L'exercice d'une activité économique habituelle doit être prévu par les statuts de l'association. Les associations peuvent donc être fiscalisées en tout ou partie. Cela revient pour les premières à être assujetties à ces impositions si elles exercent leurs activités économiques dans les mêmes conditions qu'une société commerciale. Afin de ne pas avoir toutes leurs ressources financières soumises aux impôts commerciaux, celles qui ne développent que quelques activités lucratives, ont la possibilité de ne soumettre que ces dernières à l'impôt.

D'un point de vue fiscal, pour savoir si une association est soumise ou non aux impôts commerciaux, l'examen de l'activité économique de l'association se fait au cas par cas et en fonction du tissu économique. Cette analyse se déroule en trois étapes :

- examen de la gestion désintéressée de l'association ;
- concurrence éventuelle avec une entreprise à l'échelle de son territoire d'intervention ;
- condition des activités fiscalisables selon la règle des 4 P applicable : Produit, Public visé, Prix, Publicité.

⁶ Source : La France associative en mouvement, 17ème édition – octobre 2019 – Recherches & Solidarités

⁷ Source : La France associative en mouvement, 17ème édition – octobre 2019 – Recherches & Solidarités

Dès lors qu'une association est assujettie aux impôts commerciaux, elle l'est comme peut l'être une société de droit privé.

Concernant les associations employeurs, elles sont redevables de charges salariales identiques à celles d'un employeur non associatif. Ainsi, même les associations non assujetties à la TVA, doivent s'acquitter de la taxe sur les salaires qui représente en moyenne 9 % de la masse salariale. De 2017 à 2018, les associations sans but lucratif non soumises à l'impôt sur les sociétés employant des salariés, bénéficiaient d'un crédit d'impôt de taxes sur les salaires (CITS) visant à contrebalancer le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) appliqué aux associations soumises aux impôts commerciaux. Ces deux dispositifs ont été supprimés et remplacés en 2019 par un allègement de cotisations d'assurance maladie de 6 points pour les rémunérations allant jusqu'à 2,5 SMIC.

Le monde associatif employeur, en fonction des secteurs d'activités, bénéficie parfois de dispositifs spécifiques en matière de déclaration sociale. Certains sont des dispositifs d'assiettes forfaitaires, d'autres de franchises, notamment dans le domaine des associations sportives. Ainsi, selon son domaine d'activité, l'association doit savoir utiliser ce que lui permet la loi, mais dans un cadre adapté et en respectant les normes.

En effet, les associations, comme tout employeur, peuvent être contrôlées. Elles ont les mêmes obligations et encourent les mêmes sanctions que les autres entreprises, ce qui oblige les dirigeants des associations à de la rigueur et de la vigilance. Sur les 5 dernières années en Occitanie, environ 750 associations ont été contrôlées chaque année. Cela a représenté 370 redressements et 170 restitutions du trop payé, soit un montant de régularisation de 12 M€ en moyenne par an.⁸

3 points de vigilance se dégagent de ces contrôles :

- *Le bénévolat.* Le bénévolat se caractérise aux yeux du droit du travail, par l'absence de rémunération (en espèce ou en nature) et l'absence du lien de subordination. Concernant le lien de subordination, il faut rappeler que la participation aux travaux de l'association se base sur le volontariat. À tout moment, le bénévole peut quitter les travaux, et l'association n'a théoriquement pas à lui donner d'ordres, ni le sanctionner. Ce bénévolat s'apprécie au cas par cas en fonction des circonstances réelles de l'activité. S'il existe une convention qui lie une association avec un pseudo-bénévole, qui indique : "vous serez bénévole pour réaliser cette tâche", cela ne suffit pas à le considérer comme bénévole. C'est son activité réelle qui permet de déterminer s'il est bénévole ou pas, et non pas le fait de signer une déclaration de bénévolat. Les situations d'activités peuvent éventuellement se voir requalifiées en situation de salariat. On peut également caractériser certaines situations de travail dissimulé qui exposent à des sanctions pénales et civiles beaucoup plus lourdes. Un redressement forfaitaire sur une personne considérée comme non déclarée et dont l'administration n'arrive pas à déterminer la période d'emploi, est aujourd'hui de l'ordre de 4 000 €. Ces règles s'appliquent sans distinction pour les associations ou pour les entreprises. À titre d'exemple, une personne qui utilise, à des fins personnelles, le véhicule d'une association, n'est plus en situation de bénévolat.
- *Le recours à des prestataires extérieurs.* Une association peut faire appel à des prestataires extérieurs. La vérification minimale, qui s'applique aussi à des particuliers, est de vérifier l'identification professionnelle du consultant à qui elle fait appel, via un devis. De la même façon, lorsqu'elle a recours à des micro-entrepreneurs (nouvelle dénomination des auto-entrepreneurs), il est absolument nécessaire que les conditions d'emploi du micro-entrepreneur soient une prestation bien identifiée et ne viennent pas de fait se substituer à une activité qui pourrait être salariée. Il est parfois remarqué que les conditions d'emploi du micro-entrepreneur se rapprochent

⁸ Source : audition URSSAF

du salariat, que ce soit en entreprise ou dans les associations. « Depuis quelques années, il y a un mouvement dans les associations de « dé-salarier » des personnes et de faire appel à des micro-entrepreneurs. Là où, des clubs sportifs employaient le même entraîneur salarié dans 4 entités différentes, désormais, il est auto-entrepreneur et facture à ces 4 entités.⁹ » Cette situation n'est pas forcément légale, le ou les ex-employeurs ne payant plus de charges. L'illégalité ne provient pas du fait que l'auto-entrepreneur vende ses prestations, mais qu'une association ou une entreprise commerciale emploie un auto-entrepreneur dans des conditions égales à celles d'un salarié.

- *Les prestations supérieures à 5 000 €.* Les associations, tout comme les entreprises, ont l'obligation de vérifier l'identité professionnelle du prestataire, mais surtout, elles doivent obtenir de sa part une attestation de fourniture de déclaration sociale et de paiement des cotisations (attestation de comptes à jour). Une affaire très récente a défrayé la chronique médiatique dans le Nord de la France, où plusieurs associations, dans le domaine social, ont subi un redressement en tant que donneur d'ordres. Elles avaient fait appel à des sociétés de sécurité dans lesquelles il y avait beaucoup de travail dissimulé et n'avaient pas procédé à ces vérifications. Elles ont été mises en cause sur le principe de la solidarité financière.

Les URSSAF, chargées du recouvrement des cotisations sociales, proposent d'accompagner et d'aider les associations employeurs dans leur processus de déclaration sociale, et des outils spécifiques ont été développés à destination des associations.

Les offres déclaratives :

- le Chèque Emploi Associatif (CEA - <https://www.cea.urssaf.fr/>), est proposé essentiellement aux petites associations. Il leur permet très rapidement de faire l'ensemble des déclarations liées à l'emploi d'un salarié, Il permet de déclarer, de payer ses cotisations et d'être complètement sécurisé par rapport au risque de travail dissimulé, notamment pour de l'emploi sur des périodes courtes.
- Impact Emploi Association (<https://www.impact-emploi-association.fr>) est un logiciel gratuit développé par les URSSAF, qui est fourni à des tiers de confiance qui assurent eux-mêmes des formalités déclaratives des associations qui adhèrent auprès d'eux. Les plus connus en France et les plus importants en Occitanie, sont dans le milieu sportif. Ce sont notamment les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB) souvent portés par les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS), les associations « Profession Sport et Loisirs » (PSL) et autres associations de proximité. Ces associations ont des centaines de petites associations adhérentes pour lesquelles, elles réalisent les déclarations. Il y en a également dans le domaine culturel.

L'accompagnement conseil :

Ces accompagnements sont disponibles pour tous les cotisants. Ce sont tout d'abord, tous les renseignements que l'on peut obtenir sur les sites internet URSSAF. Des questions juridiques peuvent être posées et on peut même aller, dans certains cas, jusqu'à une demande de rescrit social.

Les employeurs, et donc les associations, peuvent, également, demander à bénéficier d'un contrôle à la demande. C'est un contrôle dans lequel, l'URSSAF vient voir spécifiquement un point sur lequel l'employeur souhaite être sécurisé. Il y a dans ce cas-là un régime particulier et plus favorable sur les éventuelles majorations de retard et régularisations.

L'URSSAF, vis-à-vis des associations qui lui doivent de l'argent, adapte ses procédures de recouvrement. Les spécificités des associations, par rapport aux spécificités des entreprises commerciales, sont prises en

⁹ Source : URSSAF - Auditions

compte pour trouver des solutions adaptées. Des associations culturelles, comme les théâtres, les théâtres-écoles, ..., sont souvent soumises à un cycle économique lié aux dates de versements des subventions. Ce cycle économique est, dans la mesure du possible, pris en compte pour favoriser la survie des associations.

Enfin, le recours au médiateur en cas de litige est toujours possible. Les URSSAF, comme tous les organismes de Sécurité sociale, ont un médiateur, qui peut être saisi directement en ligne sur le site urssaf.fr.

- **Les chiffres en France**

Nous avons pu nous rendre compte qu'il était difficile d'identifier le nombre exact d'associations. Ceci est notamment dû au fait que rien dans les textes législatifs n'oblige à déclarer une association dès lors qu'elle fonctionne sans salariés, ni subventions ou ne développe pas d'activité économique et que l'obtention de la personnalité juridique n'est pas souhaitée.

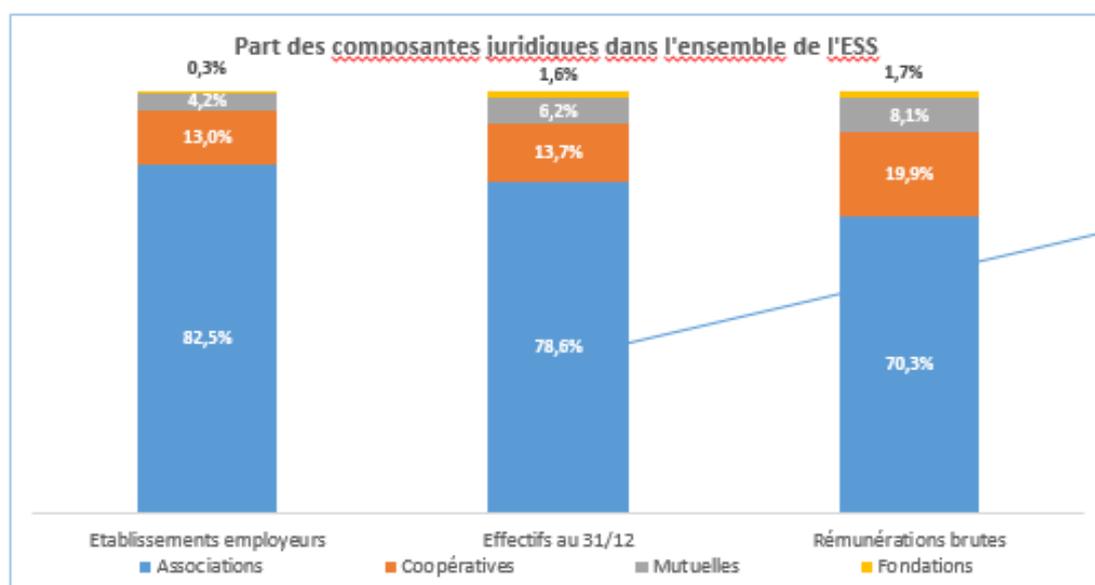
En France, le nombre d'associations est estimé à 1,5 million en 2019 dont entre 1,35 et 1,45 million en activité.

72 000 créations ont été répertoriées entre septembre 2018 et août 2019. 12,5 millions de français sont bénévoles dans une association, et plus de 5 millions agissent chaque semaine.

Le budget total cumulé du champ associatif représente 113,3 Mrds€. 75 % des associations gèrent un budget annuel inférieur à 10 000 € et réalisent 4 % du budget total cumulé du champ associatif. 1,3 % des associations (13,1 % des associations employeuses) gèrent un budget annuel égal ou supérieur à 500 000 € et réalisent 71 % du budget total cumulé du champ associatif.

Près de 11 % des associations ont recours à l'emploi salarié, soit 1 837 000 salariés dans 160 000 associations employeurs. Les emplois associatifs représentent 9,4 % des effectifs salariés du secteur privé et 7,6 % du volume total de l'emploi public et privé. 40 Mrds€ de salaires ont été distribués en 2018. Le premier employeur du secteur associatif est l'action sociale et médico-sociale. Cela se traduit par une très forte féminisation des emplois associatifs, et un nombre important de temps partiels. Depuis 2016, on observe une baisse du nombre des associations employeurs et des emplois associatifs. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer comme un phénomène de concentration et de fusion favorisé par certaines politiques, ou encore la réforme des emplois aidés qui a fortement impacté l'emploi dans les petites associations du sport, de la culture et de l'éducation populaire. 2019 semblait marquer une reprise.

Les associations représentent 82,5 % des établissements employeurs de l'ESS. Elles sont la composante majoritaire de l'ESS, même si actuellement seules les associations employeurs sont statistiquement comptabilisées. Rien dans la loi de 2014 n'indiquant que seules les associations employeurs font partie de l'ESS, une réflexion est actuellement en cours sur l'opportunité et la légitimité d'intégrer dans son périmètre, les associations non employeuses, c'est-à-dire, 90 % des associations en France. Cette comptabilisation pourrait, notamment, ouvrir la voie vers une meilleure valorisation du bénévolat.



Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee, Clap 2015

Sources : La France associative en mouvement, 17^{ème} édition – octobre 2019 - Recherches & Solidarités ; Le paysage associatif français - Mesure et évolutions. Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau, mai 2019 ; Audition CRESS Occitanie

- **Les différents domaines d'intervention et leur très grande diversité**

Les différents domaines d'intervention

Régies par le principe de liberté d'association, les associations interviennent dans des secteurs très divers, là où le besoin d'une réponse citoyenne se fait jour. On peut néanmoins dégager 4 secteurs prépondérants : le sport, la culture, les loisirs et le secteur humanitaire, social et santé.

Répartition des associations selon le secteur d'activité issu du document : Les associations : État des lieux et évolutions – Vers quel secteur associatif demain ? – Viviane Tchernonog – Edition 2018.

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble	Taux global d'évolution 2011/2017	Taux annuel d'évolution 2011/2017
Humanitaire, social, santé	13,1, %	22,8%	14,1%	+13,9%	+2,2%
Défense des droits et des causes	12,2%	5,8%	11,5%	+1,0%	+0,2%
Éducation, formation, insertion	2,7%	7,3%	3,2%	+3,2%	+0,5%
Sports	23,9%	27,5%	24,2%	+14,7%	+2,3%
Culture	22,8%	24,3%	23,0%	+29,2%	+4,4%
Loisirs	22,9%	7,9%	21,4%	+18,7%	+2,9%
Développement local	2,4%	4,4%	2,6%	-9,1%	-1,6%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	+15,4%	+2,4%
Nombre d'associations	1 341 000	159 000	1 500 000	-	-
Répartition sans salarié/employeuses	88,1%	11,9%	100%	-	-

Le périmètre de cet avis, comme son nom l'indique, est constitué par les associations concourant au développement économique des territoires et à l'attractivité de la région, or la grande majorité des associations y participent effectivement de façon directe ou indirecte.

Le Statut associatif : le plus adapté pour répondre aux enjeux identifiés.

Lorsque des citoyens se regroupent pour fonder une association, ils choisissent ce statut parce que c'est celui, qui a priori, est le plus adapté pour répondre aux enjeux identifiés. Le statut associatif est un statut juridique.

La Loi de 1901 est une loi de liberté. Elle a d'abord été créée pour permettre à des citoyens de se regrouper, d'agir ensemble et de leur donner un cadre juridique pour le faire. Facile à mettre en œuvre et rassembleur dans l'intérêt général, quelque fois imposé par le secteur dans lequel agit l'association ou encore hérité de l'histoire, ce statut est très prisé. Il est également plus accepté juridiquement dans le domaine du financement quant à l'octroi de subventions notamment. Le pouvoir dans une association n'appartient ni aux salariés, ni aux détenteurs du capital. Il appartient à l'association, à la personne morale associative, c'est-à-dire à l'ensemble des adhérents. Il sécurise l'indépendance de l'association et des instances de gouvernance démocratiques par un renouvellement des conseils d'administration sur mandats.

Aujourd'hui, quelques centaines d'années plus tard, le statut associatif existe toujours, et reflète des réalités parfois très différentes et très diverses. On peut distinguer :

- Les associations dites de « proximité », qui naissent d'une volonté citoyenne en réponse à un déficit de notre société. Elles œuvrent pour l'intérêt général.
- Les associations « professionnelles » créées par un secteur d'activité, elles ont pour but de structurer ce domaine, de lui apporter de la visibilité et de lui permettre d'atteindre une taille critique pour mener à bien des actions communes dans l'intérêt de la profession.
- Les associations « de service public » ont un rôle de coordination des politiques publiques et sont très souvent créées par les acteurs publics. Elles sont souvent envisagées comme des « satellites » d'une ou plusieurs collectivités publiques.

Nous avons choisi de focaliser cet avis sur les associations participant au développement économique des territoires et à leur attractivité. Ainsi, l'ensemble des associations employant des salarié(e)s mais également celles favorisant l'implantation et la conservation d'activités économiques sur un territoire sont concernées. C'est également le cas des associations concourant à l'attractivité d'un territoire via les activités et services qu'elles proposent.

Elles ont pu choisir la forme associative, certes pour sa facilité de mise en œuvre, sa souplesse par rapport à d'autres structures juridiques, mais surtout pour les effets « levier » bénéfiques qu'elle entraîne. Elles sont transversales, dépassent les appartenances et les contingences personnelles, créent une dynamique pour mettre en œuvre des actions dans l'intérêt général et collectif de leurs membres.

Statut juridique conjuguant liberté d'objet et facilité de mise en œuvre, le statut associatif permet de modeler l'association et de l'adapter aux spécificités du projet poursuivi. Il est souvent la bonne manière d'associer toutes les parties prenantes autour de la table et de mener les actions en toute indépendance, au nom de l'intérêt général et non de l'intérêt individuel.

Ainsi, quelles que soient les raisons qui ont poussées à faire le choix du statut associatif, toutes les associations se forment autour d'un projet en réponse à un besoin et agissent pour atteindre des objectifs fixés par lui. Il apporte une mixité des acteurs, un pilotage de l'association par ses adhérents, permet une représentativité du secteur accompagné, et il est garant d'un enrichissement continu de notre société et de ses citoyens.

L'organisation de l'écosystème associatif

Une autre caractéristique du secteur associatif réside dans son polymorphisme. De très petites structures cohabitent avec de très grosses. Si les premières sont souvent composées presque exclusivement de bénévoles, les secondes peuvent compter plusieurs milliers de salariés travaillant aux côtés de bénévoles. Citons par exemple, le champ « sanitaire, médico-social et social » qui représente à lui seul en France, 35 000 établissements, 1,12M ETP et 24,7 Mrds€ de masse salariale distribuée.¹⁰

La France compte 1,5M associations. L'écosystème associatif s'est structuré pour faire entendre sa voix et accroître la visibilité de ses actions, obtenir des appuis ou délivrer des services spécifiques. En région et au niveau national, les associations se regroupent par département et par secteur. Les structures départementales et régionales ainsi constituées se rassemblent pour partager leurs enjeux avec les pouvoirs publics et, pour réfléchir entre elles à la meilleure manière de répondre aux problématiques qui leurs sont posés et sont surtout posés aux bénéficiaires de leurs actions. Voici quelques grands acteurs de cette structuration.

Les Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire :

Les CRESS, Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, sont présentes dans toutes les régions. Elles trouvent leurs origines au début des années 80 et ont été officiellement reconnues par la loi de 2014 sur l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). L'article N° 6 de cette loi a reconnu les CRESS, leur a donné la mission de représenter localement l'ESS, de contribuer à sa promotion et son développement. En dépit de l'appellation « chambre régionale », les CRESS ne sont pas des consulaires, mais des associations loi 1901. Toute CRESS jouit de plein droit de la capacité des associations reconnues d'utilité publique et elles ont conclu une convention avec l'État (une préfecture de Région) et un Conseil Régional. Elles sont constituées des organisations fédératives de l'ESS et des entreprises.

La loi leur confie 5 missions principales :

- la représentation des intérêts de l'ESS auprès des pouvoirs publics,
- l'appui à la création, au maintien et au développement des entreprises de l'ESS,
- l'appui à la formation des employés et des dirigeants (salariés ou élus) des entreprises de l'ESS,
- la contribution à la collecte, à la mise à disposition de données économiques et sociales sur les entreprises de l'ESS, travaux menés par les Observatoires des CRESS et l'observatoire national,
- l'information sur la dimension européenne de l'ESS, même si la notion d'ESS se décline différemment selon les pays. L'idée est aussi de favoriser les liens entre les différents pays de l'Union Européenne.

Les CRESS sont financées à part égale par le Conseil Régional et l'État dans sa forme de représentation régionale, par les cotisations de ses adhérents, et par des financements plus spécifiques sur un certain nombre de missions qui leur sont confiées, soit par l'État, soit par la Région ; ou par les autres collectivités territoriales (Départements, métropoles, intercommunalités, municipalités). La CRESS Occitanie regroupe 85 adhérents (têtes de réseau et entreprises). Elle représente plus de 23 000 entreprises et 214 000 emplois soit 17 % des emplois privés en Occitanie. Son équipe de permanents est composée de 8 salariés.

Au titre de la représentation de l'ESS auprès des pouvoirs publics, la CRESS Occitanie remplit une mission de plaidoyer auprès notamment de la Région, en vue de défendre et de promouvoir les intérêts et

¹⁰ (Source : URIOPSS – Auditions)

spécificités des entreprises de l'ESS. Pour ce faire, elle s'appuie sur les travaux de son Observatoire, en particulier sur le suivi conjoncturel de l'emploi dans l'ESS.

La CRESS Occitanie est également étroitement associée à la préparation de la Conférence régionale de l'ESS, organisée au moins tous les deux ans à l'initiative de l'État et de la Région. Cette conférence a pour objet de débattre des orientations, moyens et résultats des politiques locales de développement de l'ESS, et de formuler des propositions en la matière.

Favoriser les synergies et les rapprochements entre les familles de l'ESS différentes mais partageant des valeurs communes, c'est l'essence même de la CRESS.

Le Mouvement associatif :

Le Mouvement associatif (anciennement Conférence permanente des coordinations associatives) est la représentation nationale des associations françaises. Sous statut association loi de 1901, Le Mouvement associatif (MA) a pour but de défendre et de promouvoir la vie associative dans son ensemble et regroupe au travers de ses membres plus de 700 fédérations et unions nationales et régionales, soit 40 à 60 % des associations selon les estimations de Viviane TCHERNONOG (chercheuse au CNRS, spécialiste du monde associatif). Le MA est une représentation du fait et de l'esprit associatifs et milite sur ces questions. Il porte des sujets transversaux au monde associatif, comme l'emploi, l'engagement et l'évolution des modèles économiques et sociaux. Le MA est signataire de la Charte d'engagements réciproques avec l'État et les collectivités territoriales signée le 14 février 2014. Cette charte représente un outil de référence pour les associations dans leurs relations avec les pouvoirs publics. Le MA est un acteur privilégié du dialogue entre le monde associatif et les institutions politiques. Le MA est en charge de plusieurs dispositifs d'accompagnement et de conseil à la vie associative et aux bénévoles. Le MA est membre de la CRESS.

Le Mouvement associatif Occitanie (LMA O), rassemble une quinzaine d'organisations sectorielles transversales représentant environ 70 000 associations en Occitanie, dont l'URIOPSS, la Fédération des acteurs de la solidarité, des réseaux de tourisme social et solidaire, l'Éducation Populaire, le secteur culturel, le secteur sportif, la formation, le droit des femmes, l'environnement, ... Il est le porte-voix de la dynamique associative régionale auprès des instances politiques régionales. Il anime certains dispositifs comme le Dispositif Local d'Accompagnement.

Les Fédérations et les Unions

Les associations de terrain ont au fil du temps éprouvé le besoin d'être représentées, défendues, mais aussi d'échanger, s'informer et se professionnaliser. Elles se sont donc fédérées. Les fédérations ou les unions sont des représentations des branches sectorielles du monde associatif. Elles peuvent être membres de la CRESS et du Mouvement associatif. Elles sont souvent organisées autour d'une tête de réseau nationale et de structures régionales. Ces deux niveaux se répartissent des missions spécifiques :

- au niveau national, une fédération/union/confédération est l'interlocuteur des pouvoirs publics nationaux. Elle produit des plaidoyers auprès des instances publiques à partir des remontées du terrain et des équipes régionales. Elle est consultée et donne son avis (cabinets, parlements) sur les textes qui concernent son secteur (exemple : la Fédération des Acteurs de la Solidarité le secteur de la lutte contre les exclusions). Elle analyse les textes réglementaires, et met des outils à disposition des fédérations régionales dans leur fonction d'accompagnement et de suivi des adhérents. Elle défend l'intérêt des adhérents auprès des ministères sur les dispositifs et leurs financements (nationaux). Elle se regroupe avec d'autres grandes fédérations nationales sur des sujets qu'elles ont en commun (plaidoyer, financement...)
- au niveau régional, les fédérations/unions/confédérations régionales animent le réseau d'adhérents en organisant des espaces de rencontres d'échanges et de connaissance réciproque. Elles structurent et contribuent à la réflexion et à l'analyse afin de produire une expertise collective sur les sujets de société et les dispositifs en cours nécessaires aux plaidoyers nationaux ou régionaux. Elles soutiennent les adhérents dans leurs projets, leur évolution, leurs difficultés leur développement. Elles construisent des partenariats de projets à l'échelle de la région et représentent leurs adhérents à l'échelle territoriale régionale (pouvoirs publics ou instances représentatives). Ce sont les interlocuteurs des adhérents, mais aussi des pouvoirs publics avec qui elles négocient directement.¹¹

Les fédérations et unions peuvent se regrouper au niveau régional et national au sein de confédérations et groupements, souvent sectoriels, afin de défendre des enjeux communs. C'est par exemple le cas des unions et fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, regroupées au sein des Comités Régionaux des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP).

L'exemple des têtes de réseaux nationaux de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

Le rôle des réseaux nationaux est d'apporter à toutes les structures de l'IAE un accompagnement, un appui pour le développement d'activités et la création de structures. Les réseaux amènent des échanges pratiques auprès des salariés permanents (conseiller(e)s en insertion professionnelle ou permanent(e)s techniques). Ils apportent une veille juridique et des informations sur la réglementation par l'envoi régulier de newsletters. Ils représentent les structures de l'IAE auprès des instances dont les CDIAE (Comités départementaux de l'IAE) dans chaque département. Ils mènent les actions et les réflexions auprès de l'État, comme par exemple pour le Pacte d'Ambition. En Occitanie, les structures de l'IAE ont décidé de créer en 2016, l'inter-réseaux IRIO en vue d'élaborer une politique commune au sein des différents réseaux de l'IAE régionaux, de mieux valoriser l'IAE en région et d'avoir une meilleure lisibilité auprès des collectivités et des partenaires institutionnels. Il assure avec les têtes de réseaux les relations avec la Région Occitanie et la DIRRECTE.¹²

L'exemple de l'URIOPSS – Union Régionale Inter-fédérale des Oeuvres Privées Sanitaires et Sociales

Premier employeur du domaine associatif, le secteur sanitaire, médico-social et social associatif s'est doté d'une tête de réseau : l'URIOPSS, qui est membre de la CRESS et du Mouvement associatif. L'URIOPSS

¹¹ Source : FAS OCCITANIE – Marie Hélène BOUYGUES

¹² Source : IRIO – Auditions

représente 35 000 établissements au niveau national et a une représentation en Occitanie (URIOPSS Occitanie). Elle joue les rôles de représentation des adhérents et du secteur sanitaire et social auprès des instances publiques, anime son réseau, soutient et aide des associations gestionnaires employeurs à aller vers une plus grande professionnalisation.¹³

L'exemple du Comité Régional Olympique et Sportif Occitanie (CROS)

Il est le représentant du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et regroupe, à ce titre, l'ensemble des Ligues et Comités Régionaux sportifs de la Région Occitanie.–Fort de ses 18 000 clubs et 1,45 millions de licenciés, le Mouvement Sportif en Occitanie est un véritable vecteur d'économie, de lien social, d'éducation, de santé, citoyenneté, ...

L'exemple du réseau RETIS – Réseau national des technopoles françaises

Ce réseau national régi par la loi 1091, rassemble les technopoles françaises qui accompagnent la structuration et le développement d'un écosystème de l'innovation sur un territoire. 80 % des technopoles françaises sont également sous statut associatif. Il a pour missions : la professionnalisation de ses membres, l'animation du réseau et la représentation de ses membres, le lobbying et l'expérimentation de projets pilotes dédiés à l'entrepreneuriat innovant au niveau national et international.¹⁴

Le financement des associations par la puissance publique en France

Le financement public des associations est essentiel pour permettre au plus grand nombre de pouvoir accéder et bénéficier des services offerts par les associations.

Des aides spécifiques, très souvent financées par de multiples acteurs publics aux côtés de l'État, ont été mises en place et se répartissent comme suit :

- Aides au développement et appui aux associations

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA), créé, à l'origine, pour soutenir les associations formant leurs bénévoles, comprend depuis 2018, un nouvel axe d'aide au fonctionnement et aux projets innovants des associations. Les deux axes fonctionnent par appels à projets annuels. Ce fonds est géré au niveau départemental.

Le Dispositif d'Accompagnement Local (DLA) a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'ESS, dont les associations, pour consolider l'emploi, renforcer leur modèle économique, améliorer leur stratégie et développement des partenariats. Il est financé par l'État, le Fonds Social Européen, la Banques des Territoires et les collectivités territoriales. En Occitanie, il est animé par le Mouvement associatif Occitanie.

Le Fonds d'Innovation Sociale (FISO) est le premier outil financier spécialement dédié aux entreprises de l'ESS développant un projet innovant socialement. Il est abondé à parité par l'État (au titre du PIA) et la Région, et mis en œuvre par BPIFrance. La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée utilise ce nouvel outil depuis 2015.

France Active est un réseau de structures locales, les « Fonds territoriaux » qui proposent un accompagnement financier et des produits de financement (garanties, prêts). Les structures aident et accompagnent les entrepreneurs à la création d'entreprises sociales et solidaires, au financement de leurs projets et financent des crédits solidaires. Ces structures associatives sont financées par les collectivités locales, l'État, l'Europe, la Caisse des Dépôts et Consignations et certaines banques.

¹³ Source : URIOPSS Occitanie – Auditions

¹⁴ Source : Castres Mazamet Technopole – Auditions

- Aides financières directes au financement de postes

Le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep), co-administré par l'État, les collectivités et les associations, gère le dispositif « postes Fonjep » qui contribue à l'emploi de salariés permanents qualifiés au sein d'associations agréées de jeunesse et d'éducation populaire.

Les contrats aidés, transformés depuis janvier 2018, en Parcours Emploi Compétences (PEC) ont pour objectif de permettre l'insertion ou la réinsertion de publics éloignés du marché du travail. L'aide de l'État sur ce dispositif est en constante baisse et a vocation à être supprimée d'ici 2022. Cette réforme des emplois aidés s'est traduite par une baisse de ces emplois et a fortement impacté les secteurs caractérisés par de petites associations comme le sport, la culture, l'éducation populaire particulièrement touchés.

Le financement public des associations intervient également par le biais des subventions ou des commandes publiques.

- La subvention est utilisée, lorsqu'une association identifie des besoins, des problématiques, propose une manière d'y répondre et soumet ce projet à une puissance publique libre de l'accepter ou pas.
- La commande publique est la recherche, par la puissance publique qui a identifié un besoin et une manière d'y répondre, d'un opérateur qui va pouvoir le faire.

Si dans le cas d'une subvention, l'association co-construit une réponse et une politique publique d'identification d'un besoin et de réponses à y apporter. Dans le cas des commandes publiques, le rôle de partenaire des acteurs économiques de leurs territoires n'existe plus et les associations ne sont que des opérateurs de la puissance publique. Ce choix d'action de la puissance publique est un enjeu majeur pour les associations. En effet, une tendance croissante à la commande publique a pu être constatée au détriment de la subvention, reléguant les associations au rang de prestataires de services. La loi de l'ESS et la Charte d'engagements réciproques signée nationalement sont venues rappeler que la subvention publique devait être privilégiée dans les relations entre la puissance publique et les associations.

En France aujourd'hui, ce sont majoritairement les collectivités territoriales, qui financent le monde associatif. Cela représente 14 % budget de fonctionnement des communes, 23 % du budget des Régions et 24% du budget des départements.¹⁵

La loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) entrée en vigueur en janvier 2016, a redistribué les compétences des collectivités territoriales. Elle a eu un impact sur le financement des associations induisant, notamment, plus de difficultés pour hybrider les soutiens publics.

En effet, la suppression de la clause de compétence générale pour les Régions et les Départements a eu pour conséquences la réduction des possibilités d'intervention des Régions et des départements. Les Régions ont été dotées d'une compétence en matière d'Économie et d'Innovation incluant l'ESS et l'innovation sociale, et d'aménagement du Territoire. Les Départements, quant à eux, sont chargés de l'action sociale. Les domaines de la Culture, du Sport, du Tourisme, des langues régionales et de l'Éducation Populaire restent des compétences partagées entre les collectivités territoriales. Les communes et les agglomérations de communes ayant conservé cette clause de compétence générale restent des financeurs importants pour les associations.

En conséquence, les associations doivent dorénavant : analyser très finement les sources potentielles de financements publics, leur périmètre d'intervention (local, régional, ...), développer leur veille sur les appels à projets et commandes publiques, ... Cela entraîne une importante nécessité de réflexion sur la mutation du modèle économique des associations.

¹⁵ (Source : Associations & fondations, Cahiers du Monde –15 octobre 2019).

Le modèle économique des associations

Il n'y a pas un modèle économique unique pour les associations. Une étude UDES / Le Mouvement associatif de 2017, ne parle d'ailleurs pas de modèle économique pour les associations, mais d'un modèle socio-économique reposant sur 3 piliers :

- Une mission sociale définie et adaptée en réponse à un ou plusieurs besoins sociaux ;
- Un modèle économique définissant les ressources financières, humaines et de gestion permettant de faire vivre l'association ;
- Une gestion interne, dont l'objet est le pilotage, l'administration et l'organisation des moyens concourant à la mise en œuvre de l'activité.

Un modèle qui prend en compte toutes les spécificités et les problématiques auxquelles doivent faire face les associations.¹⁶

Il y a eu une évolution les 15/20 dernières années des modèles économiques des associations et de leur financement. On est passé d'associations qui étaient majoritairement subventionnées, à une diminution des subventions au profit de marchés de la commande publique, et/ou à la compensation des subventions manquantes par la participation des usagers. Aujourd'hui la subvention publique ne représente plus qu'environ 20 % du modèle économique des associations. On voit qu'il y a une claire tendance au développement du financement des associations par les usagers (+4,2 % entre 2011 et 2017). Une part conséquente du budget des associations, qu'elles soient employeuses ou non, est financée par ce biais : 42 % du financement des associations. C'est de loin la principale source de financement des associations. Pour la plupart des associations, l'hybridation des financements pour mener à bien leurs actions fait partie de leur modèle économique. Cela nécessite de mettre en place une stratégie d'ingénierie financière découlant d'une bonne connaissance des moyens de financement d'une association. Néanmoins, pour être efficace il faut trouver un équilibre économique afin de conserver la possibilité de permettre au plus grand nombre de pouvoir accéder et de profiter des services offerts par l'association. La piste du financement des actions des associations par les usagers comporte le risque de laisser bon nombre de concitoyens sur le bord de la route, de renforcer les inégalités, mais surtout de perdre l'ADN de l'esprit associatif.

Contrairement aux idées reçues, le modèle économique de la majorité des associations repose majoritairement sur les recettes propres qu'elles génèrent (60 % de leurs produits en moyenne). Or celles-ci contribuent au bien commun et remplissent des missions d'intérêt général voire d'utilité sociale, il apparaît donc indispensable que la puissance publique sécurise leurs activités et missions via l'attribution de subventions et /ou la signature de conventions partenariales.

Les enjeux pour le monde associatif :

Aujourd'hui, parmi les enjeux communs au monde associatif quel que soit le secteur d'action, on retrouve :

- Faire reconnaître les associations comme des partenaires à part entière de la co-construction des politiques publiques ;
- Favoriser le soutien à l'initiative associative par le biais de la subvention / convention plutôt que la commande publique ;
- une nécessité de consolidation du modèle économique en prenant en compte les spécificités des associations et l'évolution des modes de financement ;
- la valorisation de l'emploi salarié pour faire face au besoin accru de professionnalisation et au maintien de l'attractivité pour ces emplois ;

¹⁶ (Source : Rapport sur les stratégies des acteurs associatifs et propositions pour faire évoluer les modèles socio-économiques des associations – commandité par l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (UDES) et le Mouvement Associatif – 2017)

- le renouvellement des instances dirigeantes, face au vieillissement des bénévoles dirigeants et aux responsabilités croissantes qui pèsent sur eux ;
- une demande croissante de formation des administrateur(trice)s bénévoles pour mener à bien leurs missions ;
- une valorisation du bénévolat pour donner envie aux générations futures de s'impliquer dans l'action associative dans la durée.

Mais également, la reconnaissance du rôle d'acteur économique des associations par les collectivités publiques.

II. L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF EN OCCITANIE

- **L'écosystème associatif de la région Occitanie : les chiffres clefs en Occitanie**

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée compte 140 000 associations réparties sur son territoire, qui en emploient 170 000 salarié(e)s et mobilisent 1 400 000 bénévoles parmi lesquels 550 000 à 570 000 sont des bénévoles réguliers (intervenant plus d'une heure par semaine dans une association). 85 % des associations en Occitanie fonctionnent uniquement avec des bénévoles. 1 habitant sur 2 en Occitanie est membre d'une association.

La région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée possède un tissu associatif extrêmement riche et notamment sur les associations employeurs. L'emploi dans les associations d'Occitanie représentait en 2018 11,1 % de l'emploi privé régional pour 3,4 Mrds€ de masse salariale. C'est 80 % de l'emploi et 70 % des rémunérations de l'ESS régionale. Les associations sont une composante majeure de l'ESS en région. On note cependant que le niveau de rémunération dans le secteur associatif est globalement plus faible que dans les autres composantes de l'ESS.

Composantes juridiques	Etablissements employeurs	Effectifs au 31/12	Rémunérations brutes annuelles (€)
Associations	19 126	168 068	3 763 731 448
Coopératives	3 021	29 234	1 067 820 721
Fondations	66	3 347	92 518 147
Mutuelles	965	13 253	432 344 507
Total ESS Occitanie	23 178	213 902	5 356 414 823

Source : [Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee, Clap 2015](#)

L'URSSAF, en 2019, dénombrait pour l'Occitanie 14 500 associations employant plus de 150 000 salariés déclarés, soit 10 % de l'emploi privé total en Occitanie et plus de 3,2 Mrds€ au global, en masse salariale déclarée. Cela représentait 8 % de la masse salariale privée. 11 000 employeurs dépendaient du régime général, 3 500 associations avaient recours au chèque emploi association. On note une diminution depuis quelques années des associations employeurs, ainsi que des emplois associatifs. Cette baisse peut notamment s'expliquer par la diminution des emplois aidés.

Tous territoires confondus en Occitanie, 55,5 % des effectifs associatifs sont dans le secteur du sanitaire et social, ce qui est plus élevé que la moyenne nationale (49,9 %). Premier employeur du secteur associatif, il représente 105 000 ETP, soit 2/3 des ETP des associations et 2,2 Mrds de masse salariale distribuée. En Occitanie, comme ailleurs, ces emplois sont très féminisés et il y a beaucoup de temps partiel.¹⁷

¹⁷ (Sources : *Les Associations en Occitanie, 12^{ème} édition – décembre 2019 - Recherches & Solidarités ; Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ; CRESS Occitanie, Le Mouvement Associatif Occitanie ; URIOPSS ; URSSAF*)

Répartition départementale (en %) des effectifs salariés des associations d'Occitanie par secteur d'activité

Département	Enseignement	Sport	Santé	Social	Loisirs	Culture	Autres activités	Autres non classées ailleurs
Ariège	3,4	2,8	2,1	61,2	2,3	3,0	16,6	8,6
Aude	6,7	3,4	11,4	56,4	0,8	2,0	8,9	10,4
Aveyron	7,4	2,2	12,9	58,4	0,8	1,1	11,1	6,1
Gard	9,7	3,7	3,9	59,7	0,7	2,9	7,4	12,0
Gers	9,1	2,3	2,6	58,7	0,3	3,5	12,9	10,6
Haute-Garonne	12,6	4,7	5,1	45,8	4,8	3,6	9,3	14,1
Hérault	10,5	4,9	4,3	56,0	0,9	4,4	8,1	10,9
Lot	5,1	1,6	17,6	52,7	0,5	2,1	12,1	8,3
Lozère	5,7	2,0	9,7	57,9	0,1	0,9	10,9	12,8
Hautes-Pyrénées	5,5	3,7	3,8	63,7	0,5	1,6	12,8	8,4
Pyrénées-Orientales	6,2	4,4	10,0	49,5	2,8	2,0	14,9	10,2
Tarn	6,4	3,1	2,4	67,6	1,1	1,7	9,5	8,2
Tarn-et-Garonne	6,7	4,2	2,5	64,5	0,7	1,2	12,1	8,1
Total Occitanie	8,9	3,9	6,1	55,5	1,9	2,8	10,1	10,8
National	11,9	4,7	7,3	49,9	1,3	2,6	11,7	10,6

Source : www.association.gouv.fr / www.recherches-solidarites.org – *L'essentiel de la vie associative par département - novembre 2019 et Les Associations en Occitanie, 12ème édition – décembre 2019 - Recherches & Solidarités (Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2018)*

Autres activités : Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme ...

Autres non classées ailleurs : Associations répertoriées sous le code APE 9499Z (Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire)

Emploi par département dans les associations d'Occitanie

Département	Nombre d'associations employant des salariés	Nombre de salariés employés dans les associations	Associations employant moins de 3 salariés (%)	Moyenne nationale Associations employant moins de 3 salariés (%)	Nombre d'associations employant plus de 50 salariés	% des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé	Moyenne nationale des effectifs salariés de l'ensemble du secteur privé
Ariège	555	4 260	63 %	53 %	14	14,3 %	9,4 %
Aude	920	9 355	57 %	53 %	52	12 %	9,4 %
Aveyron	935	11 595	51 %	53 %	65	16,6 %	9,4 %
Gard	1 840	18 530	59 %	53 %	85	11,6 %	9,4 %
Gers	565	4 980	56 %	53 %	23	11,3 %	9,4 %
Haute-Garonne	3 515	38 715	57 %	53 %	169	8,2 %	9,4 %
Hérault	3 125	29 615	62 %	53 %	142	10,1 %	9,4 %
Lot	505	5 155	52 %	53 %	21	12,8 %	9,4 %
Lozère	430	6 105	49 %	53 %	35	33,4 %	9,4 %
Hautes-Pyrénées	690	8 270	54 %	53 %	51	15,6 %	9,4 %
Pyrénées-Orientales	1 085	11 440	59 %	53 %	61	10,7 %	9,4 %
Tarn	1 135	12 680	52 %	53 %	71	14,6 %	9,4 %
Tarn-et-Garonne	600	6 845	56 %	53 %	33	11,5 %	9,4 %

Source : www.association.gouv.fr / www.recherches-solidarites.org – L'essentiel de la vie associative par département - novembre 2019 (Sources : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2018)

Estimation des bénévoles par département dans les associations d'Occitanie

Département	Nombre de bénévoles estimé	Nombre de bénévoles assurant la permanence de l'action associative et présents au moins une fois par semaine
Ariège	Entre 46 000 et 50 000	Entre 19 000 et 20 000
Aude	Entre 85 000 et 92 000	Entre 36 000 et 37 500
Aveyron	Entre 75 000 et 77 000	Entre 31 500 et 33 000
Gard	Entre 165 000 et 170 000	Entre 68 000 et 70 000
Gers	Entre 44 000 et 50 000	Entre 18 500 et 20 000
Haute-Garonne	Entre 270 000 et 290 000	Entre 113 000 et 117 000
Hérault	Entre 235 000 et 250 000	Entre 99 000 et 102 000
Lot	Entre 44 000 et 49 000	Entre 18 500 et 20 000
Lozère	Entre 27 000 et 30 000	Entre 11 500 et 12 500
Hautes-Pyrénées	Entre 56 000 et 60 000	Entre 23 500 et 24 500
Pyrénées-Orientales	Entre 108 000 et 120 000	Entre 46 000 et 48 000
Tarn	Entre 90 000 et 102 000	Entre 38 000 et 41 000
Tarn-et-Garonne	Entre 53 000 et 58 000	Entre 22 000 et 23 500

Source : www.association.gouv.fr / www.recherches-solidarites.org – *L'essentiel de la vie associative par département - novembre 2019*

• Ecosystème associatif : La stratégie de la Région et le pilotage actuel en Occitanie

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, lors de nos auditions, nous a rappelé son ambition de favoriser le tissu associatif sur son territoire et nous a dressé un bilan de ses actions. 36 M€ sont annuellement dédiés aux associations. 6 000 associations et plus de 13 000 projets ont été accompagnés par la Région depuis 2016, pour un montant budgétaire de près de 120 M€.

Cette politique volontariste en direction des associations est conduite par la Présidente de Région, qui, secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire, a promu la loi de 2014 sur l'ESS, et en 2018 a doté la Région d'un plan ESS.

La Région soutient les associations au titre de nombreuses politiques dispensées au travers de quasiment toutes ses directions.

Concernant la vie associative, la Région intervient auprès du monde associatif via 12 appels à projets et 37 aides au fil de l'eau dans les domaines du sport, de la culture et du patrimoine, de la solidarité, de l'environnement, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'économie sociale et solidaire.

Il apparaît ainsi complexe d'avoir une vision claire du soutien de la Région aux associations dans la mesure où celui-ci est réalisé d'une part via le service vie associative mais également via les différentes directions en lien avec les secteurs d'activité sur lesquels interviennent les associations. C'est par exemple le cas de la Direction des Solidarités pour les associations intervenant notamment dans le champ du social, de la Direction de l'Agriculture pour les associations dont l'action est ciblée sur les secteurs ruraux ou encore de la Direction de l'Économie et de l'Innovation pour les associations intervenant en lien direct avec les entreprises à but lucratif comme les groupements d'employeurs. La Direction régionale de L'Économie et de l'Innovation (DEI) accompagne les associations à vocation d'animation économique, d'abondement des politiques des pouvoirs publics, de complémentarité avec l'intervention des pouvoirs publics pour conduire les entreprises soit vers de l'innovation (pôles de compétitivité, grappes d'entreprises, clubs d'entrepreneurs, ...), soit vers plus de croissance (plateformes d'initiatives locales) dans le champ du développement économique. Cette direction abrite également un service dédié à l'ESS, issue du plan ESS de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée (novembre 2018), finançant notamment les têtes de réseaux de l'ESS.

La répartition du soutien à l'ensemble du monde associatif régional qui nous a été donnée par la Région est la suivante : Culture : 23 % ; Sport : 17% ; Loisirs : 15 % ; Social : 6 % ; formation : 5 % ; Économie : 4 % ; Santé : 4 %.

Par ses différentes politiques à destination de l'écosystème associatif régional, la Région nous a indiqué son souhait d'intervenir sur des projets qui font « Région », c'est-à-dire sur des projets structurants pour les associations et la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et pouvant être essaimés et dans la mesure du possible permettant d'agir pour mieux former et professionnaliser les personnes du monde associatif.

Les financements délivrés par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée aux associations

Les interventions de la Région se font au travers de plusieurs outils :

- des outils d'accompagnement : La Région abonde des dispositions mis en place par l'État, comme le DLA (la Région co-finance à ce titre le Mouvement Association Occitanie en tant qu'animateur régional), ou encore le FISO ;
- des aides au fil de l'eau ;
- des appels à projets émanant des différentes directions ;
- le co-financement de plans d'actions pour les têtes de réseau, pôles de compétitivité et clusters notamment ;
- la commande publique.

Parallèlement, et suite à une étude sur les « Associations, bilan et perspectives » à partir de laquelle, la Région a établi des perspectives pour la fin du mandat en cours, la Région a mis en place des actions visant :

- à mieux accompagner les associations, avec les Maisons de la Région à qui elle a confié des missions de proximité de services auprès des acteurs de terrain des territoires,
- à mieux valoriser les politiques régionales et les actions associatives qui en sont issues, en rénovant son site internet pour rendre plus visibles ses politiques en faveur des associations et en mettant en lumière, au travers d'une rubrique dédiée et des reportages, les actions portées par les associations,
- à faciliter l'accès des associations aux financements régionaux par la création au début de l'année 2020 d'un espace « Associations » (www.laregion.fr/associations) à partir duquel les associations peuvent solliciter les demandes de subventions, déposer et enregistrer les éléments constitutifs des dossiers et faire les demandes de paiement. L'ambition de ce portail étant d'instituer avec le temps le dossier unique pour les associations.

Au-delà de ses ambitions, la Région a pointé dans le même temps, des conditions budgétaires contraintes du financement régional, et la nécessité pour les structures associatives d'augmenter leurs ressources propres.

Les associations que nous avons auditionnées, pour la plupart, répondent à divers appels à projets régionaux, notamment à celui destiné à « l'Entrepreneuriat ». Elles proposent des plans d'actions pluriannuels pour lesquels certaines ont obtenu des co-financements régionaux, ou encore des demandes de soutien à des manifestations d'envergure. Les associations relevant de l'insertion par l'activité économique peuvent recevoir des subventions régionales, sous réserve de rentrer dans les critères que 50 % de leur chiffre d'affaires soit de la production ou de la commercialisation. La Région abonde aussi des fonds de prêt gérés par le réseau de plateformes Initiatives Occitanie permettant de produire des effets levier sur la création d'entreprises. Un soutien qu'elle a d'ailleurs renouvelé et complété en 2019 pour compenser la perte de la contribution des Départements, effet de la loi NOTRe et un accroissement des besoins.

Elles saluent le soutien régional, même si elles regrettent la complexité des procédures et les difficultés de financement de leur fonctionnement, qui pourrait grandement maximiser leurs actions et augmenter les emplois en région.

« Sans les appuis publics, et en particuliers ceux de la Région, nous aurions du mal à faire ce que nous faisons. »¹⁸

Certaines ne bénéficient pas de subventions régionales :

- soit parce qu'elles ne sont pas considérées par la Région comme relevant de son champ de compétences, telles les associations relevant du secteur médico-social, comme l'URIOPSS. Cependant, la formation des travailleurs sociaux de ces mêmes associations relève de la compétence régionale ;
- soit par manque de temps, de connaissances des soutiens régionaux.

Toutes sont conscientes de l'évolution de modèle économique à opérer au sein de leurs organisations. Elles reconnaissent qu'il est impératif pour elles d'être le moins dépendantes possible des appuis publics qui tendent à se raréfier, et de développer d'autres sources de financements en fonction de leur objet social et de leur projet associatif.

¹⁸ Source : Digital 113 - Auditions

Le dialogue écosystème associatif – Région

Nous avons pu constater que le dialogue avec les associations porteuses de projets et le traitement des critères d'évaluation régionaux n'étaient pas uniformes.

Les têtes de réseau sont les principaux interlocuteurs de la Région et sont pour certaines d'entre elles soutenues par elle ¹⁹. Une plus grande ouverture du dialogue est néanmoins souhaitée, ainsi qu'une volonté de co-construction partenariale des réponses de l'autorité régionale aux besoins émanant du terrain.

Certaines directions régionales essayent dans la mesure du possible de rencontrer les acteurs associatifs a minima lors de leur première demande de soutien ou lors d'événements sur le terrain. D'autres regrettent de n'être vues que comme des financeurs à qui on rend des comptes et qui doit financer, et souhaitent faire évoluer la relation.

Beaucoup d'associations regrettent la multiplicité des interlocuteurs au sein de la Région et appellent à une simplification. L'instauration d'une sorte de guichet unique « Associations », sans distinction de domaine, et « re-routant » les demandes vers les directions et services concernées, permettrait d'apporter plus de lisibilité de l'action régionale et une optimisation des démarches pour les associations.

Dans leur ensemble, elles encouragent le recours au soutien associatif au travers du développement et de la généralisation des plans d'actions, des appels à projets pluriannuels et des conventions pluri-annuelles d'objectifs co-construites par les associations et la Région, et permettant au monde associatif, quel qu'il soit, de pouvoir envisager son action sur long terme et de pouvoir maintenir ou créer des emplois.

Les représentants de la Région nous ont également indiqué qu'à partir de la réflexion menée par la Région sur les « Associations, bilan et perspectives » en collaboration avec certain nombre d'associations sur leurs besoins, ils avaient pu identifier les points de blocage suivants :

- les délais d'affectation et de paiement des subventions régionales ;
- ne pas avoir de vision pluriannuelle du soutien régional ;
- un dépôt multiple de pièces et de dossiers qui sont les mêmes ;
- pouvoir former les bénévoles et les salariés ;
- avoir accès aux marchés publics ;
- un manque d'outils de communication ;
- un modèle économique en mutation et la question de l'équilibre des financements publics/privés.

Même si ces éléments rejoignent ceux qui nous ont été communiqués lors de la conduite de cet avis par les acteurs du monde associatif eux-mêmes, nous regrettons, que malgré nos demandes répétées, nous n'ayons pu avoir accès à cette étude.

¹⁹ Source : Auditions

L'évaluation régionale de l'action associative

Ce que nous avons pu retenir de la démarche d'évaluation régionale qui nous a été présentée, c'est qu'il n'existe a priori pas de critères d'éligibilité liés à la structure associative elle-même, uniquement des critères liés au projet et aux enjeux des appels à projets. L'attribution des subventions se fait par une appréciation des dépenses par rapport aux recettes et au programme d'activités proposé. On retrouve cela dans la phase de paiement des soldes au regard des objectifs atteints. Des vérifications sont menées afin d'éviter de financer plusieurs fois le même projet.

Nous n'avons pas eu connaissance de critères d'évaluation quant à l'impact qui aurait été induit sur l'économie régionale par la réalisation de tel ou projet. Même si ce type d'évaluation apparaît intéressante dans la mesure où elle permettrait une meilleure reconnaissance de l'action associative, elle est aujourd'hui complexe à mettre en œuvre. En effet, la mesure de l'impact social et économique de l'activité des associations sur un territoire est le fruit d'un travail long et souvent coûteux que la majorité des associations n'a pas les moyens de mener. Cette évaluation repose en effet sur de nombreux indicateurs dont une large part ne sont pas purement quantitatifs mais bien qualitatifs. Elle suppose également un travail de co-construction entre les différentes parties prenantes de l'association (bénévoles, salariés, usagers et bénéficiaires) et de ses partenaires techniques et financiers.

III. CONTRIBUTION À L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET TERRITORIALE ET AU MAILLAGE DU TERRITOIRE POUR L'OCCITANIE

Une association est fondée pour répondre à un besoin émis par plusieurs personnes ainsi qu'autour de son projet. Ce qui la caractérise, c'est une conscience et un objectif de répondre à un objet social, sociétal et territorial fort. Qu'elle soit à l'initiative d'un groupe de citoyens ou d'un secteur professionnel ou encore impulsée par une ou plusieurs collectivités publiques, l'association anime une dynamique territoriale.

- **Des exemples de maillage du territoire**

Le Réseau Initiative Occitanie, réseau régional regroupant à l'échelle de la région Occitanie 21 plateformes territoriales d'accompagnement d'entreprises dans la construction de leur business plan et par l'octroi de prêts d'honneur, est né de la volonté d'agir des professionnels du monde économique. Qu'ils soient banquiers ou entrepreneurs, ils sont partis du constat, en pleine crise, du manque de moyens financiers de personnes souhaitant créer des entreprises sur le territoire français. En réaction à ce besoin, ils ont conçu ce concept innovant de plateforme. Ils ont alors choisi pour le mettre en œuvre le format associatif pour garantir l'indépendance de l'action et impliquer toutes les parties prenantes. « *Le modèle associatif nous permet de nous adapter aux territoires, de rassembler ses forces vives et d'avoir des instances démocratiques renouvelées sur des mandats, malgré des sensibilités différentes, car elles sont unies par un intérêt commun : la dynamique du territoire et les créations/reprises d'entreprises* »²⁰. Ce besoin n'étant pas localisé spécifiquement sur l'un ou l'autre des territoires français, et dans le même temps, nécessitant d'être au plus près des créateurs pour prendre en compte les spécificités et l'environnement, le concept a progressivement irrigué le territoire. Aujourd'hui on compte 240 plateformes au niveau national, dont 21 en Occitanie. Le découpage territorial se fait en fonction des bassins de vie, de la personnalité et des besoins de chaque territoire. On retrouve *a minima* une plateforme Initiative par département. Chaque plateforme est une association indépendante dont la composition de la gouvernance est le reflet de son territoire. Chacune est autonome et juridiquement indépendante, et va chercher ses budgets, noue des partenariats locaux en fonction du tissu territorial. Toutes sont membres d'une coordination régionale (Initiative Occitanie dans notre région), elle-même adhérente de la coordination nationale Initiative France. Elles ont adopté un référentiel métier, avec une norme, ainsi qu'une méthodologie de travail identique. Leur fonctionnement repose sur des salariés qui instruisent et accompagnent et de bénévoles qui « mentorent » les créateurs. Sur l'ensemble de l'Occitanie, le réseau Initiative compte près de 1 200 bénévoles et un peu moins de 60 permanents.

Pour répondre aux besoins de proximité de ses adhérents qu'ils soient en zone urbaine ou en zone rurale, l'association Cerfrance Gascogne Occitane, spécialisée dans le conseil en comptabilité et l'expertise comptable des chefs d'entreprise, a déployé une agence tous les 30 km sur son territoire d'action (Haute-Garonne, Gers et Ariège), soit une trentaine d'agence à ce jour. Créé à l'initiative du monde agricole, pour répondre aux besoins d'outils de gestion des agriculteurs et leur permettre de piloter leur exploitation comme de véritables chefs d'entreprise, Cerfrance est un réseau associatif national de service aux entrepreneurs, dont l'action, aujourd'hui, va au-delà du secteur agricole. Réparties sur le territoire français, chaque association est gouvernée par ses adhérents, et fonctionne uniquement avec une ressource salariée. Cerfrance Gascogne Occitane compte 400 salariés et envisage 45 embauches sur les 4 prochaines années. Proximité et maillage du territoire sont des valeurs associatives fortes défendues par l'association, à la fois dans la relation professionnelle intense que ses collaborateurs entretiennent avec les adhérents (9 500 adhérents, dont 5 900 agriculteurs, 3 000 artisans, commerçants, professions de services et 600 particuliers, associations, SCI et personnes avec des revenus fonciers) et dans le choix de leur implantation. L'association accompagne et conseille également les communautés de communes, Pays, mais

²⁰Source : Auditions

aussi des structures associatives et des groupements présents sur ses territoires d'action. Ancrée dans son territoire, l'association publie, en partenariat avec les Chambres d'agriculture d'Occitanie, « Agri'scopie », une vue d'ensemble annuelle, qui recense les données et les évolutions du monde agricoles en Occitanie.

L'Association Régionale des Entreprises Alimentaires d'Occitanie (AREA), pilotée par les entreprises du secteur, a aussi pour principale priorité la proximité avec ses adhérents répartis sur les 13 départements de la région. Pour ce faire, elle a partagé la région en 5 territoires animés chacun par un chargé de mission en binôme avec un industriel bénévole membre du Conseil d'Administration, pour créer des espaces de rencontres régulières en proximité entre leurs adhérents et mettre en place des actions en fonction de leurs besoins.

Le Cluster Digital 113, cluster régional d'entreprises du numérique dirigé par des chefs d'entreprise du domaine, assure cette fonction de maillage territorial et de bonne représentativité au travers de sa gouvernance, puisqu'elle est composée par les chefs d'entreprise de toute l'Occitanie. Le cluster a pour mission de développer la filière des entreprises du numériques sur le territoire d'Occitanie en étant au plus près des besoins non seulement des dirigeants, mais aussi de l'ensemble de l'entreprise et en y apportant des réponses adaptées. Le cluster développe des collaborations avec les organisations territoriales d'appui au développement économique.

L'association Leader Occitanie, impulsée à l'origine par l'institution régionale, a su se développer en essaimant au plus près des territoires. Cluster multi-filière d'entreprises et d'entrepreneurs, cette association est désormais présente régionalement au travers de 9 Leaders territoriaux et 260 membres. La volonté première de cette association est d'aider les entreprises des bassins de vie et d'emplois, parfois éloignées des métropoles, à faire de la croissance et à l'accélérer. Les chefs d'entreprises qui la composent, ont pour leitmotiv que la réussite des uns doit servir à entraîner les autres ainsi que la nécessité d'être utile à son territoire. Leader Occitanie développe, également, des actions de mécénat sportif et culturel, de solidarité envers des publics fragiles, de promotion de l'entrepreneuriat dans des écoles ou encore du mentorat auprès d'entreprises de l'ESS. Ces dernières initiatives sont directement financées par ses membres qui sont animés par la volonté de dynamiser les bassins de vie et d'emplois au plus près.

Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire regroupe 27 associations régionales intervenant sur près de 2 500 communes différentes de la Région Occitanie, soit 55 % d'entre elles. Avec 1 900 000 bénéficiaires, c'est 1 habitant sur 3 de la région qui est concerné par l'activité des associations du CRAJEP. Les associations membres du CRAJEP interviennent dans le champ de la Jeunesse et de l'Éducation populaire et développent de nombreuses actions dans des secteurs variés (vacances, loisirs, logement, culture, sport, lutte contre les inégalités, mobilité, engagement citoyen, insertion sociale et professionnelle, développement rural et agricole, ...) sur l'ensemble des territoires de la région aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale, péri urbaine ou encore dans les quartiers sensibles. L'ambition commune de l'ensemble des associations du CRAJEP est notamment la participation au développement des territoires de la Région.

- **Des acteurs de l'attractivité économique et territoriale**

En participant par leurs actions à la dynamisation du territoire régional, en apportant des réponses à des besoins sociaux, sociétaux et économiques non couverts ou mal couverts, les associations, parce qu'elles se mobilisent pour l'intérêt général, renforcent l'appétence d'implantation des entreprises sur un territoire. Elles permettent à des territoires proches ou éloignés des métropoles régionales de développer et d'ancrer un tissu d'entreprises et de leur offrir une visibilité, parce qu'elles proposent des services d'accompagnement adaptés aux créateurs et chefs d'entreprise et elles créent un environnement propice à l'installation des salariés, en proposant notamment des services de garde d'enfants, des activités périscolaires, d'aide à la personne, ... Elles participent à l'installation, la consolidation et la pérennisation de populations.

De plus, les associations peuvent, elles-mêmes, être créatrices d'emplois, des emplois non-délocalisables parce qu'ancrés, eux aussi dans ces territoires, où ils vivent, apportent de la valeur ajoutée et consomment.

Par ailleurs, ancrées territorialement, elles connaissent leur écosystème et ses parties prenantes avec qui elles collaborent, et sont à même d'imaginer et mettre en œuvre des actions innovantes pour répondre aux besoins exprimés.

L'association Habitat Jeunes, qui a créé une résidence de logements temporaires Jeunes à Figeac, a énormément travaillé avec les sous-traitants de l'aéronautique sur le territoire du Figeacois. En effet, nombre de ces entreprises, éloignées de la métropole toulousaine, peinaient à attirer et à embaucher stagiaires et apprentis. Fruit de la collaboration entre l'association et les services RH, l'inscription de la possibilité de bénéficier d'un logement temporaire sur les fiches de recrutement des entreprises, a permis de débloquent le recrutement direct de ces jeunes sur ce territoire. L'association a d'ailleurs répliqué cette initiative dans d'autres territoires de la région Occitanie.

Les associations du secteur médico-social représentent, dans certains territoires ruraux, l'unique employeur autour desquels vont venir se développer des commerces et des activités de proximité. Elles redonnent vie à des bassins, qui, jusqu'alors et pour diverses raisons, étaient sinistrés. Ce secteur s'étend sur tout le territoire régional, avec des dimensions variées. Les plus grandes associations ont autour de 2 000 salariés et représentent environ 50 à 60 établissements. Pour les plus petites, c'est un service, un établissement avec un salarié. Ainsi, dans la commune de Saint-Chély-d'Aubrac, la seule activité existante est celle de la maison de retraite (membre de l'URIOPSS). Elle fait vivre non seulement ses 60 salariés, mais a permis le développement de tout un environnement comme l'installation d'une pharmacie, des livraisons de repas, des achats de consommables, ... Les associations membres de l'URIOPSS Occitanie représentent 750 établissements sur l'Occitanie, et 32 600 salariés.

Le BIC Crescendo a été créé sur le territoire de Tarbes par l'association Atrium FJT, portant un service d'emploi et d'accompagnement pour animer, à l'origine, un dispositif de couveuse d'entreprises et répondre au besoin de travailler les projets au plus près des lieux de vie des créateurs. Cette association gère aujourd'hui une pépinière d'entreprises, accompagne les porteurs de projets issus du territoire, développe des actions d'animation autour de l'entrepreneuriat, et participe également à l'attractivité du bassin tarbais en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises ou de structures de recherche et d'innovation.

La Technopole de Castres-Mazamet est née de la prise de conscience par 3 grands acteurs du territoire (Communauté d'agglomération, les laboratoires Pierre Fabre et les chambres consulaires) de la nécessité d'avoir une stratégie partagée de l'innovation pour attirer et développer un tissu économique durable sur un territoire proche d'une métropole. « Bras armé » territorial de l'innovation et la démarche entrepreneuriale, la Technopole a pour mission d'assurer le rayonnement et l'attractivité de l'agglomération Castres-Mazamet par la promotion des compétences scientifiques et industrielles, ou encore l'organisation d'événements de dimension internationale. Elle porte également des outils d'hébergement (pépinières et incubateur), des plateformes technologiques et met à profit sa connaissance des acteurs et des outils de l'écosystème régional de l'innovation aux services des porteurs de projets et des entreprises qu'elle accompagne, pour assurer la continuité du développement économique de son territoire.

L'association Leader Occitanie, par son maillage territorial et la forte mobilisation de ses chefs d'entreprise adhérents bénévoles, permet également d'attirer de nouvelles entreprises sur des bassins, en offrant un espace de dialogue et d'entre-aide aux chefs d'entreprise ainsi qu'un écosystème entrepreneurial.

Les associations d'insertion par l'activité économique développent des activités sur tous les territoires de l'Occitanie, même les plus ruraux, tels que les services à la personne, le maraichage bio, la création ou l'entretien des sentiers, ...

Il faut également évoquer ici l'ensemble des associations qui, si elles ne travaillent pas en lien direct avec les entreprises classiques lucratives, sont des éléments essentiels de l'attractivité des territoires et donc à leurs développements. C'est le cas des associations intervenant dans le secteur du tourisme, un grand nombre d'offices de tourisme ou de centres de vacances par exemple ont un statut associatif. C'est également le cas des associations culturelles ou sportives, qui sont des acteurs majoritaires de ces secteurs

d'activité ou encore des associations de jeunesse et d'éducation populaire intervenant, sur des actions éducatives en complémentarité de l'école mais également pour apporter des réponses aux situations des jeunes en termes d'engagement, de loisirs mais aussi de logement, de formation ou d'insertion.

Comment penser l'attractivité d'un territoire si celui – ci est dépourvu d'activités à proposer à la population ou répondant à ses besoins essentiels ?

Il ne faut pas oublier l'ensemble des associations proposant des services en lien avec la petite enfance, les personnes âgées, le service à la personne ou encore l'action sociale.

Les associations permettent de porter des projets en commun, d'inclure, animer mais aussi d'intégrer les nouveaux habitants.

Dans certaines communes les associations sont les dernières structures pourvoyeuses d'emplois, non délocalisables, elles contribuent au maintien d'activités pour les habitants. À titre d'exemple, dans le nord du Lot, l'implantation d'activités associatives type crèches, associations sportives et culturelles, a permis d'attirer de nouveaux habitants et de redynamiser le territoire.

Activités sportives et de loisirs pour tous, maison de retraite, repas à domicile, crèche, cours de musique, aide aux plus démunis, spectacles, la vie associative contribue largement à l'attractivité d'une commune.

Ainsi, par leur ancrage territorial, ces associations permettent d'insuffler et de pérenniser une dynamique économique dans les territoires régionaux, qui n'existerait peut-être plus. Par les services qu'elles délivrent, elles offrent des opportunités de vie personnelles et professionnelles loin des métropoles, et en cela, elles maintiennent et favorisent l'équilibre territorial et la cohésion de notre région.

En cela, les associations sont un maillon essentiel du développement économique de notre région tant au niveau de la cohésion et de l'équilibre territorial, des citoyens vivant sur ces territoires, et des entreprises et professionnels qui créent de la valeur ajoutée sur ces bassins de vie. Elles participent à l'attractivité régionale.

IV. ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL POUR L'OCCITANIE

- **Impact économique**

L'impact économique des associations sur le développement économique peut, tout d'abord, s'envisager en termes d'emplois.

Les associations sont des entreprises et à ce titre certaines sont des employeurs. L'URSSAF recense 14 500 employant du personnel en Occitanie, soit 150 000 salariés déclarés représentant 10 % de l'emploi privé total et plus de 3,2 Mrds€ en masse salariale déclarée. Le secteur médico-social associatif représenté par l'URIOPSS emploie 32 600 salariés en Occitanie. À titre de comparaison, on estime que la filière aéronautique en Occitanie emploie 90 000 personnes.

Ces emplois, non délocalisables, car répondant à des besoins spécifiques émanant des territoires, sont occupés par des personnes qui vivent, travaillent et consomment dans notre région. Ils permettent, par leurs missions, d'installer des populations, des entreprises, qui à leur tour consomment « région » et créent de la valeur ajoutée, et de les pérenniser sur notre territoire. Ils sont présents dans des offices de tourisme, des crèches, des centres de loisirs, dans le sport, le caritatif, le social, le service à personne, ... mais également dans le développement local des entreprises.

Il ne faut pas oublier non plus, que les entreprises associatives sont aussi, elles-mêmes, consommatrices de biens et de services. Ainsi, lorsque l'Union pour l'Habitat des Jeunes construit des logements temporaires en Occitanie, c'est le BTP régional qu'elle fait travailler. Ce dernier, d'ailleurs, a également recours à ces infrastructures pour loger ses propres apprentis. Ou encore, l'installation en zone rurale d'un établissement médico-social qui va déclencher l'ouverture de commerces de proximité et de services à l'utilisateur, liés ou non à cette activité, et ainsi redynamiser une commune.

Le volume économique en terme d'emplois créés ou maintenus et la valeur ajoutée indirecte à notre économie régionale générés par les actions de l'écosystème associatif sont difficilement évaluables et quantifiables. Ils sont cependant indéniables et non négligeables. Si ces structures associatives, petites ou de grande taille n'existaient pas, d'autres services, d'autres actions, d'autres activités, disparaîtraient.

Nous avons, dans cet avis, plus particulièrement regardé, l'impact sur l'économie régionale d'associations travaillant directement avec les créateurs et les entreprises. Elles sont créées à destination des entreprises directement par des entrepreneurs ou par des collectivités publiques, qui se sont rendu compte, que sur leur territoire, il n'y avait pas de réponse à leurs besoins. Ces associations conçoivent et mettent en œuvre des outils adaptés, des actions collectives et accompagnements individuels dans le but de faciliter le développement et la croissance des entreprises sur le territoire. Elles accompagnent des porteurs de projets, des entreprises en création ou en développement en leur apportant des services, des infrastructures, des réseaux, ou encore des moyens financiers, une visibilité, que ce tissu entrepreneurial constitué en majorité de TPE ou PME, n'aurait pu mettre en œuvre seul.

Le Business Innovation Centre (BIC) Crescendo de Tarbes gère une pépinière d'entreprises et développe des activités d'accompagnement des porteurs de projets sur l'agglomération de Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Sa maîtrise de toute la chaîne de l'entrepreneuriat, et ses diverses collaborations avec les autres organisations régionales de l'innovation, l'amène à accompagner en permanence 65 à 75 activités économiques implantées sur sa zone d'action et développées par des start-up en projet et d'autres déjà créées. Il anime également l'écosystème local de l'innovation et participe à projets régionaux, nationaux et européens.

Le réseau Initiative Occitanie a pour mission d'intérêt général de favoriser l'entrepreneuriat en Occitanie. Il délivre des prêts d'honneur pour venir en complément des fonds propres du créateur d'entreprise, ainsi qu'un accompagnement et une assistance dans la construction du plan d'affaires. Fort de l'excellente image de l'expertise ce réseau, ces prêts d'honneur d'un montant moyen de 8 000 € entraînent un effet levier de 7 fois plus auprès des banques, soit l'obtention d'un prêt bancaire de 56 000 € en moyenne. Face aux

nouveaux besoins émanant des porteurs de projets régionaux, le réseau Initiative, avec le soutien de la Région, octroie également, depuis une dizaine d'année, des prêts d'honneur pour la transmission-reprise, ainsi que pour la croissance. Environ 30% des dossiers soutenus donnent également lieu à un parrainage par un chef d'entreprise bénévole de l'association. En 2018, plus de 115 M€ ont été ainsi mobilisés grâce aux actions du réseau Initiative Occitanie pour soutenir la création, la reprise ou la croissance de 1 268 entreprises. Cela a permis le maintien ou la création de 3 366 emplois sur la région Occitanie.

L'AREA Occitanie a pour objet le développement et la promotion du secteur alimentaire d'Occitanie. Elle joue un rôle proche d'une agence de développement sectorielle auprès de ses 310 entreprises adhérentes pour répondre à leurs besoins d'être préparées à l'avenir. Elle leur délivre des services mutualisés (achats groupés, appui juridique, veille), des conseils experts sur la qualité, la RSE ou encore la maîtrise de l'énergie et l'innovation. Elle organise des formations pour les salariés de ses adhérents, propose des animations réseaux sur des sujets d'intérêt pour la filière. Et en collaboration avec l'agence régionale AD'OCC et le pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation monte, notamment, des actions collectives commerciales sur des salons professionnels en France et à l'international. Elle porte également la voix des entreprises du secteur auprès des pouvoirs publics, mais également des citoyens avec un réseau de 50 ambassadeurs du secteur à l'échelle de l'Occitanie. Les entreprises adhérentes de l'association AERA représentent 55 à 60% des effectifs salariés du secteur agroalimentaires d'Occitanie.

Le cluster régional des entreprises du numérique, Digital 113 a pour mission d'accompagner les PME régionale du numérique dans leur croissance, de les connecter entre elles, de les fédérer afin de développer leur excellence et de la faire connaître au-delà de l'Occitanie. Afin de ne pas être seulement un club de chefs d'entreprises, mais d'irriguer et de répondre aux besoins de toute l'entreprise, Digital 113 anime la filière au travers de rencontres d'experts, de mises en réseau, de partages d'expérience et d'organisations d'événements. Elle propose des services et des accompagnements individuels et collectifs adaptés aux besoins de ses PME adhérentes (innovation, export, RH, ...), des formations spécifiques. L'association participe également à des projets régionaux, nationaux et européens structurants pour la filière. Elle est également un interlocuteur de la filière régionale auprès des institutions et collabore étroitement avec l'écosystème régional de l'innovation.

L'association Leader Occitanie et son réseau Leader ont pour ambition de fédérer, d'accélérer et sécuriser le développement des entreprises innovantes en croissance ou avec une stratégie de développement offensive des territoires sur lesquels ils sont présents. L'association est très souvent sollicitée pour porter la voix des entreprises régionales, s'implique dans de nombreux comités locaux, régionaux et nationaux, dont le comité stratégique de l'ESS. Dirigée par des chefs d'entreprises, cette association accompagne ses adhérents au travers de 7 commissions thématiques pour les faire progresser, organise des événements autour de l'économie. Elle a mis en place, avec l'appui des acteurs publics, dont la Région, deux accélérateurs destinés aux PME et aux TPE.

La technopole Castres-Mazamet agit pour développer un tissu économique d'entreprises autour de l'innovation au sein du bassin de Castres-Mazamet. Collaborant avec les structures locales et régionales d'appui à l'innovation, elle anime sur ce territoire les grandes filières scientifiques, économiques et industrielles, notamment la filière « e-santé » pour laquelle elle porte un événement de renommée internationale, « l'Université d'été de la e-santé », facilite les partenariats, la mise en réseaux des acteurs du territoire. La technopole gère un incubateur, une pépinière et conventionne avec des porteurs de projets et des entreprises pour leur apporter un accompagnement quotidien et sur mesure en vue de leur développement économique lié à l'innovation, notamment sur l'ingénierie financière. Elle est le relais des entreprises auprès des collectivités locales pour les politiques publiques de stratégie de développement économique du territoire.

L'association Cerfrance animée par la volonté de soutenir le développement économique territorial, forme sans cesse ses salariés pour développer leurs expertises afin de répondre le plus précisément possible aux nouveaux besoins et aux nouvelles problématiques des chefs d'entreprise adhérents. Elle développe des prestations de conseils en gestion du patrimoine, de RH, sur la gestion comptable et juridique, sur des

solutions informatiques et numériques, ... afin de faciliter le développement et la pérennité de ses adhérents.

Les effets produits par ces associations, et par l'écosystème associatif en général, sur le développement économique régional sont complexes à quantifier précisément, ce qui rend leur valorisation plus difficile que pour le reste de l'économie. Néanmoins, elles participent très largement au maillage économique de la région Occitanie et à son développement.

- **Impact social et solidaire**

Le but des associations est de couvrir un besoin social ou sociétal qui ne l'est pas, auquel personne ne répond aujourd'hui.

L'insertion par l'Activité Economique (IAE) s'est construite en réponse aux conséquences des chocs pétroliers des années 70, à l'initiative d'acteurs de terrain souhaitant favoriser l'autonomie des personnes en situation d'exclusion sociale et professionnelle. La valeur commune qui prévaut au sein des 6 types de structures (EI, ETTI, GEIQ, ACI, AI, RQ) qui composent l'IAE est de placer l'humain au centre de toutes leurs actions, parce qu'obtenir un travail durable est le moyen le plus efficace pour inverser la spirale de l'exclusion. Ces structures ont une activité économique et proposent un contrat de travail, ainsi qu'un accompagnement socio-professionnel à des salariés en difficulté d'insertion socio-professionnelle. Les associations d'insertion par l'activité économique (IAE) répondent aux besoins d'insertion sociale. Toutefois, les SIAE se positionnent en tant qu'entreprises dans le champ de l'économie : elle se veulent professionnelles et efficaces, soucieuses de la qualité des services et des prestations rendus et visent l'équilibre financier de leurs activités.

En Occitanie, 339 entreprises de l'IAE représentent 4 900 ETP, soit 8 500 bénéficiaires par an. Elles génèrent 150 M€ de chiffre d'affaires, et sont actives majoritairement dans trois gros secteurs d'activité : les services à la personne, l'environnement et la construction. Ce sont les organismes pour l'emploi et les services sociaux qui orientent vers elles les bénéficiaires pour lesquels ces structures mettent en place des contrats d'insertion d'une durée variant de 4 à 24 mois.

Les structures de l'IAE (SIAE) peuvent adhérer à une fédération qui les appuie, les représente et les accompagne. En Occitanie, les fédérations de l'IAE ont créé en 2016, l'inter-réseaux IRIO afin d'élaborer une politique commune au sein des différents réseaux, de mieux valoriser l'IAE en région et d'apporter une meilleure lisibilité auprès des collectivités et des partenaires institutionnels. IRIO est une instance de concertation, et s'appuie sur l'organisation des réseaux existants et des membres bénévoles des réseaux adhérents. IRIO a mis en place une plateforme régionale de professionnalisation.

Nous avons rencontré le GEIQ Industrie Gard Vallée du Rhône.

Les GEIQ sont des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification pilotés et administrés par les entreprises adhérentes. Ce sont des collectifs d'entreprises qui ont pour objectif de favoriser l'insertion de personnes éloignées de l'emploi et répondre aux besoins en main-d'œuvre des entreprises adhérentes. Ils sont répartis sur tout le territoire français et couvrent tous les secteurs d'activité. Ils partagent comme valeurs communes : de miser sur le potentiel des personnes éloignées de l'emploi et de s'appuyer sur l'engagement des entreprises. Ils inscrivent leurs actions en tenant compte de la diversité des territoires. Les GEIQ sont ancrés sur les territoires et participent au développement économique des entreprises, qui y retrouvent une façon de répondre à un manque de main d'œuvre dans des métiers en tension, et s'engagent dans un processus de RH responsable et solidaire. Les entreprises peuvent également au travers des GEIQ, mutualiser le risque employeur et déléguer toute la partie administrative liée au contrat, du recrutement à la gestion quotidienne des salariés. Les GEIQ créent un véritable lien entre les entreprises, les demandeurs d'emploi et les territoires.

Le GEIQ Industrie Gard Vallée et delta du Rhône a été créé en 2008 à Bagnols-sur-Cèze, pour répondre à ces valeurs en fonction des besoins exprimés sur des métiers plutôt techniques. Il est né de la volonté de 4

grandes entreprises de ce territoire et de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) Gard Lozère, auxquels les acteurs publics du territoire se sont associés. Le GEIQ compte aujourd'hui 12 membres. Au carrefour de 3 régions, les actions du GEIQ se déploient actuellement dans le Gard, les Bouches du Rhône et les départements limitrophes où des besoins d'entreprises sont identifiés. En 2019, 87 personnes ont été accompagnées par le GEIQ, dont l'équipe permanente compte 4 personnes. 85 % étaient des personnes éloignées de l'emploi et 85 % ont eu une sortie positive vers un emploi durable à l'issue du contrat GEIQ d'une durée moyenne de 13,8 mois. 85,7 % des personnes accueillies font partie des publics prioritaires, 50 % des effectifs est féminin et 22% sont des personnes en situation de handicap. La clé de cette réussite réside dans le parcours d'accompagnement socio-professionnel de proximité mis en place par le GEIQ.

Les associations même les plus modestes contribuent elles-aussi à la lutte contre les exclusions. Elles emploient régulièrement une à plusieurs personnes en Contrats PEC (Parcours Emploi Compétences). Elles les accompagnent dans leur processus de retour à l'emploi et de formation, par l'acquisition de compétences transversales et de savoir-faire professionnels. À l'échelle de leur territoire, elles sont de véritables acteurs de l'inclusion sociale et professionnelle au côté des institutions.

Dans certaines associations, les usagers ne sont pas les adhérents. Leur volonté est alors de faire participer ces usagers à la gouvernance, au Conseil d'Administration par exemple ou toutes autres formes de représentations participatives. Associer les personnes qui bénéficient des services de l'association aux choix qui les concernent, les rendre acteurs permet, d'une part de faire vivre le projet social et le faire évoluer à partir des réalités concrètes évaluées en commun et d'autre part, de favoriser la citoyenneté de chacun.

La notion de mixité sociale est également une notion forte véhiculée par l'écosystème associatif. On citera notamment toutes les actions associatives développées dans le champ de l'Éducation Populaire qui permettent au plus grand nombre de pouvoir accéder à la culture, au sport, au logement, ...

Parmi les associations que nous avons auditionnées, l'association Leader Occitanie inscrit également certaines de ses actions dans une réelle volonté d'empreinte socio-économique et de mixité sociale dans les territoires. Ainsi, ses adhérents ont créé des fonds de dotation territoriaux afin de financer des actions culturelles, sportives et sociales au travers du mécénat, pour venir renforcer et compléter en partenariat les initiatives existantes sur des bassins en fragilité. Par ailleurs, l'association mène des travaux sur l'insertion de personnes en situation de handicap et sur la lutte contre toutes formes de discrimination au sein de l'entreprise auprès de ses adhérents.

Au-delà de ce que chaque association produit en termes de projets et de services rendus, les associations, dans leur diversité, animent les territoires de notre région et sont des actrices incontournables d'un développement territorial plus solidaire. Elles agissent notamment en direction de la jeunesse, en favorisant l'implication des jeunes dans la vie associative et donc dans la vie de leur territoire, au travers de différents dispositifs d'engagement comme le service civique. En ce sens, elles développent les liens entre les populations, les générations et les réseaux de solidarités.

- **Impact environnemental**

Les associations agissant dans le domaine environnemental, et plus particulièrement celles ayant pour objet la protection de l'environnement, sont les garde-fous indispensables de notre société si nous voulons que perdurent nos conditions de vie actuelles et futures.

L'association France Nature Environnement (FNE), est le principal réseau de protection de la nature et de l'environnement en France. Elle est représentée par 2 fédérations en Occitanie (FNE- Languedoc-Roussillon et FNE-Midi-Pyrénées), qui rassemblent les associations locales réparties sur tous les territoires. Les missions de FNE sont de mettre en réseau les militants, de les former, d'informer et sensibiliser la population, d'influencer les politiques et veiller au respect des lois environnementales. Ces associations sont agréées pour la protection de l'environnement, et sont donc habilitées à exercer les droits de la partie civile en justice et à demander la réparation du préjudice écologique. Les bénévoles de FNE s'impliquent

dans le débat public et sont présents dans un grand nombre de commissions régionales (commissions locales de l'eau, comité des bassins, commission régionale des aides de l'ADEME, conseil d'administration de l'Agence Régionale de Biodiversité, COPIL Natura 2000, CESER, ...) où le fait environnemental est concerné.

L'association porte le portail « Sentinelles de la nature » (<https://sentinellesdelanature.fr/>) qui permet aux citoyens de signaler à la fois les atteintes locales à l'environnement, mais aussi les initiatives positives. Cet outil permet le partage l'information entre citoyens, informe le réseau des associations de protection de la nature qui peut faire un retour d'expérience à la personne qui signale une atteinte, et l'accompagner dans ses démarches ou prendre au niveau de FNE les actions nécessaires pour traiter les atteintes dans le cadre d'un comité de pilotage qui traite les signalements.

Souvent vues comme des organisations anti-économiques à tort, elles alertent sur les atteintes à l'environnement en vue de le préserver. N'est-ce pas pour la variété de nos paysages régionaux et leur préservation que le secteur du tourisme est l'un des piliers économiques de notre région ? De par leurs actions, elles participent à l'attractivité régionale et à son développement économique. Elles collaborent avec des entreprises lucratives privées, comme par exemple, lors de la réalisation en partenariat d'un guide du développement éolien exemplaire et l'instauration d'un dialogue constructif sur les explorations de sites adaptés au développement de l'éolien. FNE peut également faire le tri entre les engagements réels pour la protection de l'environnement et de la nature et la tendance « greenwashing » parce qu'elle possède les compétences et les expertises dans son réseau.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement sont aussi des « courroies de transmission » entre le monde scientifique et la société civile. Des scientifiques sont bénévoles dans ces associations et s'intéressent à l'application de l'écologie dans les territoires et travaillent à sa vulgarisation tant au niveau des citoyens qu'au niveau politique. Ces associations ont pour vocation de faire rebondir l'économie vers une économie saine, parce qu'elles tirent des sonnettes d'alarme auprès des pouvoirs publics, anticipent les conséquences des préjudices, subis par la nature, sur notre société. Il est nécessaire de reconnaître ce rôle et de les impliquer dans la construction des politiques environnementales, pour enrichir les solutions à mettre en œuvre dès à présent sur l'écologie et le futur de notre société.

Qui, sinon les bénévoles des associations naturalistes qui étudient la biodiversité sur le terrain, pourraient fournir la masse de données nécessaires pour améliorer nos connaissances ? Ce groupe d'associations dédiées à l'environnement est très important en terme de nombre d'adhérents dans notre région, mais également en terme d'échanges économiques. Elles font partie des rares associations environnementales pouvant générer du chiffre d'affaires. En effet, l'obtention de données environnementales demande de nombreuses heures de travail. Grâce à la mobilisation sur le terrain de leurs bénévoles, ces associations naturalistes sont génératrices de milliers d'heures d'observations qu'elles sont susceptibles de vendre.

Elles sont, de fait, un maillon de l'attractivité régionale tant pour l'implantation des entreprises en quête d'environnement propice à leur développement que pour attirer des collaborateurs.

« Si on veut raisonner en termes économiques pour les associations environnementales, nous, notre « fonds de commerce » si je puis dire, c'est la préservation du capital environnemental. Les associations environnementales œuvrent à la préservation du capital naturel qui est indispensable à la vie et à l'activité économique ». ²¹

²¹ Source : FNE-LR – Auditions

- **Impact territorial**

Comme nous avons pu le voir précédemment, les associations ont un impact important sur les territoires, puisqu'elles apportent des réponses aux besoins qui y sont exprimés et souvent peu ou mal couverts.

Les associations que nous avons visées dans le présent avis ne font pas exception. En effet, elles se sont créées ou ont été créées pour que leurs actions viennent enrichir les territoires en facilitant l'implantation, le maintien et la croissance du tissu des entreprises sur ces territoires. Elles sont l'un des garants du maintien de l'équilibre et de l'excellence économique de nos territoires régionaux. Elles font partie de la vitrine régionale et certaines d'entre elles ont des spécificités que l'on ne retrouve pas dans d'autres territoires, parce que les réponses apportées sont liées à la typologie d'une culture et d'une histoire originales.

- **Impact sur la collectivité, les bienfaits pour la Région**

Les associations sont les relais de la voix citoyenne. Elles décèlent les besoins, les anticipent car elles sont ancrées dans les territoires, et jouent un rôle « d'alerte » auprès des collectivités publiques et pourraient également se saisir de celui de partenaire de l'action publique dans beaucoup de domaines.

Les associations liées au développement économique et à l'innovation sont le plus souvent constituées et dirigées par des chefs d'entreprise, ou des personnes impliquées dans le développement économique des entreprises. Acteurs de terrain, ils font vivre l'association, la nourrissent et collent au plus près des problématiques auxquelles ils sont confrontés. Ils sont attentifs aux signaux faibles de leurs domaines pour anticiper les besoins, les mutations économiques et les sujets qu'il faudra traiter demain afin de pouvoir anticiper les actions à venir, sensibiliser dès que possible les adhérents et rechercher la façon optimale de le faire.

En collaborant étroitement avec les collectivités publiques, ces associations, comme les autres représentées par les têtes de réseau, ne peuvent qu'enrichir et maximiser les impacts de leurs interventions.

Elles apportent aux institutions publiques une actualisation de leur domaine d'action, une meilleure connaissance et compréhension des besoins. En étant plus sollicitées et en allant au-delà de la relation financeur/financés, elles peuvent co-construire avec les collectivités leurs politiques et co-imaginer les moyens d'intervention publique les plus adaptés en fonction du secteur. La réactivité et la souplesse d'organisation des associations est alors un point déterminant.

V. UNE ÉCONOMIE DU BIEN COMMUN, UN LEVIER POUR L'ÉCONOMIE RÉGIONALE

- **Un intérêt collectif et non financier - l'affectation des résultats financiers de l'écosystème associatif**

Une association est fondée par des citoyens, des habitants, des habitantes des territoires sur lesquels elle se situe pour répondre à des besoins sociaux et sociétaux évolutifs et/ou émergents.

A la différence d'autres modes de fonctionnement, l'enjeu et l'objectif auxquels veulent répondre au démarrage les fondateurs des structures associatives, est social et sociétal et non de fonder un modèle économique.

En Occitanie, on observe, comme ailleurs, une paupérisation d'une certaine frange de la population et on a vu une demande très forte de la demande sociale, qui en grande partie se reporte sur les associations, et qui a été inversement proportionnelle aux financements de ces mêmes associations. Il y a bon nombre d'associations à qui on demande beaucoup et qui n'ont pas de contrepartie en soutien financier à la hauteur de leur implication. C'est l'action des bénévoles, une nouvelle fois, qui permet de faire face. Le secteur privé lucratif ne peut avoir autant de souplesse d'organisation, ni de moyens humains à mobiliser sans contrepartie.

*« Aujourd'hui, les changements de financement et de relations que l'on peut constater avec les pouvoirs publics, entraînent un risque qui nous inquiète. Les associations vont chercher de la subvention, pour répondre très concrètement à des besoins non pourvus ».*²²

Les associations, en France, ne sont pas toutes dans le champ de la grande précarité sociale. Cela permet, de par la variété des domaines d'intervention, la mixité sociale. Par exemple sur le champ de l'Éducation Populaire, le fait de pouvoir faire accéder à la culture, au sport, au logement, l'intégralité de la population et pas uniquement ceux qui en ont les moyens, est une illustration de ces actions au profit d'une cible large de population.

Il y a aussi toutes les associations qui travaillent directement avec les entreprises, notamment toutes les associations d'insertion par l'activité économique (IAE).

Par exemple : l'Union pour l'Habitat des Jeunes, regroupe toutes les Résidences Habitat Jeunes de la région (ex Foyers des Jeunes Travailleurs). Les résidences ont été créées pour une partie par les entreprises du Bâtiment qui voulaient loger leurs apprentis. **On méconnaît ce lien très fort qu'il y a entre le secteur économique lucratif classique et les associations.**

On connaît bien les clubs d'entreprises, ... qui sont sous statut associatif. Mais il ne faut pas oublier toutes ces associations, qui ont été créées par des entrepreneurs qui se rendaient compte que sur le territoire, il n'y avait pas de réponse à leurs besoins. C'est le cas des entreprises avec anciennement les CE (Comités d'Entreprises) sur le sujet des vacances. Ce sont des associations qui travaillent avec les entreprises sur ces questions-là.

L'impact économique, n'est pas uniquement le bénéfice généré ou le nombre d'euros des budgets consolidés des associations. C'est plus large puisque ce sont des salariés d'entreprises qui en bénéficient pour leur bien-être et plus largement leur qualité de vie.

Ce type de projet collectif est centré sur la réussite sociale du projet, et non sur la dimension économique. Cependant la dimension économique est revendiquée par les structures associatives quelle que soit leur taille, car elles ont un impact sur l'emploi. Par exemple, dans les territoires ruraux si elles n'existaient pas,

²² Source : LMA Occitanie- Auditions

d'autres services, d'autres actions, d'autres activités, disparaîtraient. On ne parle pas juste en termes de lien social, mais aussi en termes de dynamiques territoriales et entrepreneuriales territoriales.

*« Certaines associations, qui ne se voient pas dans les chiffres, qui sont juste des « nanoparticules », peuvent être extrêmement vitales pour le tissu local. Et ça malheureusement, on ne sait pas comment le valoriser, à part très localement avec l'ensemble des partenaires ».*²³

- **L'écosystème associatif, un enjeu de société**

Le fait associatif : un mode d'entreprendre original qui facilite la prise en charge par les citoyens des projets qui les concernent. Un point important est la nécessité de la formation des bénévoles œuvrant dans les associations. Des points de vigilance :

- le risque de concurrence « déloyale » par rapport au service public et au secteur privé ;
- la mise en concurrence des associations entre elles par les pouvoirs publics ;
- les injonctions contradictoires des différentes collectivités et services de l'État auprès des associations,
- le risque d'instrumentalisation des associations par les décideurs publics.

Concurrence

Certaines associations sont en concurrence directe avec des entreprises du secteur lucratif. Lorsque c'est le cas, elles sont fiscalisées.

Elles peuvent être aussi sur le même champ d'activités, mais pas sur les mêmes publics. Il y a cette notion de mixité dont nous avons déjà parlé. Une association sportive peut se mettre en place face à un club sportif privé lucratif, mais la différence, c'est que la famille qui n'a pas les moyens d'aller à la salle de sport privée, pourra y accéder, via l'association qui agira pour mettre en place des tarifs dont le montant sera accessible. La mixité sociale pourra alors fonctionner.

Concernant la concurrence avec les services publics, bien au contraire, lorsqu'une association se crée, c'est qu'il y a un service qui n'est pas offert à la population. Des personnes se mettent collectivement autour d'une table pour le créer. Si le service public existe, ils ne vont pas faire doublon.

Le modèle des crèches, a été inventé par les citoyens sous modèle associatif. Aujourd'hui on retrouve des crèches associatives, des crèches marchandes et des crèches publiques. Les crèches ne répondent pas aux mêmes conventions collectives selon leurs statuts juridiques, ce qui est une aberration, d'autant qu'elles ne sont pas concurrentes. « Une étude de la CNAF a démontré que le modèle de gestion économique des crèches le plus efficient, est le modèle associatif ».

« Pourtant, ce n'est pas celui qui a actuellement le vent en poupe dans la mise en œuvre de la politique publique de la petite enfance ! A priori, une association ne fait pas de concurrence aux services publics. Si elle existe, c'est parce qu'elle trouve sa place sur le territoire en lien avec les politiques publiques. Par contre, ce qui est vrai, c'est que les politiques publiques varient en fonction des maires, des équipes municipales, départementales qui vont décentraliser ou recentraliser ».²⁴

Autre exemple de concurrence : « 20 % à peu près du secteur représenté par l'URIOPSS est dans le domaine concurrentiel. Nous sommes en concurrence soit avec du lucratif, soit avec du public. Ceci est vrai notamment pour tout le secteur des personnes âgées, ce que l'on nomme aujourd'hui les EHPAD, un terme technocratique d'ailleurs épouvantable : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Dans notre jargon, nous disons plutôt Maison de retraite ».²⁵

²³ Source : LMA Occitanie- Auditions

²⁴ Source : LMA Occitanie- Auditions

²⁵ Source : URIOPSS Occitanie- Auditions

Il est important de souligner le type de collaboration entre les associations et les collectivités publiques. Il faudrait ne pas être appréhendé comme des prestataires, mais comme des partenaires. Le statut de prestataire ne correspond pas à l'association, sa plus-value n'est pas là.²⁶

Les associations, de manière générale, aspirent plutôt à être des partenaires des acteurs économiques de leurs territoires, qu'ils soient puissance publique ou acteurs économiques entrepreneuriaux, plutôt que des opérateurs pour faire telle ou telle chose qui leur est indiquée.²⁷

- **Acteur important au cœur de la crise sanitaire et amortisseur de la crise économique et sociale à venir**

Le 17 mars 2020, la pandémie liée au virus COVID-19 sur le territoire français, a conduit à la décision de confinement de la population. La France, comme le reste du monde, est depuis entrée dans une crise sans précédent, jugulant crise sanitaire, crise économique et crise de confiance.

Comme le rappelle le Mouvement associatif dans son analyse « *Crise du Covid-19 : Conséquences et anticipations sur le tissu associatif régional* », les associations ont, comme le reste de l'économie, été impactées, et ont dû s'organiser, se réinventer et continuer, lorsque cela était possible, leurs actions auprès de leurs publics. Cela, malgré des difficultés et des contraintes liées au confinement. Certaines, comme les associations caritatives, ont été particulièrement fragilisées, notamment par le fait que la période était celle des appels aux dons et soutiens, mais également par le déficit de bénévoles, le virus touchant plus particulièrement les tranches d'âge très impliquées dans le bénévolat. Le MA pointe en début de son rapport « *un certain nombre d'activités associatives qui connaissent un arrêt quasi-total de leur activité et qui seront en grande difficulté dans les semaines et les mois à venir notamment dans la capacité collective d'accompagner les publics les plus fragilisés qui souffrent particulièrement de la situation actuelle.* »

Nous avons repris les résultats de cette enquête réalisée par le MA et « Recherches & Solidarité » du 20 mars au 7 avril 2020 et qui est jointe aux annexes :

« A peine 19 % des associations parviennent à maintenir une activité supérieure à 20 % de leur action habituelle avec des réalités sectorielles très différentes (10% pour le sport, 40% pour le secteur humanitaire et le secteur social en raison de leur mode d'action et des impératifs du moment ou encore le développement local et l'environnement.

Au sein des associations qui emploient des salariés, cette proportion est de l'ordre de 30 %, et elle varie de 25 % à 45 %, en corrélation avec la taille, mesurée selon les effectifs.

*Pour 54 % des associations, l'organisation « d'évènements » sont au cœur de leur action et elles ont été contraintes de les annuler ou de les reporter : cette proportion moyenne de bondit à 67 % dans le secteur de la culture. **Au total c'est 8 4% des associations qui sont particulièrement touchées par l'annulation ou le report d'évènements.** Seules 16 % d'entre elles échappent à cette difficulté liée au report ou à l'annulation des évènements. »*

²⁶ Source : URIOPSS et LMA Occitanie- Auditions

²⁷ Source : LMA Occitanie- Auditions

Il en ressort les éléments suivants :

- Maintien des relations entre les bénévoles et les adhérents malgré la crise et le confinement ;
- Mobilisation citoyenne, notamment par la réserve civique ;
- Impact : coup d'arrêt brutal, difficile maintien de l'activité pour certaines liées au confinement, déprogrammation d'événements, des impacts économique redoutés à moyen terme (perte de revenus, difficultés de trésorerie) ;
- Des attentes vis-à-vis de la puissance publique dans l'accompagnement financier et juridique.

Nous avons à nouveau interrogé les associations en lien avec les créateurs et les entreprises que nous avons auditionnées avant cette crise, sur l'impact de la crise et les actions qu'elles avaient pu mettre en place.

Télétravail, chômage partiel des salariés

Ces associations sont dans leur grande majorité des employeurs et ont donc pour la plupart eu recours au télétravail et au chômage partiel des salariés.

Dans le domaine de l'IAE, l'arrêt brutal de l'emploi du à la fermeture de sites, ou le déploiement massif du travail partiel ont entraîné des reports, suspensions ou annulations des recrutements prévus en 2020. La crise a accentué la fragilité des bénéficiaires des contrats de l'IAE, ce qui prouve combien l'accès à l'emploi est un levier positif pour la santé et la socialisation des personnes. Des décalages dans le calendrier 2020 des prestations de formation sont intervenus.

85 % des alternants salariés du GEIQ Industrie ont été mis en activité partielle, les salariés en télétravail ont organisé l'enseignement à distance. 84 % des salariés de l'IAE ont été mise en activité partielle, l'accompagnement social et professionnel a été maintenu pour tous. Il faut souligner la capacité des SIAE à s'adapter (fabrication de masques, livraison de repas, développement de leur production (ex maraichage..) ou participation au programme du Conseil régional « Bien manger pour tous ».

Maintenir, réinventer la relation et les actions avec les bénéficiaires

La plupart des actions auprès de bénéficiaires ont été maintenues de façon dématérialisée :

- Accompagnements individuels et collectifs à distance (Digital 113, Castres Mazamet Technopole) ;
- Accompagnements financiers : 77 prêts d'honneur ont été accordés par le Réseau Initiative Occitanie et 159 dossiers ont été finalisés, ainsi que la suspension des remboursements et le report des échéances (400 000 € depuis le début du confinement) ;
- Mises en place d'outils d'animation et de formations à distance : organisation de webinaires, de café-visio thématiques et liés à la crise (Castres-Mazamet Technopole, Digital 113, GEIQ Industrie, les réseaux de l'IAE), maintien de la communication ;
- Déploiement d'outils spécifiques : réalisation d'un guide de l'accompagnement socio professionnel en période de confinement (réseaux IAE FAS Occitanie, COORACE), dispositif d'accompagnement au télétravail, centralisation et mise à disposition du public des offres solidaires des entreprises numériques régionales (Digital 113) ;
- Gestion de commandes groupées d'équipements de première urgence pour leurs adhérents (Digital 113, Castres-Mazamet Technopole).

Préparer l'avenir, envisager le futur

Elles ont collaboré étroitement avec la puissance publique :

- pour les remontées d'information au travers d'enquêtes qu'elles ont pu conduire auprès de leurs adhérents et bénéficiaires, (Études Digital 113 menées sur la filière numérique en Occitanie soutenues par la DIRECCTE et le Conseil Régional) ;
- pour nourrir la réflexion sur la relance et les outils et moyens à mettre en œuvre, en participant à des groupes de travail organisés au niveau régional ;

- pour répondre à l'urgence et favoriser la reprise d'activité (portage d'un dispositif « prêt d'honneur résilience » par le réseau Initiative Occitanie, audits post-Covid19 réalisés par Castres-Mazamet Technopole).

Elles ont essayé d'anticiper la reprise et les réponses qu'elles auront à apporter aux nouveaux besoins des bénéficiaires de leurs actions. Elles révisent leurs plans d'actions et recherchent des moyens innovants pour être prêtes à répondre à de potentielles futures crises.

BIC Crescendo : « Après chaque crise, le secteur associatif est souvent mobilisé pour « amortir » l'impact, ce sera le cas une nouvelle fois, et le plan de relance à venir devrait présenter de réelles opportunités ».

Des besoins d'accompagnement, dont financiers

- Recours au PGE envisagés,
- Demandes de report des cotisations sociales
- Demandes de déblocage de dotations par la Région
- Demandes de suspension de remboursements d'emprunts auprès des organismes bancaires.

La trésorerie des associations étant structurellement tendue, la crise a amplifié cette réalité.

Par ailleurs, la crise est venue bouleverser les relations financeur/financés entre la puissance publique régionale et le secteur associatif, révélant le(s) rôle(s) majeur(s) joué par les associations, appelant à plus de collaborations resserrées, d'innovations pour l'intérêt général régional. Elle appelle à les renforcer et à la faire perdurer dans l'intérêt du retour à la prospérité de notre région fortement bousculée, alors que, d'un point de vue sanitaire, celle-ci ne figure pas parmi les plus touchées.

Les têtes de réseaux, représentatives de l'écosystème associatif, ainsi que l'ensemble des associations régionales le composant, ont joué ce rôle d'amortisseur de la crise présente et à venir.

Aux côtés de l'institution régionale, elles ont soutenu leurs adhérents, ont fait remonter les besoins, cherché les solutions optimales de soutien de la collectivité, et travaillé aux conditions de reprise. Plusieurs propositions sont remontées du secteur associatif vers la puissance publique qu'elle soit nationale ou régionales, comme par exemple, les analyses et propositions de la CRESS, du Mouvement associatif ou de l'UDES jointes aux annexes.

COVID-19 : Aides aux Associations en Occitanie

Source : Le Mouvement Associatif – 9 avril 2020

	Aides / Mesures aux entreprises	Aides / Mesures spécifiques aux associations
	Région Occitanie	
	Participation à hauteur de 25 millions d'euros au fonds de solidarité En savoir plus Création d'un fonds de garantie bancaire avec BPI à hauteur de 5 millions d'euros : La garantie portera sur des prêts inférieurs à 300 000 €. Cela permettra aux entreprises de renforcer leurs fonds de roulement, de faire l'avance de subvention ou de crédit d'impôts ou donnera accès à des crédits de courts termes Report des avances remboursables en cours et déjà accordées par la Région à des entreprises d'Occitanie, pour une durée de 6 mois à compter du 1 ^{er} avril. Prêt rebond à destination des entreprises pour renforcer leurs fonds propres. Prêt allant de 10 k€ à 300 k€ La Région s'engage auprès de ses prestataires et partenaires à : - Honorer les paiements en cours dans les meilleurs délais - Aucune pénalité de paiement - Maintenir les acomptes versés pour les manifestations reportées et exonéré de loyers les entreprises dans les bâtiments régionaux. - Exonérer de loyers les entreprises Hébergées dans les pépinières. Lancement du plan « Former plutôt que licencier » pour permettre aux entreprises bénéficiant du chômage partiel de s'inscrire dans un plan de formation. <i>Concernant la commande publique</i> • Aucune pénalité de retard demandée aux entreprises	« Fonds Solutions associations Occitanie », représentant 35 M€ dont 5 M€ destinés à soulager les associations organisatrices d'événements, affectées par les obligations de confinement. Les associations pourront d'une part bénéficier du paiement de la totalité des subventions votées pour l'exercice 2020, pourvu que leurs dépenses soient au moins égales au montant de la subvention régionale, sur la base d'une attestation sur l'honneur et de contrôles a posteriori. Ce dispositif dérogatoire concerne les subventions votées d'un montant inférieur à 500 000 €. Les associations pourront également solliciter une aide au fonds exceptionnel Solutions. Cette aide financière vise à soulager les associations qui pourront ainsi honorer les contrats en cours avec leurs différents prestataires ainsi que les rémunérations des salariés. Sont éligibles les projets associatifs d'un budget total d'au moins 20 000 € et ayant un déficit de ressources propres de plus de 40 %. Le fonds prendra en charge 25 % de ce déficit dans la limite d'un montant maximum d'aide de 30 000 €. Pour ce fonds Solutions, la Région agit notamment en coordination avec l'Etat, les Départements pour accompagner au mieux le tissu associatif.

Le CESER salue la réponse rapide des pouvoirs publics dans cette crise, et plus particulièrement l'engagement et la réactivité de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dans les outils qu'elle a mis en œuvre pour soutenir l'écosystème associatif régional. Un soutien qui devra perdurer, être intensifié et adapté, pour que l'écosystème associatif régional ressorte, comme l'ensemble de l'économie régionale, encore plus fort sur le long terme.

L'écosystème associatif dans son ensemble, même en grandes difficultés et fragilité, n'a pas failli à son but premier d'œuvrer pour le bien commun de notre société et a démontré la pertinence de ces actions, et son rôle d'acteur de terrain de l'économie régionale, pour amortir les effets de la crise et préparer la reprise économique.

• Atouts et faiblesses de l'écosystème associatif

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Bonne intégration dans l'écosystème régional lié à l'entreprise et à l'innovation - Capacité de réunir les parties prenantes et d'œuvrer pour l'intérêt général et le bien commun - Proche des besoins du terrain car ancré dans les territoires et gouverné par les adhérents ou les parties prenantes ayant identifié le(s) besoin(s) - Indépendance de la gouvernance - Agilité et innovation des structures associatives pour répondre aux besoins des créateurs et des entreprises - Services de proximité, adaptés, individuels et collectifs - Excédents au profit du projet associatif, de l'intérêt général - Préparation/ anticipation à la mutation du modèle économique : diversification des ressources financières (environ 20% subvention), développement ressources propres <p><u>Période crise COVID</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuité de l'action pendant le confinement de façon dématérialisée (ex : 77 prêts d'honneur accordés par le Réseau Initiative Occitanie, suspension des remboursements et report des échéances ; Digital 113, Castres Mazamet Technopole : maintien des accompagnements individuels et collectifs ; IRIO : mobilisation des têtes de réseaux pour l'information et l'accompagnement des adhérents) - Capacité à être des « amortisseurs » de l'impact de la crise (mise en place d'outils innovants pour garder le contact avec les adhérents (ex : Castres-Mazamet Technopole, 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés pour le renouvellement des dirigeants bénévoles - Besoin de formation des dirigeants bénévoles - Distinction souvent malaisée entre les prérogatives de chacun : bénévoles/ salariés - Manque de moyens - Des montages au « coup par coup » pour répondre à un besoin local avec les moyens du bord - Trésorerie trop dépendante des retards de versements de subventions, trop de recours à la garantie bancaire <ul style="list-style-type: none"> o Retards dans le traitement des dossiers - Fiscalisation des activités apportant des ressources aux associations - Fonds propres peu ou pas consolidés - Ressources trop peu diversifiées <ul style="list-style-type: none"> o Mutation du modèle économique - Déficit de relations optimisées entre les acteurs associatifs liés à l'entreprise et à l'innovation (Chacun développe ses propres services et ne connaît pas forcément ceux déjà développés par d'autres associations du territoire). - Multiplicité des interlocuteurs dans les collectivités territoriales et multiplicité des démarches - Multiplicité des appels à projets (créer un Pass ou un Contrat Associations ?) - Manque d'information sur les soutiens publics ouverts aux associations - Déficit de communication sur les actions et les accompagnements développés par l'écosystème associatif en direction des créateurs et des entreprises - Manque de reconnaissance des structures

<p>Digital 113 : webinaires, café-visio... ; IRIO : guide de l'accompagnement socio professionnel en période de confinement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anticipation de la reprise, des nouveaux besoins (ex : GEIQ Industrie, BIC Crescendo, Digital 113, Castres Mazamet Technopole). 	<p>associatives : tantôt partenaires, tantôt prestataires. Pas de charte régionale d'engagements réciproques.</p>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Mutation du modèle économique : ne pas être dépendant du tout financement public. Mix autofinancement (cotisations, mécénat, ...) et soutien public selon les actions qui sont portées (actions de services/actions de développement local ou régional). - Développement des financements par plans d'action sur 3 ans - Développement des appels à projets sur 3 ans (mais conserver des AAP annuels pour des besoins émergents) - Application plus systématique du recours à la Directive européenne 2014/24 par les collectivités territoriales en faveur de l'écosystème associatif. - Soutien public pour favoriser la mutualisation. - Meilleure évaluation des impacts économiques et sociétaux produits par les actions de l'écosystème associatif. <p><u>Période crise COVID</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Démonstration de la très grande réactivité de l'écosystème associatif. - Collaboration de la collectivité régionale avec les associations pour l'organisation des moyens à mettre en œuvre pendant la crise et pour la relance : une reconnaissance du rôle d'acteur des associations et de relais pour la remontée des informations et des besoins du terrain (ex : étude sur l'état de la filière numérique, déploiement d'un dispositif d'accompagnement au télétravail, enquête auprès de adhérents sur les besoins pour la reprise – Digital 113 ; portage d'un dispositif pour favoriser la reprise d'activité : « prêt d'honneur résilience » par le réseau Initiative Occitanie) 	<ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement des instances dirigeantes, baisse du bénévolat de longue durée - Fiscalisation des ressources propres - Un trop grand recours à la commande publique : les associations deviendraient prestataires, et ne seraient plus acteurs. <p><u>Période crise COVID</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Urgence du réajustement des subventions à prévoir ; impact sur la trésorerie ; besoins de soutiens financiers spécifiques pour limiter l'impact sur la trésorerie. - Augmentation des atteintes à l'environnement (confinement et post-confinement)

- **Mutation du modèle économique**

Dans une association, les excédents financiers sont réinjectés au service du projet, ce sont les fonds propres des associations. Ils sont vitaux pour perdurer, notamment avec **les retards de réception des financements publics**. Une particularité forte dans le secteur associatif, c'est la non lucrativité des activités. **L'ensemble**

des excédents de gestion dégagés, est réinjecté au service du projet de l'association. Ils permettent de financer les investissements, la trésorerie.

La puissance publique a une lecture très abrupte des résultats d'une association : s'il y a des excédents, cela conduit à réduire les subventions sur la période suivante, car les fonds ne semblent pas avoir été dépensés, alors qu'il s'agit souvent d'une bonne gestion qui doit être encouragée.

D'autant que **les excédents d'une association, ce sont ses fonds propres comme toute entreprise.** Avec les retards de réception des financements, et c'est le cas avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, sans parler des financements de projets européens, comment fait-on lorsque les fonds pour une année « n » arrivent l'année « n+2 ou +3 » ? Il y a des salariés à payer et là les fonds propres sont indispensables.

« Avoir recours au Dailly (ou cession Dailly : technique permettant la cession de créances professionnelles à un établissement de crédit, pour avoir des avances de trésorerie) cela coûte très cher. Si les associations ne génèrent jamais d'excédents, elles mourraient à échéance relativement courte ».

La recherche d'excédent n'est pas une recherche systématique d'une structure associative. Mais sans fonds propres, quelle entreprise peut tenir !

Aujourd'hui, contrairement aux idées reçues, et même si c'est une donnée trans-sectorielle, donc très globale, la subvention publique représente à peu près 20 % du modèle économique des associations.²⁸

Exemples de modèles économiques

1 – BIC Crescendo (association fiscalisée pour certaines de ses actions)

Les financements des collectivités publiques :

- Région : fonctionnement par appel à projets « cybersécurité » financements jusqu'en 2021 ;
 - o Appels à projets - Entrepreneuriat 2019-2021 ;
- Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées : gros contributeur, « nous sommes un peu leur bras armé ». (Agence de développement économique territoriale ?) ;
- Europe : projets INTERREG transfrontaliers et des co-financements FSE sur certains dispositifs ;
- Produits propres (45 %) : Objectif descendre à 40 % de subventions publiques d'ici 3 ans en renforçant l'offre de services, nos produits propres.²⁹

2 - AREA (association partiellement fiscalisée)

- Budget : 1,5 M€ autofinancé à 65 %, subventions : les subventions régionales représentent 70 % des subventions reçues, 30 % proviennent de l'État ;
- Présentation d'un plan d'action annuel à la Région pour financement. Aucun financement régional sur le fonctionnement ;
- Réflexion sur le modèle économique : augmenter la part d'autofinancement (cotisations, services facturés aux adhérents). Répartition des actions en actions de services (autofinancement) et actions de développement, rôle d'agence de développement (subventions publiques).

En train de monter avec la Région et la DRAAF un contrat agroalimentaire, qui doit permettre d'avoir une visibilité sur 3 ans.³⁰

3 - Cerfrance Gascogne Occitane (association fiscalisée)

²⁸ Source : LMA – Auditions

²⁹ Source : Bic Crescendo – Auditions

³⁰ Source : AREA Occitanie – Auditions

- Pas de subventions publiques,
- Ressources provenant des adhésions et de la facturation aux entreprises (honoraires).³¹

4 – Technopole Castres-Mazamet (association partiellement fiscalisée)

- Budget 950 000 €. Budget constant ;
- Financement : subventions des membres fondateurs. Subventions réparties à 70 % communauté d'agglomération; 15 % Région (depuis 2019), Département, autres financeurs (dont État sur programme investissement d'avenir). Autres ressources : mécénat, sponsoring, prestations de services et autres produits ;
- Gros événement du Territoire : L'université d'été de la e-santé, fiscalisé. La Région subventionne à hauteur de 80 000 € depuis 2 ans (4 000 € avant), souhait de pérennisation du financement du fait du rayonnement et de l'attractivité régionale ;
- Région : 123 600 € dont 35-40 000 € / an dans le cadre de l'appel à projets Entrepreneuriat ;
- Europe, projets INTERREG : uniquement pour des services pour les entreprises, mais trop chronophages, longs et dépendants des remontées de dépenses de tous les partenaires. Nécessité d'une personne dédiée ;
- Problèmes de trésorerie récurrents dus aux versements des subventions par les financeurs publics, qui ne sont pas dans le même espace-temps que les dépenses... ;
- Recours aux billets de trésorerie auprès d'organismes bancaires et épuisement des fonds propres.³²

5 - Digital 113

- Budget global d'1,2 M€ pour l'année 2020.
- Principale charge : le fonctionnement (67 %), puis les actions spécifiques (33 %).
- Financement :
 - o Subventions publiques de soutien au plan d'action (38 %). La faible part des subventions publiques est assez exceptionnelle pour les clusters ;
 - o Convention annuelle avec la Région sur le plan d'action (hors projets et services déjà subventionnés), renégociée chaque année, portant sur les animations (événements notamment) ;
 - o Frais de fonctionnement financés par la Région au travers de la subvention du plan d'action (salaires dédiés aux animations) ;
- Intention de la gouvernance d'être le moins dépendant possible des appuis publics, développement d'autres sources de financement ;

« Mais à l'heure actuelle, les subventions publiques sont très importantes. Sans les appuis, et en particulier de la Région (26 %), nous aurions du mal à faire tout ce que nous faisons ». Il n'y a plus de financement de l'État, sauf pour des actions spécifiques ;

 - Services clé en main et adaptés au monde de la PME numérique ;
 - Adhésions : 20 % ;
 - Sponsoring : partenariats privés renouvelés chaque année.

*« Nous essayons vraiment de diversifier notre modèle économique pour pouvoir être le plus solide possible. **Nous faisons aujourd'hui plus que ce que faisaient les clusters chacun dans leur coin.** Nous avons vraiment réussi à passer le step "Association à dimension régionale" avec des actions de dimension régionale. »³³*

6 - Leader Occitanie

³¹ Source : Cerfrance Gascogne Occitane – Auditions

³² Source : Technopole Castres Mazamet – Auditions

³³ Source : Digital 113 – Auditions

- 15 à 20 % de subventions ;
- Financement par les membres des actions sociétales, partenariat et sponsoring privé.³⁴

7 - GEIQ Industrie

- 86 % des ressources proviennent des prestations du GEIQ ;
- soutien de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de 20 000 € au travers des aides à l'apprentissage.³⁵

8 – FNE Languedoc-Roussillon

La Région participe à notre financement de manière non négligeable, notre premier financeur est l'Agence de l'eau en Languedoc-Roussillon. Le soutien de la Région représente environ 30 000 € sur un budget annuel pour FNE-LR de 132 000 € sans compter les contributions volontaires, c'est-à-dire, la valorisation du bénévolat qui si elle était comptabilisée, représente beaucoup (3 377 heures en 2019, soit l'équivalent de 482 jours travaillés, ou 1.9 ETP³⁶). On peut estimer qu'au total, pour la Fédération FNE Occitanie (FNE-LR + FNE-MIP), les aides de la Région doivent être d'environ 100 000€.

« Notre philosophie est d'aller le plus possible vers une diversification du financement. Nous avons des conventions associatives. On va vers du financement privé, on a un peu de mal, car souvent, c'est lié à des affinités et des compétences que nous n'avons pas forcément. Mais, on ne ferme pas la porte. Plus on a une diversification des financements et plus on a une sécurité. Après, il faut aussi avoir la capacité d'aller sur 12 000 dossiers de financements en même temps, ce qui n'est pas évident quand on n'a que 2 salariés. »

Le bénévolat est encore très important dans les associations environnementales. Cependant, il y a deux secteurs qui se sont professionnalisés : l'animation et l'éducation à l'environnement et le secteur des études environnementales réalisant des études d'impact pour des aménageurs.³⁷

De manière générale, le modèle économique des associations se décompose de la manière suivante : 60 % de recettes propres, 18 % de subvention /convention, 10 % de cotisation, 4 % de mécénat, le reste en autres produits (produits financiers, exceptionnels, etc).

• Quels seraient les besoins essentiels ?

Le principal, c'est **que les associations soient reconnues comme un acteur économique à part entière**. Actuellement, elles sont dans l'entre-deux. Tantôt considérées comme acteur économique, elles doivent se débrouiller, tantôt elles ne rentrent pas dans la catégorie acteur économique et n'ont pas accès aux financements des politiques économiques. **Il faudrait une vision intégrative des associations.**

Le deuxième point, c'est que l'habitude a été prise de dire que les associations étaient "l'économie de la réparation", avec un regard un peu critique sur cette question. Nous préférons **dire que les associations, c'est "l'économie de la solidarité"**.

Avec une telle définition, on peut intervenir ouvertement par exemple sur la filière de la "Silver économie" portée par la Région, car il y a des enjeux forts sur le vieillissement, sur le grand âge. Un des acteurs

³⁴ Source : Leader Occitanie – Auditions

³⁵ Source : GEIQ Industrie – Auditions

³⁶ Source : Rapport d'activité 2019 FNE-LR).

³⁷ Source : FNE-LR - Auditions

économiques essentiels, c'est le secteur associatif. **Il y a nécessité réellement de considérer que l'économie de service, est une économie à part entière et les associations en font pleinement partie.**

Un autre point, la non lucrativité, la gouvernance démocratique, que portent les associations, c'est aussi une vision de transformation sociale. C'est un **acteur de l'économie qui a une vision de transformation de la société et de l'économie**, portée par l'ensemble de l'ESS, mais où les associations sont en première ligne par rapport à cet enjeu sociétal.³⁸

Les associations sont et doivent être reconnues comme des partenaires des acteurs économiques de leurs territoires et des acteurs économiques à part entière. Il faut arriver à la signature de chartes d'engagement réciproques avec les pouvoirs publics et obtenir des délais d'instruction et de paiements des subventions nettement plus courts.³⁹

La professionnalisation peut parfois mettre en exergue les tensions de l'association dans sa double fonction de gestion employeur et de gestion du projet social et d'accompagnement des personnes.

La possibilité d'échanges réguliers et complets car les différents interlocuteurs ne se parlent pas et n'ont pas les mêmes visions politiques.

Il faudrait plus de transversalité de la politique publique et que cela conduise à un interlocuteur unique et **plus de simplicité dans le reporting.**

Demandes : quelques exemples significatifs :

- la prise en compte de l'impact économique et territorial de l'action des associations,
- la capacité de payer convenablement les salariés, pour être plus attractifs,
- la baisse de la pression technocratique et administrative
- le financement et l'accompagnement.
- la reconnaissance des associations comme partenaires à part entière de la co-construction des politiques publiques.⁴⁰
- l'amélioration des délais (trop longs) d'instruction et de gestion des subventions par la Région afin de faire face aux problèmes structurels de trésorerie des associations.⁴¹
- un abondement de la Région sur la partie Croissance : prêt d'honneur complémentaire aux autres outils.
- un ouverture des prêts d'honneur vers le secteur agro/agri⁴²
- une subvention spécifique pour les GEIQ permettrait de diminuer les coûts pour les entreprises et donc d'augmenter la capacité des entreprises.
- une prime par contrat d'accompagnement, parce que l'accompagnement, c'est vraiment ce qui fait que ça marche et c'est la plus-value d'un GEIQ. Cela permettrait de valoriser notre action.
- la valorisation des sorties positives, en s'appuyant sur ce que faisait la Région PACA et que ne fait plus la Région Sud.⁴³

Souhaits : quelques exemples significatifs :

- Les relations avec la Région
-

³⁸ Source : CRESS Occitanie- Auditions

³⁹ Source : LMA Occitanie- Auditions

⁴⁰ Source : URIOPSS Occitanie- Auditions

⁴¹ Source : Bic Crescendo – Auditions

⁴² Source : Réseau Initiative en Occitanie – Auditions

⁴³ Source : GEIQ Industrie – Auditions

Ce qui est quelques fois pour nous un peu compliqué dans nos relations avec la Région, c'est que nous travaillons avec 2 ou 3 directions différentes qui n'ont pas tout-à-fait les mêmes façons de traiter les dossiers. Par exemple, entre la DEI et la Direction de l'Agroalimentaire, la façon de mesurer un coût, et notamment un coût interne, n'est pas la même. C'est parfois un peu compliqué. On aimerait bien avoir une façon de traiter les dossiers qui soit la même.

- Des moyens d'actions

Nous souhaitons nous engager vis-à-vis des financeurs du Conseil Régional à développer l'autofinancement et c'est de l'intérêt de tout le monde. La contrepartie, c'est de dire que ce l'on souhaite, c'est que l'aide publique soit concentrée sur les actions de développement qu'on ne pourra pas mener avec ambition si on n'a pas de moyens. Il y a encore quelques années, on arrivait sur ces actions de développement à mobiliser des taux d'aides de 80%, qui sont des taux qui paraissent bien adaptés sur ces actions spécifiques pour les mener avec ambition.⁴⁴

- Les financements de la Région

Pour une entreprise, c'est long en termes de temporalité. Il faut monter le dossier, ensuite il faut avancer et au moment où on va avoir l'argent, il peut se passer 2 ans. La partie procédurière est très lourde, donc on se demande quelquefois, s'il ne faut pas aller chercher une bourse FrenchTech avec BPIFrance, un prêt bancaire, ...

Pas de financement sur l'entrepreneuriat étudiant. Recherche de pérennisation financement Région pour manifestation récurrente et de rayonnement international.

Quoi qu'il arrive, l'association vit aussi parce qu'il y a une volonté politique publique derrière.⁴⁵

- Un statut revu

Le modèle « coopérative » a des avantages fiscaux.

Pour une association fiscalisée, il serait intéressant de faire converger le statut associatif vers le statut SCOP. Ce n'est peut-être pas de votre ressort, mais pour nous, c'est important de pouvoir le dire.

Aujourd'hui, nous sommes une association à l'IS qui est fiscalisée comme une SAS, et cela est un facteur bloquant dans le développement.

Envisager un statut associatif qui ait des avantages plus élargis et à égalité avec d'autres statuts - Scop par exemple- qui ont des avantages fiscaux que n'ont pas les associations.

- Les dispositifs d'accompagnement pour les associations (DLA) qui sont, à notre avis, très peu utilisés pour des structures associatives à caractère économique. Les intervenants sont associatifs ou pas d'ailleurs. Si on pouvait favoriser la conduite de réflexions en groupes associatifs, cela nous semblerait porter tout son sens pour faire émerger des projets à vocation aussi économique.

A compétences égales, pas de préférence pour confier l'accompagnement des associations à des associations du secteur économique, comme Cerfrance.⁴⁶

- Assurer aux structures de l'IAE les mêmes possibilités d'aides que celles ouvertes pour les entreprises

- Soutenir le travail des têtes de réseaux régionales

- Ouvrir d'avantage des marchés aux clauses sociales

- Soutenir la formation des professionnels et des personnes en parcours d'insertion.⁴⁷

⁴⁴ Source : AREA Occitanie – Auditions

⁴⁵ Source : Castres Mazamet Technopole – Auditions

⁴⁶ Source : Cerfrance Gascogne Occitane – Auditions

⁴⁷ Source : IRIO – Auditions

VI. L'ÉCOSYSTÈME ASSOCIATIF - PRÉCONISATIONS

« Les associations sont des acteurs incontournables du développement régional ; elles contribuent à la fois à l'emploi local et à la vie sociale et citoyenne, notamment grâce à l'engagement de bénévoles. Elles sont souvent les premières à inventer des réponses innovantes aux besoins et enjeux de la société par l'intelligence et la mobilisation collective ». ⁴⁸

Le CESER approuve la mise en place par la Région, en 2020, d'un portail unique pour les associations qui devrait grandement faciliter leurs démarches auprès de l'institution régionale et rendre plus lisible la politique régionale en faveur de l'écosystème associatif. Le CESER encourage la Région à aller plus loin dans sa démarche et à systématiser le recours à ce portail pour tous les appels à projets et commandes publiques auxquels l'ensemble des associations, y compris celles visées par le présent avis, peuvent répondre. De même, l'instauration d'interlocuteurs uniques pluridisciplinaires, au sein même de l'institution ou de ses satellites (Maison de la Région ou Agence AD'OCC), qui, ensuite orienteraient les demandes en fonction des directions, serait à n'en pas douter un élément facilitateur pour toutes les associations.

Bien que pionnière dans la mise en place d'un plan régional en faveur de l'ESS, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée n'a pas encore signé de charte d'engagements réciproques avec les représentants régionaux du monde associatif. Le CESER l'encourage fortement dans cette voie en y associant également des représentants des associations faisant l'objet de cet avis, pour construire et consolider, en Occitanie, les relations partenariales qu'elle entretient avec l'ensemble du monde associatif. Cette charte constituerait l'affirmation de la politique volontariste régionale de co-construire son futur avec l'écosystème associatif.

Les associations sont des entreprises et comme leurs homologues du secteur privé lucratif, elles ont à faire face à de lourdes questions de stratégie, de formation, de financement, de développement, d'innovation, etc.

Les préconisations du CESER ont été réparties par thématiques pour en faciliter la lecture et la prise en compte.

1. Les bonnes pratiques entre la Région et les associations

Le CESER engage la Région à **finaliser et co-signer une charte avec le monde associatif**, laquelle concrétiserait la reconnaissance de cet acteur dans l'écosystème régional. Cela pourrait se manifester par la création et la mise en place d'un comité de pilotage de la politique régionale en faveur des associations, où l'ensemble de l'écosystème associatif serait représenté. Une attention particulière devra être portée à la représentation des petites associations dans ce comité de pilotage. Ces mesures pourraient utilement compléter le plan régional en faveur de l'ESS. (nb : les associations ont beaucoup regretté d'être absentes du plan régional en faveur de l'ESS)

2. Le renforcement des compétences dans le secteur associatif

Le CESER a identifié la grande nécessité d'un renforcement en compétences pour les salariés et les bénévoles des associations, incluant bien entendu la gouvernance de ces structures.

Il serait intéressant que soit mis en place par la Région un plan de formation qu'elle co-financerait après en avoir construit les contenus avec les parties prenantes.

⁴⁸ Source : Marie Piqué, Vice-Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée en charge de la Vie Associative – Auditions

Pour éviter les manques et focaliser l'action de la Région sur la formation des bénévoles, Le CESER propose qu'un « outil » tel que le FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative) soit pris en compte au niveau régional afin de le renforcer dans son rôle de soutien au développement de la vie associative.

En effet, en plus du volet "Formation des bénévoles", ce **fonds de l'état** finance également le fonctionnement ou les projets innovants des associations. Ce fonds, géré au niveau départemental, s'adresse essentiellement aux petites et moyennes associations, tous secteurs confondus (y compris associations sportives) pour le FDVA II seulement. La formation des bénévoles du tissu associatif sportif étant un enjeu prioritaire du secteur et les politiques fédérales étant hétérogènes en matière de professionnalisation, il serait nécessaire de rendre éligibles les têtes de réseaux départementales et régionales au dispositif du FDVA I.

La Région pourrait participer à ce fonds en alimentant la partie formation des bénévoles associatifs, apportant ainsi un complément à la dotation de l'État qui s'avère **notoirement insuffisante car partagée entre formation et financement des projets associatifs**. (33 millions d'€ pour : 1,5 million d'associations en France ; 14 millions de bénévoles dans les associations ; 160 000 bénévoles par an bénéficiaires des aides à la formation du FDVA pour 20 000 journées de formation ; Plus de 10 000 projets associatifs soutenus par le "FDVA - Fonctionnement et actions innovantes" par an).

La Région participe déjà au financement des projets associatifs donc elle ne financerait pas l'autre partie du FDVA : fonctionnement et actions innovantes.

3. Le financement des actions et la commande publique

Le CESER reconnaît les efforts budgétaires de la Région vis-à-vis du monde associatif et engage les décideurs régionaux à la continuité ainsi qu'à l'augmentation des financements, afin de renforcer leur capacité d'action et de palier la faiblesse des fonds propres des associations. Pour autant, il est nécessaire d'évaluer l'action des associations afin de les accompagner et de les soutenir de manière appropriée.

Les associations bénéficiaires, d'ores et déjà, du soutien financier de la Région pointent les retards de versement des subventions qui fragilisent de façon structurelle leurs trésoreries. La Région est attendue sur ce point, également, pour remédier à ces lenteurs administratives puisque, par ailleurs, elle reconnaît le bien-fondé des actions menées.

Ne serait-il pas envisageable de verser une avance significative en début de projets, adaptée aux projets portés par les associations concernées.

L'Union Européenne pourrait être une source d'inspiration : au travers de son programme-cadre Horizon 2020 elle verse un préfinancement équivalent en moyenne à 1,5 ans (projet de 3 ans en moyenne) et permet de fournir un fond de trésorerie aux bénéficiaires, 5% du total de la subvention est déduit du paiement du préfinancement et transféré pour abonder le fonds de garantie des participants. Cette somme ne sera redistribuée au consortium que sur acceptation du rapport final en fin de projet et si justifiée par les coûts éligibles déclarés.

Le CESER propose le développement de financements de plan d'actions sur 3 ans avec les associations ou des contrats pluriannuels issus d'appels à projets régionaux « entrepreneuriat ». Ce serait là un élément de réponse aux tensions de trésorerie dans les associations. D'une façon générale, le CESER recommande une harmonisation et une simplification des procédures administratives qui sont particulièrement chronophage pour les associations, surtout les plus petites, et pour les fonctionnaires de la Région, au préjudice de l'action elle-même et du temps pour un suivi qualitatif (proposition sur l'évaluation). S'agissant de la commande publique, la Directive européenne 2014/24/EU permet aux collectivités locales, l'organisation des services à caractère social sans avoir recours aux marchés publics lorsque le montant de ces commandes publiques n'excède pas 750 000 € hors taxes.

Le CESER rejoint la demande 2.4 du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire, dans son avis du 12 mai 2020 (*relatif à la saisine du CSESS par le Haut-Commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale le 4 avril 2020 visant à anticiper la sortie de crise et la place que devra y prendre*

l'écosystème de l'ESS), et recommande vivement à la collectivité régionale de systématiser sa mise en œuvre, dès que cela est possible, et d'y inclure des clauses d'insertion, afin de favoriser son tissu associatif régional.

Le CESER propose, dans le cadre du soutien financier, d'augmenter la dotation régionale au Dispositif Local d'Accompagnement.

Soutenir les associations dans leur souhait de création d'une procédure de sauvegarde auprès des tribunaux judiciaires et de proximité spécifique pour les associations ayant une activité économique :

Face aux difficultés économiques, qui seront pour certaines associations, fatales, il est indispensable de construire une procédure de sauvegarde auprès de l'autorité judiciaire plus accessibles aux associations. Il s'agit, à l'instar du dispositif pour les entreprises commerciales auprès des tribunaux de commerce de pouvoir disposer sur les sites de tous les tribunaux judiciaires et de proximité, d'une information claire sur la procédure de sauvegarde à destination des associations ayant une activité économique et qui seraient en difficultés. Il s'agit également de pouvoir disposer d'un interlocuteur « associations » au sein des tribunaux judiciaires et des tribunaux de proximité. Ces deux mesures sont de nature à construire un cadre d'échange uniformisé dans les différents territoires.

4. L'évaluation de l'impact économique et social des associations

Le CESER recommande l'évaluation de l'action associative pour valoriser leur impact positif, l'efficacité de leur action et mieux flécher les soutiens financiers régionaux. Actuellement la Région évalue surtout comptablement l'activité des associations, mais il n'y a pas d'évaluation d'impact.

Afin de mettre en place une évaluation d'impact, le CESER demande que soient co-construit avec les associations des critères permettant d'évaluer leur impact tant économique que social et sociétal afin de favoriser la reconnaissance de l'action associative, l'essaimage des bonnes pratiques, et d'objectiver les soutiens fléchés par la Région.

Cela nécessite que les agents en charge du secteur associatif au sein du Conseil Régional aient davantage une vision stratégique du tissu associatif, puissent aller sur le terrain pour ne pas se restreindre à une approche par dossier papier et suivent les dossiers sur plusieurs années afin d'éviter une simple approche technico-administrative. Cela nécessite aussi une approche transversale entre les différentes directions au sein du Conseil Régional avec une direction référente pour l'évaluation et une caisse pivot pour l'ensemble des financements.

Pour développer cette stratégie évaluative, la Région peut s'appuyer sur les travaux de l'AVISE et ceux déclinés en Région par la CRESS Occitanie.

5. L'emploi

Le CESER souligne l'importance du maintien et de la valorisation des emplois salariés au sein des associations, ainsi que celui des bénévoles.

Le temps de travail des bénévoles doit pouvoir être valorisé/officialisé dans les demandes de subventions.

Le CESER, sur ce point précis de l'emploi, reprend un axe de travail de l'UDES : « créer des emplois locaux d'utilité citoyenne favorisant la cohésion sociale du territoire et l'adaptation des services de proximité aux nouveaux besoins des habitants. D'une durée maximale de 3 ans, co-financés par la collectivité et l'État, ces emplois seraient destinés à accompagner le développement d'activités associatives répondant aux besoins locaux. »

Cette proposition permet de favoriser la croissance du monde associatif en impliquant fortement aussi bien l'État que les collectivités.

Parmi les avantages de cette préconisation, nous pouvons citer :

- Créer de l'emploi à brève échéance et endiguer la hausse du chômage vécue en cette période,
- Permettre le retour ou la découverte de l'emploi par des publics en difficulté,
- Favoriser le développement des compétences associatives,
- Favoriser l'acquisition de compétences nouvelles pour les salariés en lien direct avec le tissu local,
- Développer des partenariats locaux et assurer le développement économique des territoires
- Conforter le soutien régional aux têtes de réseaux dans leur rôle d'accompagnement de l'écosystème associatif régional.

6. Des recommandations spécifiques suite à la crise sanitaire

- *Renforcer les fonds propres associatifs à travers la construction d'outils de financement adaptés*

De nombreuses associations vont devoir puiser dans leurs fonds associatifs pour financer le manque à gagner et les pertes générées par la crise sanitaire. Une dotation exceptionnelle au fond associatif (sans et/ou avec droit de reprise sur 15 à 20 ans) pourrait permettre la reconstitution structurelle et le renforcement de la solidité économique de ces structures. La construction, en lien avec le secteur bancaire, d'outils de financements en fonds propres ou en quasi-fonds propres adaptés aux associations serait de nature à appuyer les associations pour passer la crise. Ces outils, à l'instar de ceux créés pour la consolidation ou le changement d'échelle dans l'économie sociale et solidaire, pourraient utilement appuyer la sécurisation des modèles économiques associatifs.

- *Sécuriser les financements des têtes de réseaux pour qu'elles puissent appuyer leurs associations membres*

La situation actuelle, du fait de l'interruption d'une partie des activités et des projets va générer des pertes d'adhésions préjudiciables au modèle économique des réseaux associatifs. Il serait souhaitable qu'un moratoire pluriannuel garantisse aux têtes de réseau associatives les niveaux de subventions 2020 pour pouvoir soutenir et accompagner leurs propres réseaux associatifs à partir de moyens à minima stabilisés. (Ex : 3 ans – durée d'une CPO).

CONCLUSION

Les associations étudiées dans le présent avis sont animées par l'esprit associatif, la volonté de mettre en commun des ressources pour répondre à un besoin identifié, dans un but d'intérêt général qui est de favoriser le développement économique, social et environnemental sur les territoires régionaux des cibles qu'elles adressent. Chacune, quel que soit son secteur d'activité et ses actions, apporte sa contribution à la vie collective régionale.

Fort de ce constat, le CESER soutient le rôle d'acteur économique de l'ensemble de l'écosystème associatif régional et ses apports en termes de développement économique régional, de cohésion des territoires et d'attractivité de la région Occitanie.

Il appelle les collectivités territoriales à reconnaître plus encore ce rôle en incluant les associations dans la définition de leurs politiques et à ne pas les laisser dans « l'entre-d'eux » : tantôt partenaires, tantôt prestataires.

L'économie régionale sera gagnante en élargissant le dialogue instauré avec les associations, en intégrant davantage les remontées de terrain dans les outils qui leur sont destinés et en facilitant l'action des associations, quel que soit les secteurs d'intervention.

L'économie régionale du bien commun, passe par cette reconnaissance et des actions fortes en direction du monde associatif, pour construire et re-construire un futur durable et soutenable à l'épreuve des aléas.

ANNEXES

ANNEXES

#Covid-19 : Quels impacts sur votre association ?

Enquête réalisée par Le Mouvement Associatif et Recherches & Solidarité, du 20 mars au 7 avril 2020

<https://recherches-solidarites.org/wp-content/uploads/2020/04/COVID-impacts-Diaporama.pdf>

Crise du Covid-19 : Conséquences et anticipations sur le tissu associatif régional

Le Mouvement Associatif Occitanie – 9 avril 2020

Avis du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire relatif à la saisine par le Haut-Commissaire à l'Économie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale le 4 avril 2020 visant à anticiper la sortie de crise et la place que devra y prendre l'écosystème de l'ESS. 12 mai 2020

[https://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/2020-05-12 - avis du csess -
_plan_de_sortie_de_crise_et_de_transformation.pdf](https://www.ess-france.org/sites/ess-france.org/files/2020-05-12_-_avis_du_csess_-_plan_de_sortie_de_crise_et_de_transformation.pdf)

L'économie Sociale et Solidaire : Actrice d'un nouveau Pacte Economique et Social

CRESS Occitanie

http://www.cressoccitanie.org/wp-content/uploads/Cress_PlaidoyerPropositionsESS_Mai2020.pdf

Pour sortir de la crise et transformer l'économie - Les propositions de l'UDES pour un new deal social et écologique

UDES

[https://www.udes.fr/propositioncontribution/pour-sortir-de-crise-transformer-leconomie-propositions-de-
ludes-pour-new](https://www.udes.fr/propositioncontribution/pour-sortir-de-crise-transformer-leconomie-propositions-de-ludes-pour-new)

LISTE DES ABRÉVIATIONS

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACI	Atelier et Chantier d'Insertion
AI	Association intermédiaire
AD'OCC	Agence de développement économique Occitanie
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
APE	Activité principale exercée
AREA	Association Régionale des Entreprises Alimentaires d'Occitanie
BIC	Business Innovation Centre
BTP	Bâtiment et travaux publics.
CEA	Chèque Emploi Associatif
CESER	Conseil Économie Social et Environnemental Régional
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CITS	Crédit d'impôt de taxes sur les salaires
CNAF	Centre nationale des allocations familiales
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COFIL	Comité et de pilotage
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs
CRESS	Chambres Régionales de l'Économie Sociale et Solidaire
CDIAE	Comités des départementaux de l'IAE
DEI	Direction de l'Économie et de l'Innovation
DIRRECTE	Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DRAAF	Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
EI	Entreprise d'insertion
ESS	Économie Sociale et Solidaire
ETP	Equivalent Temps Plein
ETTI	Entreprise de travail temporaire d'insertion
FAS	Fédération des acteurs de la solidarité
FDVA	Fonds pour le Développement de la Vie Associative
FISO	Fonds d'Innovation Sociale co-financé par l'État et les Régions
FNE	Association France Nature Environnement
FSE	Fonds Social Européen
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
IAE	Insertion par l'Activité Economique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INTERREG	Programme de coopération territoriale européenne
IRIO	Inter-réseaux IAE Occitanie
IUMM	Union des industries et métiers de la métallurgie
LMAO	Le Mouvement Associatif Occitanie
Loi NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
LR	Languedoc-Roussillon
MIP	Midi-Pyrénées
PACA	Provence-Alpes-Côte d'Azur

PEC	Parcours Emploi Compétences
PME	Petites entreprises
PSL	Profession Sport et Loisirs
RH	Ressources Humaines
RQ	Régie de quartier
SAS	Sociétés par actions simplifiées
SCOP	Société coopérative ouvrière de production.
SIAE	Structures de l'Insertion par l'Activité Economique
SIREN	Système d'Identification du répertoire des Entreprises
SIRET	Système d'Identification du Répertoire des Établissements
SMIC	Salaire minimum interprofessionnel de croissance
TPE	Très Petites Entreprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
URIOPSS	Union régionale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
URSSAF	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

EXPLICATIONS DE VOTE

EXPLICATIONS DE VOTE

1^{er} COLLEGE

M. Serge CRABIÉ

2^{ème} COLLEGE

Mme. Anne Rose LE VAN
M. Daniel MEMAIN et M. Christian TERRANCLE
Pour la Coordination syndicale Solidaires

3^{ème} COLLEGE

Mme. Emilie TABERLY
Pour le groupe Associations et Territoires

Suffrages exprimés : 159

Pour : 139

Contre : 1

Abstentions : 19

Ne prend pas part au vote : 1

Avis adopté

Intervention de Monsieur Serge CRABIÉ

Pour le 1^{er} Collège

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Président du CESER,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Collège 1 a pris en compte avec intérêt le contenu de cet avis car il pointe l'importance des équilibres régionaux entre le secteur privé et un secteur encore trop peu ou mal connu qui est le secteur associatif.

Ce dernier ne se limite pas aux actions caritatives et médico-sociales très utiles voire indispensables. Sa diversité se trouve dans de nombreux secteurs du sport au culturel et nous avons particulièrement relevé tout ce qui se fait en termes de soutien aux entreprises, à l'entreprise en général.

En effet, les réponses qu'a pu trouver le monde associatif pour aider, soutenir, accompagner les créateurs d'entreprises dans leurs démarches, leurs besoins de se regrouper, leurs attentes en matière de consolidation de leur propre écosystème, sont autant de points qui nous font dire que le monde associatif est tout à fait complémentaire, utile et même indispensable aux entreprises de tous secteurs sur le territoire de l'Occitanie.

Si les associations n'existaient pas, les entreprises perdraient en attractivité car outre leur site d'implantation parfois loin des métropoles, elles ne pourraient proposer des activités sportives ou culturelles qui répondent aux attentes des collaborateurs, leur facilitent la vie, sont indispensables à la vie de famille pour les jeunes ou moins jeunes.

Le Collège 1 a trouvé dans le travail présenté, des éléments qui montrent que l'écosystème associatif doit être soutenu pour poursuivre ses actions de services, de développement et, plus largement encore, d'interlocuteur auprès de tous les intervenants du monde économique.

Pour cela, comme pour une entreprise du secteur privé, les associations doivent poursuivre la construction de leur modèle économique, valoriser leurs actions, consolider les emplois qu'elles proposent via la formation y compris celle des bénévoles. Elles seront ainsi attractives et s'inscriront dans la durée.

La Région soutient le monde associatif via des subventions, il faut qu'elle continue de le faire, il faut qu'elle s'attache à en évaluer l'impact. Ainsi, il n'y aura pas de chaînon manquant dans l'écosystème régional.

Le Collège 1 votera cet avis.

**Intervention de Madame Anne Rose LE VAN
et de Messieurs Daniel MEMAIN et Christian TERRANCLE**

Pour la Coordination syndicale Solidaires

Comme il est écrit dans l'introduction de l'avis « *Le secteur associatif est un secteur protéiforme. Il existe autant de modèles d'associations, d'objets associatifs qu'il y a d'associations.* » Ainsi le choix validé au sein de la Commission « *Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire* » du CESER de s'autosaisir du sujet des associations en l'abordant sous le prisme principal d'une vision économique était et reste un pari risqué mais intéressant. C'est un peu comme si on voulait traiter le sujet du syndicalisme en l'abordant sous l'angle des syndicats ... de copropriétaires.

Ainsi, l'intérêt principal de cet avis est de faire découvrir des structures ayant adopté la forme juridique associative pour servir des objectifs de défense d'intérêts économiques ou sociaux. Les exemples au travers des auditions montrent une activité économique, peu connue du grand public, mais ayant un impact économique certain. **L'impact sur « l'intérêt général », évoqué dans la conclusion, nous semble plus douteux, en témoignent les objets de ces associations :** « *Accompagnement d'entreprises dans la construction de leur business plan et par l'octroi de prêts d'honneur* » ; « *couveuse d'entreprises* », « *conseil en comptabilité et l'expertise comptable des chefs d'entreprise* » ; « *mission d'assurer le rayonnement et l'attractivité de l'agglomération (...) par la promotion des compétences scientifiques et industrielles, ou encore l'organisation d'événements de dimension internationale* » ; aide aux entreprises « *adhérentes* » de tel réseau « *à faire de la croissance ou à accélérer* » ; défense d'intérêts de chefs d'entreprises industrielles dans l'agroalimentaire ou dans le numérique ...

On est très loin du modèle associatif historique, encore majoritaire et traditionnel en France et illustré par l'archétype de l'association Loi 1901, sans but lucratif, animée uniquement par des bénévoles désintéressés ... même s'il a fortement évolué, notamment suite à son rattachement à l'Économie Sociale et Solidaire. **On est très loin de ce modèle qui, dans la culture, le sport ou la solidarité, est au cœur de la vie en société. Ce modèle qui vit depuis le mois de mars une déliquescence qui brise durablement le lien social au cœur de son engagement et que le gouvernement ... regarde souffrir ou mourir ...**

On retrouve aussi dans cet avis les piliers du monde associatif organisé et structuré, notamment au sein du Mouvement Associatif, avec des revendications reprises dans des préconisations légitimes que nous soutenons. Il y est aussi rappelé l'action déterminante des bénévoles et des salarié-es des associations à caractère social dans la crise en cours et leur manque de reconnaissance par les pouvoirs publics.

Pour notre part en tant que syndicalistes - de transformation sociale - nous voulons insister sur le fait que dans une proportion inquiétante les associations et leurs dirigeant-es sont trop souvent de piètres employeurs qui traitent mal leurs salarié-es.

Nous l'illustrerons ici par une des nombreuses luttes en cours dans le secteur associatif. Ainsi nos organisations syndicales *Solidaires* du secteur de l'animation appellent à un rassemblement, avec la CGT, à l'occasion d'une réunion de leur Convention Collective à Paris ce 1^{er} octobre.

Ils dénoncent dans leur appel une situation particulièrement dégradée pour les salarié-es : « *Bas salaires avoisinant le SMIC, temps partiels imposés, conditions de travail précaires, horaires compliqués, manque de formation, publics en difficulté, manque de moyens, recours aux auto-entrepreneur-ses : c'est la triste réalité de notre secteur d'activité, confirmé par le rapport de branche. Les salarié-es du secteur associatif subissent déjà des conditions de travail parfois déplorables.* »

Ils dénoncent ainsi la précarisation des emplois, via la multiplication des contrats et situations précaires, et luttent pour une reconnaissance pérenne du secteur associatif, de ses actions et sa force d'emploi. Ils mènent aussi des réflexions sur l'implication des salarié.e.s dans la gouvernance des associations.

C'est aussi une des caractéristiques fondamentales de l'écosystème associatif sur laquelle il est urgent d'agir.

Intervention de Madame Emilie TABERLY

Pour le groupe Associations et Territoires

Le groupe associations et territoires du collège 3 du CESER remercie le CESER, son Président et les membres de la commission 3 pour le choix du thème de cette auto-saisine.

En effet, les associations apportent des réponses adaptées et durables aux besoins d'un territoire. Elles témoignent d'un mode d'entreprendre local, humain et porteur d'impact social.

Le Mouvement Associatif met en avant trois rôles majeurs des associations : le renforcement du lien social, le réveil de la démocratie et l'humanisation de l'économie.

Si les deux premiers rôles sont généralement reconnus et admis par tous, le troisième, lui, souffre encore trop souvent de préjugés qui tendent à diminuer voire à nier aux associations leur place centrale dans le développement économique des territoires.

Pourtant, face aux défis sociétaux actuels, les acteurs associatifs, forts du lien social qu'ils bâtissent et de l'expression citoyenne qu'ils favorisent, sont non seulement souvent les premiers à expérimenter et développer de nouveaux biens et services accessibles, mais aussi les premiers à rassembler les acteurs d'un territoire pour inventer des réponses adaptées et durables, et les premiers à favoriser le développement d'un entrepreneuriat local, humain et porteur d'impact social. Il nous paraît donc très réducteur de présenter le rôle des associations uniquement « en chaînon manquant » des entreprises privées lucratives.

Si le développement territorial est souvent conçu sous le seul angle de la production, et singulièrement de celle des entreprises privées lucratives, économistes et collectivités locales commencent à se rendre compte du rôle qu'y jouent les associations, pourvoyeuses d'emplois non délocalisables et d'activités tournées vers la communauté locale et le territoire. Si les "effets externes positifs" de leurs activités ne peuvent être mesurés en chiffres, ils ne doivent pas être négligés pour autant puisqu'ils contribuent bien à l'attractivité des territoires et, ce faisant à leur développement.

Les associations participent à la création de richesses sur les territoires, du fait de la multiplicité des secteurs qu'elles recouvrent, mesurables en produits générés mais aussi en emplois créés. Ainsi, les 17 000 associations employeuses de notre Région comptent près de 170 000 salarié.es.

Sur certains territoires, notamment ceux dont le tissu industriel s'est délité, elles sont même les premiers employeurs sur des activités de services aux populations. On pense évidemment à l'action sociale, des services à domicile aux établissements spécialisés, au sport, à l'éducation populaire, à la culture, mais aussi par exemple au tourisme social.

Dans des territoires ruraux, mais aussi dans certains quartiers relevant de la politique de la ville, seules les associations maintiennent encore une présence et procurent des emplois d'animation ou de services et de soutien à la population. Leur dynamisme et leur capacité d'initiative font donc beaucoup pour le développement et l'attractivité des territoires.

Loin de se limiter à ce type de territoire, on retrouve des projets économiques associatifs innovants sur l'ensemble des filières d'avenir et des territoires : garages solidaires et auto-écoles sociales sur la mobilité, associations de producteurs dans l'agriculture, micro-crèches et conciergeries solidaires dans les services de proximité, etc.

Selon le Rameau, laboratoire d'innovation, la distinction du rôle prioritaire des associations selon le territoire est à souligner. Elles savent apporter une réponse adaptée aux fragilités prioritaires de leur territoire : l'attractivité sur les territoires ruraux et la réduction des inégalités en territoire urbain.

Cette réalité structurante du secteur associatif est trop peu mise en avant. Cette capacité à la fois à réduire les fragilités et à faire émerger de nouveaux moteurs de croissance et d'emploi, adaptée à la spécificité de leur territoire, est l'une des grandes valeurs ajoutées des associations. Les solutions à mettre en place ne

peuvent pas être partout les mêmes, et les associations savent parfaitement prendre en compte cette réalité territoriale.

Malgré tout, force est de constater que les associations ne sont pas ou trop peu aujourd'hui reconnues comme des actrices du développement territorial et n'accèdent pas, par conséquent, aux aides que les collectivités accordent par exemple aux entreprises qui s'implantent sur leurs territoires.

Si nous ne pouvons que nous féliciter de la mise en lumière du rôle majeur des associations dans le développement et l'attractivité des territoires que cet avis du CESER apporte, nous regrettons toutefois son manque d'ambition, notamment au regard des attentes fortes de la société en termes de transformation sociale et sociétale dont les associations sont des moteurs indispensables.

Certains secteurs associatifs ont été particulièrement impactés par la crise actuelle parmi lesquels nous pouvons citer, les secteurs du tourisme social et solidaire et de la culture par exemple.

Selon l'enquête menée par le Mouvement associatif au printemps 2020 et à partir d'un échantillon de 1 364 répondants, 67% des associations se sont trouvées à l'arrêt ou avec une activité inférieure à 20%, 81% des associations ont dû reporter ou annuler un événement et 29% anticipent une perte de revenus d'activité totale ou significative dans les 6 mois.

Afin de consolider et accompagner le développement des associations en région, nous émettons les préconisations suivantes :

- favoriser le véhicule juridique de la subvention qui permet de reconnaître et d'encourager l'initiative associative et citoyenne et de renforcer le partenariat engendré. Il apparaît nécessaire de financer les associations via des subventions de fonctionnement parce qu'assurer des financements pérennes, c'est se doter d'un tissu associatif dont la capacité de projets de développements territoriaux est agile,
- accroître de façon très importante les fonds pour la formation des bénévoles afin de renforcer les compétences des dirigeants associatifs sur les questions de pilotage économique et financier notamment,
- accroître les moyens et les outils d'accompagnement des associations et notamment : les réseaux, fédérations et unions, les CRIB, les DLA, les PANA et les PAVA,
- créer un Observatoire de la Vie Associative Régionale pour anticiper et piloter les politiques territoriales,
- mettre en place un fonds de soutien de la Vie associative conjointement abondé par l'État et la Région,
- soutenir la création ou le financement d'emplois mutualisés existants dans les associations régionales.,
- augmenter les financements des têtes de réseaux sur le volet « accompagnement » de leurs membres au regard de l'efficacité démontrée par les enquêtes sur la capacité de réaction des associations fédérées par rapport à celles qui sont isolées,
- favoriser la mise en place de contrats pluriannuels d'objectifs avec les têtes de réseaux, afin d'aider les associations à construire leurs actions en cohérence et de façon pérenne.

Soutenir les acteurs associatifs aujourd'hui, c'est non seulement préserver des ressources essentielles pour lutter contre les effets de la crise économique et sociale, mais aussi agir pour soutenir les territoires dans leur développement et leur attractivité.



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr



www.ceser-occitanie.fr

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Credit photo couverture : AdobeStock/Studio Romantic